



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 147 • NUMÉRO 088 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 16 mai 2014

—
Présidence de l'honorable Andrew Scheer

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 16 mai 2014

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1005)

[Traduction]

LOI SUR L'EMBAUCHE DES ANCIENS COMBATTANTS

L'hon. Shelly Glover (au nom du ministre des Anciens Combattants) propose que le projet de loi C-27, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique (accès élargi à l'embauche pour certains militaires et anciens militaires des Forces canadiennes), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Parm Gill (secrétaire parlementaire du ministre des Anciens Combattants, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui concernant la mesure législative que le gouvernement conservateur a proposée pour aider les anciens combattants à obtenir la priorité lorsqu'il s'agit d'embaucher des Canadiens qualifiés pour pourvoir des postes dans la fonction publique fédérale. Les changements qui seraient apportés témoignent de notre engagement ferme à soutenir les personnes qui ont servi et qui continuent de servir notre beau pays. Depuis notre arrivée au pouvoir en 2006, nous avons veillé à ce que nos soldats, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui, reçoivent le soutien et la reconnaissance qu'ils méritent pour leur dévouement et leurs sacrifices.

La mesure dont nous débattons aujourd'hui s'ajoute aux efforts que nous avons déployés jusqu'à présent pour être là pour ceux qui ont toujours été là pour le Canada. Il est clair que les anciens combattants sont une priorité pour le gouvernement actuel. C'est la raison pour laquelle nous avons injecté près de 5 milliards de dollars d'argent frais pour bonifier les prestations, les programmes et les services qui leur sont offerts.

Notre plus récent Plan d'action économique poursuit dans la même veine en prévoyant un financement supplémentaire de 108,2 millions de dollars sur trois ans pour que les anciens combattants de l'ère moderne qui disposent de moyens financiers modestes aient droit à des funérailles et à une inhumation empreintes de dignité. Le budget de 2014 prévoit également une somme de 2,1 millions de dollars pour améliorer notre capacité de servir les anciens combattants en ligne afin qu'ils aient accès facilement et rapidement aux prestations et aux services dont ils ont besoin.

Nous nous sommes également engagés à rendre hommage à nos valeureux militaires qui ont participé à la mission du Canada en

Afghanistan, et nous sommes fiers de l'avoir fait en tenant une journée nationale de commémoration le 9 mai. À cette occasion, les Canadiens se sont réunis pour souligner l'importance historique de cet engagement militaire et les énormes sacrifices personnels consentis par des milliers de membres du personnel des Forces armées canadiennes, de fonctionnaires dévoués et de civils.

Ces changements sont nécessaires pour assurer aux anciens combattants le soutien qu'il leur faut pour passer à la vie civile. Se lancer dans une nouvelle carrière enrichissante contribue grandement au succès de la transition. Le gouvernement le comprend; c'est pourquoi il a présenté ces mesures, qui donnent la priorité d'embauche et offrent de nouvelles possibilités d'emploi dans la fonction publique fédérale aux membres des Forces canadiennes et aux anciens combattants. Nous comprenons que l'une des façons dont nous pouvons nous acquitter de nos responsabilités communes consiste à offrir aux anciens combattants des possibilités d'emploi et de carrière intéressantes lorsque leur service militaire prend fin. Cette initiative repose sur notre engagement à fournir aux militaires canadiens, anciens et actuels, les outils et l'aide dont ils ont besoin et qu'ils méritent.

Je félicite le ministre des Anciens Combattants pour cela, tout comme je le félicite pour s'être employé à faire en sorte que la Nouvelle Charte des anciens combattants soutienne adéquatement les anciens combattants et leurs familles. La demande par le ministre d'un examen en profondeur de cette charte montre clairement aux anciens combattants et à leurs familles que nous sommes déterminés à faire tout ce que nous pouvons pour eux.

En demandant au Comité permanent des anciens combattants de ratifier le plus large possible dans son examen de la Nouvelle Charte des anciens combattants, le ministre ne néglige aucun détail pour que ceux qui servent le pays obtiennent les soins et le soutien dont ils ont besoin quand ils en ont besoin.

Le ministre a aussi demandé au comité de nous indiquer comment le gouvernement peut le mieux affirmer son engagement envers les anciens combattants présents et futurs, et je l'en remercie. Il est bien certain que ces mesures sont au cœur même des efforts déployés par le gouvernement pour les anciens combattants, les membres des Forces canadiennes toujours en service et leurs familles.

D'une part, nous travaillons réellement pour les anciens combattants et leurs familles en nous assurant que nos programmes continuent de répondre à leurs besoins divers et complexes.

• (1010)

D'autre part, nous savons qu'il est important que notre pays exprime sa grande fierté et sa profonde gratitude de la manière la plus concrète possible.

Initiatives ministérielles

À bien des égards, c'est précisément ce que nous permettra de faire le projet de loi dont la Chambre est saisie. Il se traduira en effet par des mesures tangibles, en plus d'envoyer un message clair. En deux mots, les anciens combattants et les membres en service des Forces armées canadiennes qui possèdent les compétences requises auront plus aisément accès aux nouveaux emplois gratifiants de la fonction publique fédérale. C'est notre devoir d'agir ainsi. Je dirais même que c'est une question d'honneur, et que ça illustre bien à quel point le gouvernement tient à être là pour ceux qui ont toujours répondu « présent » quand leur pays avait besoin d'eux.

Notre bilan montre bien que nous ne nous sommes jamais contentés de belles paroles et que nous avons toujours donné suite à nos promesses. En fait, depuis que nous avons été élus, en 2006, nous avons investi près de 5 milliards de dollars d'argent neuf dans les prestations, les programmes et les services destinés aux anciens combattants. Grâce à cet argent, nous avons pu faire adopter la nouvelle Charte des anciens combattants, qui permet de prendre soin de ceux qui sont blessés dans le cadre de leurs fonctions et de leur venir en aide.

Grâce à la nouvelle Charte des anciens combattants, nous offrons désormais des services complets de réadaptation physique et psychologique aux anciens combattants blessés ou malades. Nous offrons aussi des services de réorientation et de transition professionnelles à ceux qui veulent continuer de travailler et de servir leur pays, même une fois hors de l'armée. Nous assurons en outre leur sécurité financière en leur versant des prestations à court et à long termes, et nous leur fournissons évidemment des soins de santé et des services personnalisés de gestion de cas, ce dont les anciens combattants blessés ont souvent besoin pour faire la transition à la vie civile.

Concrètement, qu'est-ce que ça donne, tout ça? Pris ensemble, ces programmes, prestations et services nous permettent en fait d'offrir des soins médicaux sans pareils aux anciens combattants grièvement blessés. Les anciens combattants admissibles qui souhaitent réorienter leur carrière peuvent recevoir jusqu'à 75 800 \$ pour suivre la formation nécessaire, tandis que ceux qui sont incapables de trouver un emploi rémunéré qui leur convienne ou qui sont inscrits au Programme de réadaptation du ministère des Anciens Combattants peuvent toucher un revenu brut minimal de 42 426 \$.

Nous pouvons offrir de l'aide aux anciens combattants admissibles pour leur ménage, le déneigement de leur entrée ou la tonte de leur pelouse. S'ils le souhaitent, les professionnels et les gestionnaires de cas qui les suivent peuvent aller les voir chez eux, dans le confort de leur foyer. Nous pouvons enfin leur rembourser les frais qu'ils engagent pour se rendre à leurs rendez-vous médicaux.

Nous faisons tout cela, car nous tenons à aider les anciens combattants blessés ou malades à récupérer dans les meilleures conditions possibles et le plus rapidement possible. Les mesures proposées dans la Loi sur l'embauche des anciens combattants nous permettraient d'aller encore plus loin en ce sens en donnant aux anciens combattants qui ont l'accord de leur médecin plus de possibilités d'amorcer une nouvelle carrière dans la fonction publique fédérale.

Nous donnerions à ceux qui ont été libérés des Forces armées canadiennes en raison d'une blessure ou d'une maladie liée à leur service la priorité absolue sur tous les autres groupes, en reconnaissance des sacrifices qu'ils ont faits pour le Canada. Qui plus est, pour tous les anciens combattants libérés pour des raisons médicales, la durée de l'accès prioritaire passerait de deux à cinq ans. Ces mesures aussi tiennent compte des sacrifices de nos militaires et

des anciens combattants libérés honorablement en leur donnant la possibilité de poser leur candidature dans la fonction publique, à condition qu'ils comptent au moins trois années de service dans les forces. Cette initiative leur permettrait aussi de continuer à postuler des emplois dans la fonction publique pendant cinq ans après avoir été libérés des Forces armées canadiennes.

●(1015)

Afin que les anciens combattants aient accès aux bons emplois dont ils ont besoin, nous donnerions aussi la préférence aux anciens combattants, s'ils sont aussi qualifiés que d'autres candidats. Cette nouvelle mesure durerait jusqu'à cinq ans à partir du jour où l'ancien combattant a été libéré des Forces armées canadiennes.

Si nous faisons tout cela, c'est que nous estimons que les anciens combattants et les militaires en service méritent autant de considération et parce que nous croyons que le Canada serait un meilleur pays en agissant ainsi. Sans ces changements, nous risquerions de continuer à perdre la précieuse contribution de personnes très qualifiées lorsque leur carrière militaire prend fin. Les anciens combattants ont des compétences, une formation et de l'expérience pouvant être d'une grande utilité pour la fonction publique. Cette initiative permettrait aux anciens combattants hautement qualifiés de continuer à servir le Canada à titre de civils tout en rehaussant et en enrichissant les effectifs de la fonction publique fédérale.

Les anciens combattants du Canada ont tant fait pour que notre nation soit forte, libre et prospère. Il incombe au gouvernement de veiller à ce qu'ils puissent prendre part à la richesse et à la sécurité qu'ils ont créées. Ces mesures sont aussi une façon de reconnaître que nos anciens combattants ont servi le Canada avec bravoure et distinction et qu'ils étaient prêts à tout sacrifier pour assurer un avenir meilleur.

Enfin, pour garantir à nos anciens combattants le soutien dont ils ont besoin pour effectuer la transition vers la vie civile, nous sommes résolus à améliorer leurs possibilités d'emploi au sein de la fonction publique fédérale. C'est exactement ce que ferait la Loi sur l'embauche des anciens combattants, et je m'en réjouis. Elle créerait de nouvelles possibilités pour les anciens combattants au sein de la fonction publique en modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique.

Le premier moyen utilisé consisterait à accorder aux anciens combattants la priorité lors de l'embauche de candidats qualifiés dans la fonction publique fédérale, afin de leur faciliter l'accès à ces emplois s'ils sont libérés pour des raisons médicales. Ces changements feraient en sorte qu'on accorderait à ces anciens combattants un statut prioritaire pour une période pouvant aller jusqu'à cinq ans. Ainsi, on accorderait à leur candidature une attention plus grande qu'à tout autre groupe, en reconnaissance des immenses services qu'ils ont rendus à notre pays.

Grâce à ce changement, nous reconnaitrions que ces hommes et ces femmes ont encore beaucoup à offrir à notre pays, même s'ils ont subi des blessures qui les empêchent de continuer de servir dans les Forces armées canadiennes. En outre, nous garantirions que la période de validité du droit de priorité de tous les anciens combattants libérés pour des raisons médicales serait prolongée de deux à cinq ans. En termes simples, ces changements offriraient des nouvelles possibilités d'emploi et de carrière aux anciens combattants qualifiés qui ont été blessés pendant qu'ils étaient des membres actifs des Forces armées canadiennes.

Initiatives ministérielles

Il est important de souligner que ces possibilités seraient aussi offertes au service d'administration et d'instruction pour les organisations de cadets et aux Rangers canadiens.

Les dispositions prévues seraient rétroactives au 1^{er} avril 2012. Ainsi, si un ancien combattant jouissait d'un statut prioritaire en vertu de la loi et que ce statut a expiré au cours des deux dernières années, nous le rétablirions pour cinq ans. En fait, nous prolongerions ce statut de cinq ans pour tout ancien combattant qui a encore un droit de priorité.

En outre, les anciens combattants admissibles qui ne sont pas encore remis de leurs blessures ou de leur maladie auraient jusqu'à cinq ans pour être jugés aptes à retourner au travail. Cela leur donnerait jusqu'à 10 ans pour trouver un emploi dans la fonction publique fédérale, ce qui contribuerait grandement au succès de la transition des anciens combattants vers la vie civile.

• (1020)

Nous ne nous arrêtons pas là. Il est de notre devoir d'aider les autres anciens combattants libérés honorablement à se trouver eux aussi un emploi satisfaisant. C'est pourquoi la présente mesure législative vise également à créer de nouvelles possibilités d'emploi destinées aux membres toujours actifs.

Par l'intermédiaire des mesures que nous proposons, le gouvernement permettrait aux militaires actifs qui ont servi pendant au moins trois ans de participer à un processus de nomination interne annoncé dans la fonction publique. Il leur permettrait également de soumettre leur candidature à des postes annoncés à l'interne pendant une période de cinq ans après leur libération des Forces armées canadiennes.

Afin d'assurer aux anciens combattants un accès aux emplois dont ils ont besoin, la mesure législative leur accorderait la préférence plutôt qu'à d'autres candidats admissibles dans le cadre d'un processus de nomination externe annoncé. Autrement dit, à compétences égales, un ancien combattant se verrait accorder la priorité et offrir le poste.

Le gouvernement reconnaît que les compétences, la formation et l'expérience que le personnel des Forces armées canadiennes et les anciens combattants ont acquises durant trois ans seraient un atout pour la fonction publique fédérale. En retour, si on leur en donne la possibilité, les anciens combattants enrichiraient grandement la fonction publique fédérale. En servant la population canadienne, les anciens combattants et les membres actifs manifestent leur attachement au Canada. Ces mesures sont une excellente façon pour nous de reconnaître leur dévouement envers notre grande nation.

Une période d'admissibilité de cinq ans aiderait considérablement les anciens combattants à réussir après leur service militaire et donnerait aux hommes et aux femmes en uniforme le temps qu'il faut pour parfaire leur éducation et leurs compétences avant de réintégrer la population active.

Les anciens combattants canadiens ont servi notre grand pays avec courage et distinction. Ils ont consenti beaucoup plus de sacrifices que ce que nous pourrions connaître ou même imaginer. Il incombe au gouvernement de leur rendre la pareille. Nous devons veiller à ce que les programmes, les avantages et les services dont ils ont besoin leur soient offerts au moment et à l'endroit où ils en ont besoin. Les mesures proposées dans la Loi sur l'embauche des anciens combattants sont une autre façon d'y voir et de montrer aux anciens combattants notre volonté de faire tout ce que nous pouvons pour les aider à faire la transition vers la vie civile. Elles sont une autre façon de les remercier au nom d'une nation qui leur est extrêmement reconnaissante.

Offrir des possibilités d'emplois au sein de la fonction publique fédérale aux anciens combattants est une étape importante pour les aider à réintégrer la vie civile. C'est la chose honorable à faire. Voilà pourquoi je suis déçu que le NPD et les syndicats n'appuient pas ces mesures. Le président de l'Union des employés de la Défense nationale a même dit que les anciens combattants blessés devraient passer après les employés civils. Il est honteux que les syndicats refusent de reconnaître le sacrifice de nos anciens combattants.

J'espère que tous les députés de la Chambre saisiront cette occasion de faire une différence réelle dans la vie de ces hommes et de ces femmes remarquables et qu'ils appuieront cette importante mesure législative.

• (1025)

[Français]

M. Sylvain Chicoine (Châteauguay—Saint-Constant, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son discours au sujet du projet de loi C-27. Je ne porte pas les mêmes lunettes roses que lui à certains égards.

Selon lui, le gouvernement fait beaucoup d'efforts pour améliorer la vie des anciens combattants, alors qu'il y en a beaucoup à faire. Je considère que le projet de loi C-27 est un pas en avant, mais il demeure une demi-mesure.

Mon collègue peut-il nous dire si le gouvernement a fait une étude pour savoir combien d'anciens combattants cela va aider à trouver un emploi dans la fonction publique? Nous sommes présentement dans une période de compressions. Alors, il n'y aura pas beaucoup d'emplois disponibles dans la fonction publique au cours des prochaines années. De plus, pour occuper un emploi dans la fonction publique, il faut souvent posséder un diplôme universitaire. Or les anciens combattants blessés ne possèdent souvent pas ces diplômes.

J'ai une deuxième question à poser à mon collègue. Lorsqu'un ancien combattant n'est pas reconnu comme ayant une blessure liée à son service, il peut faire appel au TACRA, qui peut reconnaître sa blessure au bout de trois ou quatre ans. Mon collègue est-il d'accord pour activer ce délai d'activation de cinq ans après la décision du TACRA, qui reconnaîtrait la blessure de l'ancien combattant?

[Traduction]

M. Parm Gill: Monsieur le Président, permettez-moi de commencer par remercier mon collègue pour son travail dans le dossier des anciens combattants. Il a, de concert avec d'autres membres du Comité permanent des anciens combattants, travaillé très fort pour procéder à un examen complet de la Nouvelle Charte des anciens combattants. Je tiens à le remercier de sa contribution dans ce dossier également.

Je suis convaincu que non seulement les députés, mais l'ensemble des Canadiens perçoivent les compétences et la discipline acquises par les anciens combattants pendant leur service militaire ainsi que leurs accomplissements comme une précieuse contribution au Canada. Il s'agit de personnes qui ont fait de grands sacrifices dans leur vie personnelle et familiale. Le moins que le gouvernement et les Canadiens puissent faire, c'est de leur donner la possibilité de réussir leur transition et de servir le Canada autrement, en joignant la fonction publique fédérale, par exemple.

Nous les remercions et nous les appuyons. J'invite les députés de l'opposition à appuyer cet important projet de loi.

Initiatives ministérielles

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, en tant qu'ancien membre des forces armées, je peux très bien comprendre pourquoi le gouvernement propose ce projet de loi. En tout temps, le nombre de personnes employées par les Forces armées canadiennes et la GRC est incroyable. Leur nombre s'élève à des dizaines de milliers.

Le gouvernement a-t-il, au préalable, fait des prévisions quant au nombre de personnes qui occuperont un poste à la fonction publique après avoir quitté les forces armées ou la GRC? Le gouvernement a-t-il une idée du nombre exact de personnes qui seraient admissibles?

Deuxièmement, dans quelle mesure le gouvernement croit-il devoir encourager le secteur privé à recruter des militaires à la retraite? Commissionnaires est un bon exemple d'entreprise privée qui fait des efforts fantastiques pour recruter d'anciens membres des forces armées et de la GRC.

• (1030)

M. Parm Gill: Monsieur le Président, il est difficile de prévoir combien d'anciens combattants seraient touchés par ce projet de loi.

Évidemment, un ancien combattant devrait être qualifié et répondre aux exigences liées au poste. Il n'y a pas de doute là-dessus. C'est indiqué très clairement dans ce projet de loi. Nous proposons seulement que, à compétences égales, la candidature d'un ancien combattant devrait l'emporter sur celle d'un civil.

Pour ce qui est de la consultation, il est évident qu'elle a eu lieu. Nous tenons toujours des consultations. Nous cherchons toujours des façons d'améliorer les prestations et les services offerts aux anciens combattants, et nous continuerons de le faire. Nous consultons toujours. C'est notamment pour cela que nous avons investi près de 5 milliards de dollars en fonds supplémentaires depuis notre arrivée au pouvoir, en 2006.

Le gouvernement a un bilan exceptionnel lorsqu'il s'agit d'appuyer les anciens combattants canadiens, et nous continuerons dans la même voie.

L'hon. Shelly Glover (ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, PCC): Monsieur le Président, j'ai une petite histoire avant de poser ma question au secrétaire parlementaire.

Comme beaucoup de gens le savent, je suis la petite-fille de trois anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale en comptant ma grand-mère. L'armée l'a formée dans toutes sortes de domaines, notamment les services de transcription. Son père, un Cri, avait lui-même déjà combattu courageusement pendant la Première Guerre mondiale, à l'instar de trois de ses frères.

Hélas, mon grand-père, même s'il a pris part au débarquement de Dieppe et tout ça, est mort très jeune, laissant ma grand-mère seule pour élever leurs enfants. Elle a essayé de trouver du travail afin de faire vivre sa famille, mais les temps ont été très durs.

Les compétences, notamment en matière de transcription, que ma grand-mère a acquises au sein des Forces armées canadiennes auraient été très utiles au Parlement, si seulement ce genre de projet de loi avait été possible à l'époque.

Le secrétaire parlementaire peut-il présenter les types de postes auxquels pourraient accéder les membres de nos forces armées?

Mes proches comprennent très bien ce que c'est que d'appartenir à une famille de militaire, alors je tiens à remercier le secrétaire parlementaire en leur nom d'avoir présenté le projet de loi, qui aidera sans aucun doute nos anciens combattants à continuer de servir notre pays comme ils l'ont déjà fait si vaillamment. Comme nous le savons tous, nous ne pourrons jamais rembourser la dette de reconnaissance

que nous devons aux soldats qui ont fait le sacrifice ultime; cependant, le projet de loi sera un moyen de remercier ceux qui ont été blessés.

M. Parm Gill: Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa question et de tout ce qu'elle accomplit dans l'intérêt des Canadiens.

Voici une des manières dont le projet de loi pourra profiter aux membres des Forces armées canadiennes qui sont libérés ou renvoyés pour des raisons médicales. La candidature des anciens combattants des Forces armées canadiennes ayant été libérés à cause d'une blessure ou d'une maladie liée au service sera considérée en priorité pour tout poste à pourvoir au sein de la fonction publique. Ces personnes auront la priorité absolue au sein de la fonction publique fédérale, au pays comme à l'étranger.

Les anciens combattants ont tant fait pour notre pays, et rien ne compensera jamais les sacrifices que leur famille et eux ont consentis. Le moins que nous puissions faire, c'est de leur ouvrir ce genre de perspectives. J'invite l'opposition à appuyer le projet de loi.

• (1035)

[Français]

M. Tarik Brahma (Saint-Jean, NPD): Monsieur le Président, c'est certain qu'on va appuyer ce projet de loi et qu'on n'est pas contre l'idée, même s'il ne va pas suffisamment loin, en fait.

Je m'interroge premièrement sur la date rétroactive du 1^{er} avril 2012. Je veux demander au secrétaire parlementaire quel est le paramètre qui a permis de déterminer cette date.

La deuxième chose sur laquelle je voudrais interroger le secrétaire parlementaire dans le cadre du dépôt de cette loi, c'est qu'il a dit — et je veux utiliser son expression — que le gouvernement n'a laissé *no stone unturned*, c'est-à-dire qu'il n'a négligé aucun des aspects qui touchent directement ou indirectement les anciens combattants, et en particulier ceux qui ont été blessés.

On avait dit que la Nouvelle Charte des anciens combattants serait une disposition évolutive et qu'on viendrait résoudre les problèmes. Lorsque j'ai fait des consultations avec des anciens combattants dans le cadre du projet de loi C-568, une chose m'a été rapportée plusieurs fois. En effet, les anciens combattants blessés, qui précédemment recevaient une pension d'invalidité à vie, reçoivent maintenant une indemnité forfaitaire qui est loin d'être à la même hauteur en termes financiers que ce qui était le cas avant l'application de la nouvelle charte. J'aimerais savoir ce qu'il peut répondre au fait qu'il n'adresse pas cette question avec ce projet de loi.

[Traduction]

M. Parm Gill: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de nous avoir présenté la perspective du NPD. Je suis enchanté que son parti appuie ce projet de loi. Je lui en suis très reconnaissant.

Pour ce qui est de la rétroactivité, la période de cinq ans commencerait le 1^{er} avril 2012 pour quiconque a obtenu une libération honorable. Nous avons l'intention non seulement d'appliquer ces mesures à l'avenir, mais également de les appliquer rétroactivement.

Pour ce qui est de la nouvelle Charte des anciens combattants, le ministre a demandé au Comité des anciens combattants d'en réaliser une étude exhaustive, et celle-ci est en cours. Nous sommes en train de rédiger un rapport. J'encourage le député à attendre simplement quelques jours de plus, jusqu'à ce que le rapport soit déposé. Nous aurons des solutions à proposer concernant bon nombre de ces préoccupations.

Initiatives ministérielles

[Français]

M. Sylvain Chicoine (Châteauguay—Saint-Constant, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-27, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique.

Ce projet de loi corrige des lacunes ressorties du projet de loi C-11, plus tôt cette année ou à la fin de l'année dernière. On a eu une première journée de débat pour en discuter, mais il contenait certaines lacunes que le gouvernement a corrigées. En effet, il a laissé tomber le projet de loi C-11, pour revenir avec une nouvelle mouture, soit le projet de loi C-27.

Malheureusement, le gouvernement n'avait pas adéquatement consulté des groupes d'anciens combattants concernant ce projet de loi. C'est trop souvent la façon d'agir du gouvernement. On peut penser au projet de loi sur l'éducation des Premières Nations; on a consulté très peu d'Autochtones, alors qu'on a une obligation de le faire. C'est aussi le cas avec le projet de loi C-11 pour lequel on n'a pas assez consulté. Le gouvernement est donc revenu avec le projet de loi C-27.

Malgré ce que je qualifierais d'un manque de professionnalisme de la part du gouvernement, je suis évidemment heureux de prendre la parole et de mentionner que nous allons appuyer le projet de loi C-27, déposé par le ministre des Anciens Combattants, parce que toutes les mesures pour donner une meilleure qualité de vie à nos anciens combattants sont primordiales. Pour améliorer la transition professionnelle de nos anciens combattants blessés, on va appuyer évidemment toutes mesures de ce genre.

Toutefois, tel que je le mentionnais lors de ma question au secrétaire parlementaire, je considère qu'à certains égards, ce n'est qu'une demi-mesure pour corriger les lacunes concernant la transition professionnelle qui est trop souvent laborieuse pour plusieurs anciens combattants.

Par conséquent, si on considère tous les problèmes soulevés, notamment par les rapports de l'ombudsman, c'est très peu. Souvent, le gouvernement a plutôt tendance à donner dans le cosmétique et l'apparence. Toutefois, quand on regarde les détails, ce sont trop souvent des demi-mesures, et ça n'améliore pas beaucoup la qualité de vie de nos anciens combattants.

Je pense aux changements apportés concernant la transition professionnelle, mais j'y reviendrai. On a mentionné qu'il y aurait des enveloppes plus grandes. Toutefois, si on examine dans le détail et seulement ce qui a été budgété, ça ne va aider qu'une poignée d'anciens combattants à compléter des études universitaires. Si on pense aussi aux changements annoncés au Programme de funérailles et d'inhumation des anciens combattants dans le besoin, on a effectivement donné beaucoup plus, parce qu'il n'y a pas si longtemps, on n'offrait qu'un peu plus de 3 000 \$ pour couvrir les frais funéraires des anciens combattants les plus démunis. On a donc substantiellement augmenté ce montant.

Toutefois, si on examine les critères d'admissibilité, ils n'ont pas été changés. Ainsi, pour les anciens combattants vraiment les plus démunis, soient ceux vivant sous le seuil de la pauvreté et même d'autres, on aurait avantage à élargir les critères d'admissibilité pour vraiment aider un plus grand nombre d'anciens combattants. On est souvent dans des demi-mesures. En apparence, on peut dire qu'on aide les anciens combattants, mais dans le détail, ça aide très peu de gens. C'est peut-être le cas aussi avec ce projet de loi.

Depuis que le gouvernement conservateur est au pouvoir, soit 2006, on a adopté la Nouvelle Charte des anciens combattants. En fait, elle a été adoptée cette même année ou un peu avant. On

avait qualifié la nouvelle charte de document vivant, disant qu'elle allait améliorer la vie des anciens combattants, surtout ceux de l'ère moderne. On savait que les anciens combattants qui revenaient blessés de l'Afghanistan étaient de plus en plus jeunes. Il fallait donc lâcher l'ancien système de pensions pour mettre davantage l'accent sur des incitatifs à participer à des programmes pour la transition professionnelle. C'était censé être un document vivant. Il a été adopté un peu à la va-vite. On disait qu'on allait adapter au fur et à mesure que les problèmes se présenteraient. Or depuis ce moment, seulement un changement très mineur a été fait en 2011. C'était encore un changement un peu cosmétique. On l'a amélioré, mais très peu.

Il se trouve donc qu'il y a énormément de problèmes avec cette Nouvelle Charte des anciens combattants. Il a été extrêmement décevant de voir le gouvernement se pencher sur ce problème qu'une seule fois en près de huit ans. C'est très peu. Effectivement, tel que le mentionnait le secrétaire parlementaire, on est en train de faire une étude sur la Nouvelle Charte des anciens combattants.

• (1040)

On va en arriver à un rapport exhaustif. J'espère que le gouvernement répondra favorablement à la plupart des recommandations, sinon à toutes, parce qu'il y a énormément de problèmes avec cette nouvelle charte. Le gouvernement doit arrêter de se tourner les pouces dans ce dossier visant à améliorer la Nouvelle Charte des anciens combattants. Il doit arriver avec des mesures appropriées, concrètes et exhaustives, car les problèmes sont beaucoup trop nombreux.

On en parlait comme d'un document vivant. Je considère plutôt que la Nouvelle Charte des anciens combattants est sur le respirateur artificiel, et qu'il faut absolument lui insuffler de l'oxygène, car il lui en manque beaucoup, et comme je le mentionnais, les problèmes sont nombreux.

La nouvelle charte a été adoptée en 2006, et on s'attendait à ce qu'elle soit amendée au fur et à mesure que les problèmes se présenteraient. Force est de constater que le gouvernement a failli à cette tâche d'améliorer la nouvelle charte.

La mission en Afghanistan a causé de lourdes pertes à nos troupes. À ce jour, 158 morts et plus de 2 000 blessés ont été répertoriés. Ce nombre risque d'augmenter, étant donné que les premiers symptômes du syndrome de stress post-traumatique apparaissent parfois quelques années après avoir vécu le choc.

Selon une étude récente, 14 % de nos soldats revenus d'Afghanistan ont été blessés, mais on soupçonne que ce nombre est beaucoup plus nombreux que ce qui a été annoncé.

C'est dans ce contexte que le Parlement a adopté la Nouvelle Charte des anciens combattants, en disant que ce serait un document vivant. Toutefois, il faut l'améliorer et le faire rapidement après le dépôt du rapport que nous allons d'ailleurs faire dans les prochains jours. Il faut que le gouvernement y réponde favorablement en adoptant des mesures appropriées.

Cela nous amène à débattre du projet de loi C-27, qui vise essentiellement à donner une priorité, pour des emplois dans la fonction publique, aux anciens combattants et aux membres des Forces canadiennes, renvoyés pour raisons médicales attribuées au service.

Initiatives ministérielles

Dans le processus d'embauche, si l'ancien combattant possède les qualités essentielles établies, la Commission de la fonction publique devra l'embaucher de façon prioritaire et absolue, devant les fonctionnaires excédentaires ou en congé. Ils seront donc dorénavant la première catégorie dans la priorité d'embauche: la priorité absolue. Cette priorité sera valide pour une période de cinq ans, alors qu'elle était de deux ans auparavant. Ce cinq ans suit la libération pour raisons médicales attribuées au service du soldat.

Une deuxième mesure de ce projet de loi vise à donner aux membres des Forces canadiennes, ayant accumulé plus de trois ans de service, le droit de participer à un processus de nomination interne de la fonction publique. L'article 35.11 stipule que les anciens combattants renvoyés honorablement se verront également octroyer le droit d'y participer pour une période de cinq ans suivant la libération, mais sans droit de priorité cette fois.

Par ailleurs, au paragraphe 39(1) de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, on donne une préférence aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale ou de la guerre de Corée, entre autres, devant tout citoyen canadien, en ajoutant dans la définition d'un ancien combattant, ceux qui ont servi au moins trois ans dans les Forces canadiennes, et ceux qui ont été libérés honorablement.

Nous allons voir évidemment une résurgence d'anciens combattants ayant une préférence dans la nomination par rapport aux citoyens canadiens. Cette préférence sera valide pour une période de cinq ans. Par contre, les conjoints survivants et les ex-membres des Forces canadiennes, ayant servi au moins trois ans, n'auront pas accès à cette préférence.

C'est un noble geste de la part du gouvernement. Toutefois, comme les mesures précédentes qu'il a prises, telles que le Fonds du Souvenir et les montants remboursables pour la formation et les études postsecondaires, ce ne sont que des demi-mesures qui auront peu d'incidence sur la qualité de vie de la grande majorité de nos anciens combattants.

En effet, à court et à moyen terme, peu d'emplois dans la fonction publique seront disponibles, étant donné le contexte actuel de restructuration et de compressions budgétaires. On est en train de couper dans la fonction publique, et le jour où on va revoir une bonne embauche de fonctionnaires, ce n'est pas demain la veille. À mon sens, ne serait-ce que pour cette raison, cela n'aidera pas beaucoup d'anciens combattants.

● (1045)

En ce qui concerne la priorité accordée aux membres des Forces armées canadiennes libérés pour raisons médicales, qu'arrivera-t-il à l'ancien combattant qui n'est pas libéré pour une raison médicale lorsqu'il quitte les Forces canadiennes et qui contesterait cette décision devant le TACRA? Avant que le tribunal ne reconnaisse que la blessure est bel et bien reliée au service, cela peut prendre trois ou quatre ans. Est-on prêt à allonger cette période de cinq ans? À partir du moment où il est libéré, à la suite d'une décision favorable du TACRA, cela peut facilement prendre trois ou quatre ans. Alors, cette période de cinq ans constitue une lacune du projet de loi. De tels cas se produisent assez fréquemment. Il faudrait allonger le délai de cinq ans, afin que l'ancien combattant ne soit pas pénalisé par une décision défavorable au départ. Si la décision du ministère est renversée par le TACRA, il doit obtenir un délai d'activation de cinq ans.

L'ombudsman des vétérans a également fait quelques observations dans son blogue:

En vertu des nouvelles dispositions législatives toutefois, il faudra que le dossier soit examiné et qu'il soit décidé si les motifs de la libération pour raisons médicales

sont liés au service ou non. Cette étape pourrait faire augmenter les formalités administratives liées au processus de libération et pourrait retarder la possibilité pour le militaire d'avoir accès à l'embauche prioritaire.

Tout comme l'ombudsman, nous sommes un peu inquiets de ce flou législatif. Ne serait-il pas mieux d'utiliser la reconnaissance du lien entre la blessure et le service pour déterminer l'accessibilité et la durée du droit à la priorité? Cela pourrait être fait de deux façons: soit par le motif de libération pour raisons médicales attribuées au service, soit par la reconnaissance du lien entre la blessure et le service par Anciens Combattants Canada ou le TACRA. D'une manière ou de l'autre, on garde la cohérence du système, on diminue la lourdeur administrative et on s'assure que le vétéran ne perd pas la durée de son droit de priorité.

De plus, le projet de loi crée des catégories différentes de vétérans, et nous sommes contre cette approche. Nous appuyons plutôt le principe d'une seule catégorie de vétérans, au lieu qu'il y en ait plusieurs. Nous croyons que tous les anciens combattants, peu importe la guerre durant laquelle ils ont servi, passée ou moderne, méritent le même statut. Ce sont tous des soldats qui ont servi la nation. Alors, nous sommes contre le fait de créer plusieurs catégories d'anciens combattants.

Les vétérans de la GRC ne sont pas inclus dans le projet de loi. Ils restent dans la catégorie réglementaire. Or je considère qu'un membre de la GRC qui aurait subi un traumatisme pendant son service et qui voudrait sortir de l'environnement policier pour effectuer un changement de carrière aurait pu bénéficier de la priorité dans le cadre du projet de loi. En incluant les vétérans de la GRC, on aurait pu les remercier de leur service et de leurs sacrifices. Seuls les membres des Forces canadiennes libérés pour raisons médicales liées au service auront droit à l'accès prioritaire. Malheureusement, les autres n'y auront pas accès.

De plus, le projet de loi modifie la définition d'« ancien combattant » et précise que les conjoints des survivants sont exclus des préférences dans le cadre de l'embauche au sein de la fonction publique. Les survivants des anciens combattants traditionnels avaient préséance sur les citoyens canadiens. Pourquoi donc le ministre a-t-il spécifiquement exclu les conjoints des anciens combattants des Forces armées canadiennes de la préférence? C'est une question que l'on se pose. Le gouvernement aime faire des catégories distinctes de vétérans, ce à quoi je ne peux que m'opposer.

Par ailleurs, dans un contexte de compressions budgétaires où l'on assiste à des mises à pied massives au sein de la fonction publique, ce projet de loi ne va peut-être aider les anciens combattants qu'à long terme. À court terme, je ne vois pas comment il pourrait améliorer la transition professionnelle d'un ancien combattant qui aurait un droit de priorité dans la fonction publique. Dans ce contexte de mises à pied massives, cela ne les aidera pas.

Ce projet de loi constitue une réaction au manque de leadership du gouvernement dans le dossier des transitions professionnelles.

● (1050)

Il a réagi en déposant ce projet de loi, mais pendant des compressions budgétaires. Il me semble qu'il va falloir faire plus d'efforts pour améliorer la vie de nos anciens combattants et leur retour à la vie civile. Ils en ont grandement besoin. Ils ont besoin de plus que de demies mesures.

De 2006 à 2011, environ 2 000 vétérans se sont prévalus de cette priorité d'emploi. Parmi ces derniers, 1 024 vétérans ont obtenu un emploi dans la fonction publique, et de ce nombre, 739 ont obtenu un emploi à la Défense nationale, ce qui est l'équivalent de près des trois quart, 75 %, de tous les vétérans qui se replacent dans la fonction publique. Ils ont donc accès presque seulement aux emplois à la Défense nationale.

À Anciens Combattants Canada, c'est encore plus désastreux. Pendant ces cinq dernières années, entre 2006 et 2011, seulement 24 vétérans ont obtenu un emploi à Anciens Combattants Canada, seulement 2 % de tous les emplois. C'est très peu, alors que c'est probablement un des ministères qui aurait avantage à embaucher des anciens combattants puisqu'ils ont l'expérience et les connaissances des programmes fournis par Anciens Combattants Canada. Ce serait un endroit de prédilection. Selon moi, le ministre et le ministère, évidemment, ne font pas assez d'efforts pour recruter les anciens combattants au sein de leur propre ministère.

Les statistiques sur l'emploi dans la fonction publique pour ce qui est de nos vétérans nous montrent qu'à part la Défense nationale, et peut-être Travaux publics et services gouvernementaux Canada, très peu de ministères, voire presque aucun, embauchent des anciens combattants. Il y a donc un changement de mentalité à apporter dans la fonction publique et les ministères afin de reconnaître les compétences des anciens combattants et leur faire plus de place en leur sein. Il y a un changement de mentalité à apporter. Ce n'est pas ce projet de loi qui va changer les mentalités, par contre, il va aider à donner la priorité aux anciens combattants dans la fonction publique. Effectivement, un changement de mentalité au sein des ministères serait également approprié pour reconnaître davantage les compétences de nos anciens combattants.

L'ombudsman a déterminé qu'environ 4 500 vétérans s'inscrivent chaque année aux services de réadaptation et d'assistance professionnelle. En moyenne, 220 vétérans s'inscrivent sur la liste donnant droit à la priorité d'emploi, et 146 anciens combattants, en moyenne, obtiennent ainsi un poste dans la fonction publique. C'est très peu. Même avec ce projet de loi, les chiffres risquent de diminuer à court terme, et peut-être même à moyen terme, si les ministères n'embauchent pas massivement à moyen terme. C'est donc très peu. On ne peut pas dire que ce projet de loi va avoir un grand impact sur la majorité des anciens combattants, mais seulement sur un très petit nombre d'entre eux.

Ces chiffres démontrent également que, dans le passé, les anciens combattants n'avaient pas les compétences ou la formation universitaire pour occuper beaucoup d'emplois dans la fonction publique. Comme je le mentionnais, cela reflète peut-être le peu d'intérêt ou le manque de qualifications. Il faudrait donc pallier ces lacunes dans la transition professionnelle pour donner accès à des formations universitaires aux anciens combattants qui le désirent et qui en sont capables. Cela les aiderait grandement à se replacer dans la fonction publique.

En fait, on oblige les anciens combattants à accepter un emploi dans un domaine, non pas qui ne les intéresse pas nécessairement, mais plutôt dans un domaine pour lequel ils ont certaines compétences. L'ombudsman a révélé également qu'on ne donne pas assez de chance à un ancien combattant de réorienter complètement sa carrière. Un ancien combattant n'a pas nécessairement le goût de continuer dans un domaine connexe à celui dans lequel il opérait lorsqu'il était au sein des Forces canadiennes. On doit donc absolument lui donner la capacité de choisir autre chose que ce qu'il connaît. Cela aiderait également grandement les anciens combattants dans leur transition professionnelle.

Déclarations de députés

En conclusion, nous allons effectivement appuyer ce projet de loi, mais le gouvernement devra certainement dissiper nos inquiétudes en comité. Il devra également apporter les changements nécessaires en ce qui concerne le délai d'activation pour un vétéran qui contesterait la raison de son renvoi des forces et qui verrait le TACRA lui donner raison, afin de ne pas pénaliser ce type de personne.

Nous avons hâte de faire l'étude de ce projet de loi en comité.

• (1055)

Mme Christine Moore (Abitibi—Témiscamingue, NPD): Monsieur le Président, mon collègue trouve-t-il bizarre que parmi toutes les catégories énumérées, il semble n'y avoir aucune place pour les gens qui se blessent à l'entraînement? Il arrive que des militaires se blessent sur la base, lorsqu'ils s'entraînent ou qu'ils font des exercices, plutôt que dans un combat armé à l'étranger.

Ne trouve-t-il pas bizarre qu'on semble accorder seulement de la valeur aux blessures survenues en situation de conflit armé et non aux blessures survenues dans le travail quotidien des militaires?

M. Sylvain Chicoine: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de son excellente question.

Effectivement, cela risque d'être un problème dans certains cas. Les anciens combattants doivent s'entraîner pour rester en bonne forme physique, mais lorsqu'ils se blessent dans le cadre d'un entraînement, leur blessure n'est souvent pas reconnue comme étant liée à leur service. Or, dans bien des cas, elle devrait l'être, puisque c'est effectivement le devoir de tout soldat d'être en bonne forme physique. Ils doivent pouvoir agir adéquatement lors de déploiements.

Ils ont une obligation d'avoir une bonne forme physique, mais il n'y a rien dans ce projet de loi qui les aide s'ils se blessent à l'entraînement, ce qui s'est déjà produit. On reconnaît trop rarement cette situation. Ces blessures devraient être reconnues comme étant reliées au service.

• (1100)

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): L'honorable député de Châteauguay—Saint-Constant aura huit minutes pour les questions et commentaires, lorsque la Chambre reprendra le débat concernant cette motion.

DÉCLARATIONS DES DÉPUTÉS

[Traduction]

LE PRIX OHTLI

M. Dan Albas (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, je suis certain que tous les députés connaissent, dans leur circonscription, des gens spéciaux qui oeuvrent sans répit pour bâtir une société meilleure.

Je suis fier de souligner les nombreuses années passées par M. Diego Alcaraz à promouvoir la culture, les chansons et les traditions mexicaines parmi les enfants et les adultes de ma circonscription, Okanagan—Coquihalla.

Ce mois-ci, le gouvernement du Mexique a, lui aussi, souligné l'oeuvre de Diego et lui a fait l'honneur de lui remettre le prix Ohtli, soit la plus haute distinction décernée par le gouvernement du Mexique aux Mexicains vivant à l'étranger.

Déclarations de députés

Au fil des ans, j'ai pu faire la connaissance de Diego et de sa femme, Olive. Je dois dire que son dévouement est une source d'inspiration pour moi. Je suis fier d'être membre du Groupe d'amitié parlementaire Canada-Mexique.

Je voudrais demander à tous les députés de se joindre à moi et de féliciter Diego Alcaraz de s'être consacré avec passion et dévouement à enrichir la diversité culturelle, ce dont bénéficient beaucoup de gens dans la circonscription d'Okanagan—Coquihalla et dans l'ensemble de notre grand pays.

* * *

[Français]

LES FÊTES DE QUARTIER

Mme Isabelle Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, NPD): Monsieur le Président, Postes Canada, Radio-Canada et VIA Rail; je suis tannée de parler des sociétés de la Couronne qui vont mal parce que les conservateurs les abandonnent.

J'ai le goût de parler de choses qui vont bien, alors, parlons des festivités que nous célébrerons cet été dans ma circonscription, Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, et à Dorval.

Je remercie chacune des villes et des arrondissements qui organisent des fêtes de quartier ou des festivals auxquels je me ferai un plaisir de participer. Merci à Lachine d'avoir choisi Kaïn pour célébrer la Saint-Jean et merci à Dorval pour l'une des plus grandioses fêtes du Canada que nous retrouvons au Québec. Merci à NDG et à Paul Cargnello pour la Semaine des arts NDG, et merci à Montréal-Ouest pour ses mardi au parc. Je remercie les organisations communautaires qui font vivre nos quartiers et qui leur confèrent les couleurs et les saveurs qu'on leur connaît.

À tous mes concitoyens, je souhaite un bon été. Venez fêter avec moi tout au long de la saison estivale. Ensemble, construisons nos quartiers et notre pays.

* * *

[Traduction]

LA JOURNÉE NATIONALE DE COMMÉMORATION

M. Kyle Seeback (Brampton-Ouest, PCC): Monsieur le Président, vendredi dernier, c'était la Journée nationale de commémoration, qui soulignait la fin de la mission militaire du Canada en Afghanistan. Au cours des 12 dernières années, les courageux membres des Forces armées canadiennes ont servi le Canada en Afghanistan. Ils ont combattu le terrorisme pour favoriser la sécurité et le développement du pays et aider les Afghans à bâtir un pays stable et sécuritaire où ils pourront bien vivre.

Grâce à nos hommes et à nos femmes en uniforme, l'Afghanistan ne sert plus de base au terrorisme dirigé contre la communauté internationale. De plus, au-delà de 7,7 millions d'enfants afghans, dont 39 % de filles, vont à l'école, que ce soit dans un établissement communautaire ou officiel. À titre de comparaison, en 2001, moins d'un million de jeunes garçons, et seulement des garçons, étaient inscrits à l'école officielle.

Je tiens à remercier tous les Canadiens ayant participé à la mission en Afghanistan d'avoir apporté la paix et la stabilité dans le monde et d'avoir amélioré les conditions de vie des Afghans. Cette mission a donné d'excellents résultats; tous les Canadiens devraient en être fiers.

LES VIPERS DE KENSINGTON

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole pour souligner les exploits des Vipers de Kensington, qui ont remporté pour la cinquième fois de suite la finale du championnat de la ligue de hockey junior de l'Île. En onze ans, l'équipe a remporté ce championnat neuf fois, ce qui fait d'elle l'une des équipes les plus victorieuses de l'histoire de l'Île-du-Prince-Édouard. Les Vipers de Kensington ont aussi remporté deux des trois derniers championnats de la Coupe Don Johnson Memorial de l'Atlantique dans la catégorie junior B.

Un tel exploit n'est possible que grâce au travail d'équipe, que ce soit sur la glace ou à l'extérieur de celle-ci. Je tiens à saluer le travail acharné et l'engagement des joueurs, entraîneurs et gestionnaires des Vipers, qui ont contribué aux réussites passées et actuelles de l'équipe. Je tiens aussi à souligner la contribution financière d'un commanditaire, Moase Plumbing & Heating.

Les équipes sportives comme les Vipers, de même que tous ceux qui participent au fonctionnement quotidien de ces équipes, jouent un rôle très important puisqu'ils contribuent à renforcer l'identité et le sentiment de fierté des petites collectivités partout au Canada.

Félicitations aux Vipers de Kensington!

* * *

LA LOI SUR LE DIVORCE

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Monsieur le Président, le projet de loi d'initiative parlementaire C-560, que j'ai présenté, vise à défendre les intérêts des enfants, à promouvoir le droit de l'enfant à bénéficier de deux parents principaux et à partager la responsabilité parentale de façon plus égale. Le système actuel donne priorité aux droits des parents plutôt qu'à ceux de l'enfant. Les décisions rendues dans le système actuel, fondé sur la confrontation, montrent une forte tendance à désigner un parent principal et à reléguer l'autre au rang de personne que l'enfant verra à l'occasion.

La loi actuelle a été adoptée il y a 30 ans. Les recherches effectuées en sciences sociales ont démontré que l'enfant de parents divorcés a besoin que ses deux parents jouent un rôle important dans sa vie. C'est ce que favoriserait le projet de loi C-560, qui laisse aussi la discrétion nécessaire pour établir des plans de garde personnalisés.

Les députés et les sénateurs ont déjà reçu un document qui répond à toutes les questions à propos des mythes et des faits entourant ce projet de loi. J'invite vivement mes collègues à le lire.

Plus de 75 % de la population est en faveur d'une responsabilité parentale égale et partagée. J'exhorte donc les députés à appuyer le projet de loi C-560 à l'étape de la deuxième lecture, afin qu'il soit renvoyé à un comité qui pourra entendre des témoins et des chercheurs et apporter les modifications nécessaires.

Les enfants ne méritent rien de moins. Posons ce geste dans l'intérêt de nos enfants.

* * *

●(1105)

LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

M. Randall Garrison (Esquimalt—Juan de Fuca, NPD): Monsieur le Président, je prends la parole afin de souligner que le 17 mai, soit demain, est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

En cette journée, nous devons faire front commun et dénoncer la haine et la discrimination manifestées envers les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgenres. Il est toujours urgent et nécessaire de lutter contre l'homophobie et la transphobie, chez nous et à l'étranger.

Au pays, les personnes transgenres n'ont toujours pas les protections et les droits dont jouissent tous les Canadiens, parce que le projet de loi C-279 stagne au Sénat depuis plus d'un an, après avoir été adopté pour une deuxième fois à la Chambre des communes.

On voit également une tendance troublante se dessiner: dans un certain nombre de pays, l'homosexualité est déclarée illégale ou assujettie à de lourdes sanctions. En effet, en raison de leur orientation sexuelle, les membres de la communauté LGBTQ vivant en Ouganda, au Cameroun, au Nigéria, en Russie ou en Jamaïque risquent de longues peines d'emprisonnement, des actes de violence, voire la mort.

Aujourd'hui, je presse tous les parlementaires d'agir concrètement pour éradiquer l'homophobie et la transphobie.

Je prie le gouvernement de défendre les valeurs bien canadiennes que sont l'égalité et le respect.

Je demande au Sénat de se secouer de sa torpeur et de défendre les droits de la personne en adoptant le projet de loi C-279 maintenant, afin que les personnes transgenres au pays jouissent des mêmes droits que tous les Canadiens.

* * *

LES ÉLECTIONS EN INDE

L'hon. Deepak Obhrai (Calgary-Est, PCC): Monsieur le Président, je tiens à féliciter Narendra Modi et le Parti Bharatiya Janata qui ont gagné les élections.

Ces élections révèlent clairement que le message de M. Modi sur la relance économique a trouvé appui chez les électeurs indiens. Sous la direction de M. Modi, l'Inde est appelée à atteindre de nouveaux sommets.

Nous espérons que les réformes instaurées par M. Modi dans l'État du Gujarat pourront être mises en oeuvre partout en Inde. Le gouvernement entend appuyer M. Modi et collaborer avec lui pour assurer l'instauration de ces réformes, car elles profiteront non seulement aux Indiens, mais aussi aux Canadiens.

Je tiens à féliciter de nouveau M. Modi et le Parti Bharatiya Janata.

J'aimerais également saluer la commission électorale de l'Inde, qui a su organiser des élections ouvertes et transparentes.

* * *

AMAR ARTS OF LIFE

M. Parm Gill (Brampton—Springdale, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais profiter de l'occasion pour rendre hommage à Amar Arts of Life, un merveilleux organisme sans but lucratif qui fait un travail remarquable dans le Grand Toronto et d'un bout à l'autre de notre grand pays.

Afin de sensibiliser la population au don d'organes et de tissus, Amar Arts of Life a récemment organisé une campagne durant le Nagar Kirtan, à Toronto, dans le cadre de laquelle des centaines de vaillants bénévoles ont convaincu plus de 1 200 personnes de signer leur carte de don d'organes. Le champ d'action de l'organisme ne se restreint plus à la région du Grand Toronto, mais aussi à d'autres régions du pays.

Déclarations de députés

Je voudrais remercier tous les bénévoles dévoués. Je tiens aussi à remercier le président et fondateur d'Amar Arts of Life, Amarjit Rai, de son extraordinaire dévouement à la cause des dons d'organes et de tissus et de ses efforts pour sensibiliser les Canadiens partout au pays.

* * *

[Français]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES MUSÉES

M. Pierre Nantel (Longueuil—Pierre-Boucher, NPD): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour faire part à tous les députés de la Chambre que le dimanche 18 mai prochain, c'est la Journée internationale des musées. J'ai la joie, en tant que porte-parole de l'opposition officielle en matière de patrimoine, de faire la promotion de cette journée. Ici, chez nous, la vitalité de nos musées veut aussi dire que l'on a une richesse culturelle à partager, un passé à célébrer et des histoires à raconter. On peut être fiers de cela.

J'en profite pour inviter mes collègues députés, et tous ceux et celles qui auront l'occasion de venir à Montréal, le 25 mai prochain, à la fabuleuse Journée des musées montréalais. Il s'agit d'une journée complète pendant laquelle une trentaine d'établissements culturels de Montréal seront ouverts gratuitement. Même les navettes de la Société de transport de Montréal seront gratuites au cours de la journée. On n'a aucune raison de ne pas en profiter.

Je ne pourrai pas passer sous silence ma fierté personnelle à Longueuil: le musée et la crypte de la Co-cathédrale de Saint-Antoine-de-Padoue, ainsi que le seul et unique Musée de la Femme au Canada, situé tout près de mon bureau de circonscription, sur la rue Saint-Charles, à Longueuil.

Célébrons nos musées, célébrons notre histoire, célébrons ce que nous sommes.

* * *

[Traduction]

LA REVITALISATION DE WHITCHURCH-STOUFFVILLE

M. Paul Calandra (Oak Ridges—Markham, PCC): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour féliciter ma ville, Whitchurch-Stouffville, l'une des trois villes canadiennes sélectionnées dans le cadre du programme de revitalisation « Les rues principales, ça compte » de Benjamin Moore.

Benjamin Moore a créé ce programme pour contribuer à la revitalisation des centres-villes, en réaménageant et en peignant les façades extérieures des magasins locaux, dans le but de rehausser le charme typique des rues principales des petites villes. Le programme souligne l'importance de maintenir ces magasins, qui sont le cœur de la rue principale et des collectivités avoisinantes.

Au printemps 2013, des villes de partout en Amérique du Nord ont voté en ligne pour désigner les rues principales qui seront revitalisées. Sur les 20 villes nord-américaines sélectionnées, ma petite ville, Whitchurch-Stouffville, fait partie des gagnantes.

Le 13 mai, Benjamin Moore a lancé la transformation en donnant le premier coup de pinceau sur la façade du fleuriste de Stouffville.

Je félicite ma ville et, à l'instar de tous les résidents de Whitchurch-Stouffville, je suis impatient de voir le résultat de cette revitalisation emballante.

Déclarations de députés

●(1110)

[Français]

LA SOUPIÈRE DE L'AMITIÉ DE GATINEAU

Mme Nycole Turmel (Hull—Aylmer, NPD): Monsieur le Président, hier, j'ai eu le regret d'apprendre la fermeture d'une véritable institution dans ma région, la Soupière de l'amitié de Gatineau.

En Outaouais, nous avons tous été ébranlés par cette nouvelle. Il faut dire que, à Gatineau, tout le monde connaît la Soupière de l'amitié. La raison est simple. Cela fait presque 30 ans que les employés bénévoles de cet organisme prennent soin de notre monde.

Ils prennent soin des personnes les plus démunies en proposant tous les jours des repas chauds pour seulement 1 \$ et en offrant un dépannage alimentaire d'urgence. Ils prennent soin de nos enfants en offrant près de 150 000 petits-déjeuners santé gratuitement dans 35 écoles de la région. Ils prennent soin des gens qui vivent dans l'exclusion en leur ouvrant les portes d'un environnement où les amitiés peuvent grandir loin des préjugés.

Aujourd'hui, leur dévouement mérite d'être souligné, mais nous avons aussi le devoir de l'honorer. Pour moi, honorer l'héritage de la Soupière de l'amitié de Gatineau, c'est d'abord et avant tout refuser que la pauvreté soit banalisée. Au nom de tous les gens de l'Outaouais, je dis un immense merci à la grande famille de la Soupière de l'amitié de Gatineau.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ DES MÈRES, DES NOUVEAU-NÉS ET DES ENFANTS

Mme Lois Brown (Newmarket—Aurora, PCC): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui en reconnaissance de l'appui indéfectible du gouvernement à l'égard des enfants dans le développement. La protection des enfants fait partie intégrante de la politique étrangère du gouvernement et de sa politique en matière de développement.

En réponse à une motion que j'ai présentée, le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international a lancé une étude sur les nombreuses difficultés qu'éprouvent les jeunes dans les pays en développement et les meilleurs moyens de les protéger.

Le premier témoin à comparaître devant le comité a reconnu le rôle de chef de file du Canada dans le dossier et a félicité le gouvernement d'avoir créé l'unité de protection des enfants.

À la fin du mois, le gouvernement cherchera de nouvelles façons de protéger les enfants et les jeunes en animant un sommet sur la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants. Le sommet, dont le thème est « Sauver chaque femme, chaque enfant: un objectif à notre portée », nous permettra de dégager un consensus à l'égard des mesures à prendre pour mieux aider ceux qui en ont besoin.

Tous les Canadiens ont de quoi être fiers du bilan du gouvernement dans ce domaine important.

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

Mme Joyce Murray (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, en cette Journée internationale contre l'homophobie, nous renouvelons notre engagement à préserver les droits politiques,

économiques, légaux et sociaux de chaque personne, quel que soit son sexe ou son orientation sexuelle.

Bien que plusieurs nations aient récemment fait un grand pas vers la reconnaissance et la protection des droits de la communauté LGBTQ, de nombreux membres de cette communauté sont toujours victimes de discrimination et d'abus considérables. Aussi scandaleux que cela puisse paraître, l'homosexualité demeure un acte criminel en Inde, en Russie, en Ouganda, ainsi que dans sept autres pays, et la publication de matériel LGBTQ est toujours considérée comme un acte criminel dans bien d'autres pays.

Nous sommes chanceux que le Canada ait des lois contre les crimes haineux et accorde aux gais, lesbiennes, et transgenres la liberté de se marier. Heureusement, de plus en plus d'États américains suivent l'exemple du Canada.

La dénégation constante du droit à la libre expression et à une vie exempte de la peur et de la violence que subissent les membres de la communauté LGBTQ est inexcusable. Aujourd'hui, nous exprimons notre solidarité envers ces personnes et osons rêver d'un monde sûr pour tous et où tous les êtres humains sont acceptés tels qu'ils sont.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. John Carmichael (Don Valley-Ouest, PCC): Monsieur le Président, c'est avec une immense fierté que j'ai assisté, le 9 mai dernier, aux activités entourant, à Ottawa, la Journée nationale de commémoration. Ce fut l'occasion de rendre un profond hommage à nos anciens combattants et à leur famille.

Aujourd'hui, la Chambre des communes est saisie du projet de loi sur l'embauche des anciens combattants. En effet, le gouvernement estime que les postes de fonctionnaire devraient être offerts en priorité aux soldats blessés pendant leur service militaire qui possèdent les compétences voulues.

Les anciens combattants s'étonneront probablement d'apprendre que les syndicats de fonctionnaires s'opposent au projet de loi sur l'embauche des anciens combattants. Les syndicats estiment en effet qu'un soldat blessé au service du Canada devrait être relégué au bout de la queue, mais le gouvernement ne tolérera pas cela.

J'exhorte tous les députés à mettre la cassette sur pause et à se montrer solidaires de nos anciens combattants.

* * *

●(1115)

LE CHEF DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA

M. Dan Harris (Scarborough-Sud-Ouest, NPD): Monsieur le Président, plutôt que de s'occuper d'emploi et de diriger le pays, le premier ministre et les députés conservateurs, de concert avec les députés du tiers parti, le Parti libéral, s'emploient à transformer un comité en un tribunal de pacotille.

Le comité chargé de se pencher sur les activités de tous les partis — sauf celles des conservateurs — a pourtant fait de son mieux. Mais, le chef de l'opposition a retourné la situation en réponse à cette attaque sans précédent. Il a répondu à toutes les questions, avec le sourire.

Toutefois, comble de l'ironie, le pseudo-procureur conservateur, le député de Kitchener-Centre, s'est fait prendre à avoir enfreint les règles et à avoir utilisé à mauvais escient les ressources parlementaires durant la campagne électorale. L'hypocrisie des conservateurs et des libéraux est sans bornes.

Questions orales

Le chef de l'opposition a prouvé, encore une fois, que la bonne humeur et la vérité peuvent triompher des campagnes de salissage les plus injustes des conservateurs et des libéraux. Le NPD a montré qu'il formait l'opposition officielle la plus forte et la plus unie à laquelle les conservateurs ont jamais été confrontés.

* * *

[Français]

LE CHEF DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA

M. Jacques Gourde (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, PCC): Monsieur le Président, hier, le chef de l'opposition a comparu devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Non seulement il n'a pas été capable de s'expliquer clairement sur le fait que des employés de son parti effectuaient un travail partisan, et ce, en étant payés par les contribuables, mais le député d'Outremont en a rajouté et a insulté mon collègue le député de Kitchener-Centre.

Dans un témoignage moins que convaincant, il y est allé de propos vagues et d'explications contradictoires, alors que les règles de la Chambre des communes sont claires: aucun employé payé par les contribuables ne peut travailler dans les bureaux de partis.

Ce comportement est inacceptable de la part du chef de l'opposition. Est-ce qu'il va admettre qu'il a enfreint les règles de la Chambre, et qu'il a induit en erreur le Bureau de régie interne? Finalement, va-t-il offrir ses excuses à mon collègue pour ses propos méprisants et indignes?

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Nycole Turmel (Hull—Aylmer, NPD): Monsieur le Président, en ce moment même, la GRC rend public son rapport tant attendu sur les femmes autochtones assassinées ou disparues. Les conclusions sont consternantes: on parle de 1 186 cas consignés par les services de police.

Les politiques et les programmes du gouvernement actuel sont manifestement inefficaces. Les conservateurs vont-ils enfin écouter les familles et les citoyens de partout au pays et ordonner la tenue d'une enquête publique nationale?

M. Bob Dechert (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, PCC): Monsieur le Président, je voudrais remercier la GRC de son rapport. Une personne disparue en est déjà une de trop.

Nous nous attendons à ce que la GRC enquête sur chaque cas de personne disparue, y compris ceux qui ont été découverts pendant l'élaboration du rapport.

Celui-ci nous en apprend beaucoup sur certaines des causes profondes de la violence faite aux femmes autochtones. Les conclusions de l'enquête de la GRC sont claires. Selon les données, 62 % des homicides ont été commis par un membre de la famille qui avait déjà agressé la victime, 40 % des femmes autochtones ont été assassinées à la suite d'une dispute et près de 90 % des homicides ont été résolus, ce qui correspond au taux de résolution des cas d'homicides de personnes non autochtones.

[Français]

Mme Nycole Turmel (Hull—Aylmer, NPD): Monsieur le Président, le rapport de la GRC est clair: le nombre de victimes continuent d'augmenter chaque année.

Dans la dernière année, Kelly Nicole Goforth, Heather Ballantyne, Cassandra Joan Desjarlais, Miranda McKinney, Jodi Roberts, Tricia Boisvert, Rocelyn Gabriel et Loretta Saunders ont disparu ou ont été assassinées.

Les conservateurs disent agir, mais ils sont incapables de déterminer les causes de ces disparitions et assassinats.

À quand une enquête publique qui va nous permettre de comprendre, mais surtout, d'empêcher ces crimes?

[Traduction]

M. Bob Dechert (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, PCC): Monsieur le Président, le rapport identifie bel et bien l'une des principales causes de violence faite aux femmes autochtones, à savoir la violence familiale.

Le gouvernement a pris de nombreuses mesures pour s'attaquer à ce problème. L'heure des études est révolue; le moment est venu de passer à l'action. Par exemple, dans le Plan d'action économique de 2013, le gouvernement a accordé de nouveaux fonds pour le Programme pour la prévention de la violence familiale, qui finance des refuges pour les femmes, les enfants et les familles vivant dans les réserves.

* * *

● (1120)

[Français]

L'EMPLOI

Mme Nycole Turmel (Hull—Aylmer, NPD): Monsieur le Président, le gouvernement a enfin été forcé d'admettre que le Programme des travailleurs étrangers temporaires était un véritable gâchis.

Des travailleurs canadiens ont été tassés pour faire place à une main-d'oeuvre bon marché, des travailleurs étrangers ont été parachutés dans des régions à haut taux de chômage, et les outils d'évaluation du marché de l'emploi sont déficients.

Quand les conservateurs vont-ils corriger les problèmes qu'ils ont aggravés et vont-ils renforcer l'accès à la citoyenneté plutôt que favoriser le recours abusif à des travailleurs étrangers temporaires?

[Traduction]

M. Scott Armstrong (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et du Développement social, PCC): Monsieur le Président, le Programme des travailleurs étrangers temporaires a pour but de permettre aux employeurs d'avoir accès à des employés pendant les graves pénuries de main-d'oeuvre qui surviennent dans les régions et les secteurs où il n'y a pas de Canadiens pouvant occuper les emplois vacants.

Nous reconnaissons que le programme a fait l'objet de certaines doléances. Nous avons mis en oeuvre des mesures énergiques pour sévir contre les employeurs qui abusent du programme. Nous allons continuer à renforcer la réglementation et à apporter d'autres changements pour que les travailleurs et les employeurs sachent que le système vise toujours à accorder les emplois en priorité aux Canadiens.

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Monsieur le Président, s'agit-il seulement de « certaines » doléances?

Questions orales

En réalité, les changements apportés par les conservateurs ont empiré ce programme et l'ont exposé davantage aux abus. Voilà ce que le gouvernement a réussi à faire.

Trop de Canadiens sont privés des emplois qui leur seraient normalement destinés, et trop de travailleurs étrangers temporaires sont maltraités. Ces problèmes concernent l'ensemble du pays et la totalité du programme. Comme le ministre n'a pas rectifié le programme, celui-ci prête le flanc aux abus. Les Canadiens savent qu'ils ne peuvent tout simplement pas faire confiance aux conservateurs.

Pourquoi le ministre n'accepte-t-il pas que l'on procède à un examen indépendant de sa mauvaise gestion flagrante de ce programme?

M. Scott Armstrong (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et du Développement social, PCC): Monsieur le Président, un déluge d'hypocrisie s'abat encore sur nous.

Les Canadiens savent en qui ils peuvent avoir confiance. Ils peuvent se fier au gouvernement conservateur pour qu'il apporte les changements nécessaires, de telle sorte que les Canadiens puissent postuler les emplois offerts avant qu'on fasse venir des travailleurs étrangers temporaires.

Voyons, par comparaison, ce que font les députés du NPD. Ils se plaignent aux Communes que des travailleurs étrangers volent les emplois des Canadiens, mais ils écrivent constamment des lettres au ministre pour lui demander d'autoriser l'embauche de travailleurs étrangers temporaires dans leur circonscription.

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Monsieur le Président, les faits sont clairs: ce programme traverse une crise à cause de la mauvaise gestion des conservateurs.

Nous avons entendu dire que des travailleurs étrangers temporaires voient leurs salaires grandement réduits ou carrément retenus, comme les serveurs travaillant pour leur maître au XIX^e siècle. Nous avons entendu dire que des travailleurs étrangers temporaires sont soumis à de dures conditions de travail et sont parfois même menacés d'expulsion.

Le ministre fait preuve d'une incompétence flagrante. Acceptera-t-il que l'on procède à une vérification complète? Est-il prêt à inclure une procédure officielle d'obtention de la citoyenneté pour les travailleurs étrangers arrivés au Canada dans le cadre de ce programme?

M. Scott Armstrong (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et du Développement social, PCC): Monsieur le Président, en plus de vouloir faire venir des travailleurs étrangers temporaires au pays, ils veulent que ces travailleurs obtiennent la citoyenneté canadienne.

Nous veillerons à ce que les travailleurs canadiens se voient offrir en premier les emplois disponibles. Toutefois, nous prenons aussi des mesures vigoureuses pour protéger les travailleurs étrangers temporaires qui viennent occuper les emplois laissés vacants par les Canadiens. Nous nous assurons que tout employeur qui essaie d'abuser de ce système se voie infliger de sévères sanctions. Nous avons soumis à la Chambre un projet de loi qu'elle étudie actuellement et qui prévoit des amendes pour tout employeur qui abuse du système.

[Français]

M. David McGuinty (Ottawa-Sud, Lib.): Monsieur le Président, il y a deux ans les conservateurs disaient que payer les travailleurs étrangers temporaires jusqu'à 15 % de moins que les Canadiens aiderait notre économie. L'année dernière, c'était payer les

travailleurs étrangers temporaires au même salaire que les Canadiens qui aidait notre économie. Aujourd'hui, ils disent qu'obliger les employeurs à payer un salaire plus élevé aux travailleurs étrangers temporaires va aider notre économie.

Quand le ministre va-t-il cesser d'improviser ses décisions à l'aveuglette?

[Traduction]

M. Scott Armstrong (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et du Développement social, PCC): Monsieur le Président, nous avons pris des mesures pour que le programme des travailleurs étrangers temporaires soit mis en oeuvre dans le respect du droit à une rémunération équitable des travailleurs canadiens qui postulent les emplois ainsi que des travailleurs étrangers qui se voient accorder les emplois lorsqu'aucun Canadien n'est disponible. Nous avons apporté des changements pour que tout le monde reçoive une rémunération équivalente à celle qui est versée en général, sur le marché du travail.

D'autres changements seront effectués. Nous veillerons à resserrer le système, de manière à ce que les Canadiens puissent avoir l'assurance que leurs emplois seront protégés et que les travailleurs étrangers temporaires obtiendront uniquement les emplois qui ne peuvent être pourvus avec des Canadiens.

M. David McGuinty (Ottawa-Sud, Lib.): Monsieur le Président, tout le monde — de Don Drummond au vérificateur général en passant par les milliers de fonctionnaires — s'entend pour dire que le gouvernement ne recueille pas assez de données pour déterminer les besoins réels du marché du travail. Or, sans données fiables, le gouvernement doit nécessairement improviser. Et comme mauvaise politique équivaut nécessairement à résultats désastreux, chaque fois qu'une des politiques des conservateurs leur pète au visage, ils réagissent à chaud, sans réfléchir.

Tout le monde sait que les conservateurs préfèrent l'idéologie aux données, mais ne croient-ils pas que le temps serait venu d'essayer de fonder leurs politiques sur des données probantes?

● (1125)

M. Scott Armstrong (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et du Développement social, PCC): Monsieur le Président, nous avons convenu qu'il n'y a pas de pénurie généralisée de main-d'oeuvre au Canada. Il y a cependant des pénuries dans certains secteurs, industries et régions du pays.

Nous prenons des mesures énergiques pour que le gouvernement puisse mieux recueillir l'information sur le marché du travail afin que ses politiques publiques soient fondées sur des faits vérifiés et des données probantes.

M. David McGuinty (Ottawa-Sud, Lib.): Monsieur le Président, peut-on vraiment espérer avoir des faits vérifiés et des données probantes de la part du parti qui a éliminé le questionnaire détaillé du recensement?

Les libéraux réclament des réformes au Programme des travailleurs étrangers temporaires depuis plus d'un an. En fait, notre chef a indiqué les cinq changements bien précis qu'il faudrait y apporter pour en régler les problèmes.

J'aimerais poser une question bien simple au ministre: va-t-il s'engager aujourd'hui même à divulguer les données du Programme des travailleurs étrangers temporaires ventilées par régions et par occupations?

Questions orales

M. Scott Armstrong (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et du Développement social, PCC): Monsieur le Président, imaginez-vous que le chef libéral a demandé une sixième chose: quand les entreprises de sa circonscription ont réclamé des travailleurs étrangers temporaires, il a été parmi les premiers à écrire au ministre pour lui demander d'autoriser un de ses restaurants favoris à faire venir un chef de l'étranger.

Voilà le vrai visage des libéraux: quand ils sont à la Chambre, ils n'arrêtent pas de se plaindre, mais aussitôt dans leurs circonscriptions, ils talonnent le ministre de l'Emploi et du Développement social pour qu'il leur permette de faire venir des travailleurs étrangers temporaires.

* * *

[Français]

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

Mme Rosane Doré Lefebvre (Alfred-Pellan, NPD): Monsieur le Président, en juin 2012, les conservateurs ont coupé les fonds pour les soins de santé des réfugiés afin, disaient-ils, de protéger d'abus le système d'immigration. Sauf que les enfants sont les premières victimes de ce geste odieux.

Selon une étude du *Public Library Of Science Journal*, six mois après les compressions des conservateurs, l'hospitalisation des enfants de familles de réfugiés a doublé. Sans aide de l'État, les parents attendent donc à la dernière minute pour faire voir leurs enfants par un médecin.

Les conservateurs vont-ils annuler ces compressions et rétablir les services de santé destinés aux réfugiés?

[Traduction]

M. Chungsen Leung (secrétaire parlementaire pour le Multiculturalisme, PCC): Monsieur le Président, nous avons clairement dit qui bénéficiera du Programme fédéral de santé intérimaire et qui n'en bénéficiera pas. Les réfugiés continueront d'en bénéficier. Les faux demandeurs, les fraudeurs et les demandeurs déboutés n'auront pas droit à la protection fournie par le Programme fédéral de santé intérimaire, pas plus que les 10 millions de visiteurs qui viennent chaque année au Canada et qui ne sont pas admissibles à notre régime d'assurance-maladie. De toute façon, la santé relève des provinces. Si les libéraux de l'Ontario souhaitent que les médecins soignent les faux demandeurs, ils devront rendre compte de leur décision aux contribuables et, en fin de compte, aux électeurs.

[Français]

Mme Rosane Doré Lefebvre (Alfred-Pellan, NPD): Monsieur le Président, en matière de santé publique, la décision des conservateurs de couper dans les soins de santé aux réfugiés est aberrante.

Sans aide de l'État et sans assurances, les réfugiés attendent jusqu'à l'extrême limite avant de se faire soigner. Résultat: lorsqu'ils arrivent enfin devant un médecin, ils sont plus souffrants, plus faibles et ils représentent souvent un risque élevé de contamination. Encore une fois, ce sont les plus démunis qui paient le prix du manque de compassion des conservateurs.

Pourquoi le gouvernement veut-il faire des économies de bouts de chandelle sur le dos des enfants des réfugiés?

[Traduction]

M. Chungsen Leung (secrétaire parlementaire pour le Multiculturalisme, PCC): Monsieur le Président, en fait, si les besoins sont criants ou urgents, les enfants seront soignés. Par

contre, notre rôle n'est pas de fournir des soins aux gens qui ne les méritent pas ou qui ne sont pas des résidents permanents ou des réfugiés légitimes.

M. Randall Garrison (Esquimalt—Juan de Fuca, NPD): Monsieur le Président, même si les admissions d'enfants de réfugiés ont doublé dans les hôpitaux depuis que les conservateurs ne leur permettent plus d'être couverts par le régime d'assurance-maladie, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration dit souvent à la Chambre qu'il est fier de ce que font les conservateurs dans ce dossier. Les conservateurs nous disent qu'ils se soucient peu de ces enfants parce que ce ne sont que des visiteurs. Eh bien, pour nous, ce sont des enfants qui doivent être soignés.

Que compte faire le ministre? Se contentera-t-il d'attendre que le taux d'admission double encore? Continuera-t-il de jeter le blâme sur les provinces? Considérera-t-il encore les enfants de réfugiés comme de simples visiteurs?

M. Chungsen Leung (secrétaire parlementaire pour le Multiculturalisme, PCC): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, les enfants qui auront des besoins urgents seront soignés. Par contre, les faux demandeurs, les fraudeurs et les demandeurs déboutés n'auront pas droit aux services de notre système de santé.

* * *

● (1130)

LES NOMINATIONS GOUVERNEMENTALES

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, parlons du ministre de la Justice.

Son copain et ancien rédacteur attitré, Kevin MacAdam, a obtenu, au terme d'un processus de nomination partisan, un poste de choix à l'APECA — assorti d'un salaire de 130 000 \$ par an —, mais il n'a pas travaillé un seul jour en trois ans. A-t-il été renvoyé? Non, le gouvernement a plutôt essayé de le promouvoir au poste de directeur général des opérations de cette agence.

Je vais aller droit au but. Est-ce que le gouvernement accorde des nominations partisans uniquement aux employés qui ne se présentent jamais au travail? Si tel est le cas, qui sera le prochain? Le chef du Parti libéral?

M. Gerald Keddy (secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national et pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, PCC): Monsieur le Président, c'est très clair. L'enquête indépendante menée par la Commission de la fonction publique n'a révélé aucune preuve d'inconduite ou d'ingérence de la part de ministres ou du personnel politique. Voilà ma réponse à cette question.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, est-ce que cet homme ne lit pas les rapports des juges? Le juge a déclaré que c'est la planque rêvée pour un ancien attaché politique. Il a conclu que les hauts-fonctionnaires de l'APECA ont contourné les règles pour protéger l'ami du ministre.

Autrement dit, alors qu'ils répètent aux travailleurs et aux aînés canadiens que les coffres sont vides, les conservateurs partagent l'assiette au beurre avec leurs amis conservateurs. Vont-ils prendre la bonne décision, réparer ce gâchis et le renvoyer?

Questions orales

M. Gerald Keddy (secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national et pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, PCC): Monsieur le Président, c'est un cas très simple et nous prendrons les mesures appropriées. L'APECA a pris des mesures en réponse aux recommandations de la Commission de la fonction publique. J'ai cru comprendre que cette dernière examinera la décision judiciaire et informera l'agence de la prochaine étape.

Entretiens, le député pourrait peut-être s'expliquer au sujet du bureau montréalais du NPD et dire si le NPD dira la vérité et remboursera l'argent dû aux Canadiens.

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, je pense que, encore une fois, le député n'a pas écouté hier, car le chef du NPD s'est expliqué.

[Français]

Sous les conservateurs, l'APECA se résume à deux choses: patronage et mauvaise gestion. La Cour fédérale a confirmé que l'APECA a contrevenu aux règles en embauchant Kevin MacAdam, un candidat conservateur défait et un ancien employé du ministre de la Justice.

Les conservateurs donnent encore des jobs aux amis du parti! Le pire, c'est que cela fait trois ans qu'il reçoit un salaire mais qu'il ne s'est même pas montré au travail.

Est-ce que les conservateurs trouvent cela correct?

[Traduction]

M. Gerald Keddy (secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national et pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, PCC): Monsieur le Président, le député a oublié de dire qu'hier, à la télévision, son chef a esquivé les questions au lieu d'y répondre.

Pour notre part, nous répondons aux questions. Il est très clair qu'un groupe de députés d'en face veut dire à la Commission de la fonction publique comment faire son travail. À l'APECA, nous sommes prêts à écouter les recommandations de la Commission de la fonction publique et nous y donnerons suite.

* * *

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Qui sera le juge, monsieur le Président?

[Français]

Puisqu'ils ne sont pas capables de répondre à la question, on va leur en poser une autre.

La ministre des Pêches et des Océans tarde encore à faire draguer un chenal de la péninsule acadienne. Ce sont les homardières d'Inkerman qui en paient le prix. De plus, hier, les pêcheurs ont dû rentrer au quai dans seulement deux pieds d'eau et leurs bateaux ont été endommagés.

La ministre s'engage-t-elle immédiatement à faire draguer le chenal d'Inkerman pour permettre aux homardières d'entamer leur saison de pêche en toute sécurité ou attend-elle encore des morts, comme c'est arrivé à Tabusintac?

[Traduction]

M. Randy Kamp (secrétaire parlementaire de la ministre des Pêches et des Océans, PCC): Monsieur le Président, je peux demander des précisions à ma collègue et fournir une réponse plus détaillée un peu plus tard, mais le dragage se fait régulièrement. Nous le faisons chaque fois que le besoin est prioritaire. Il arrive

parfois que le mauvais temps et d'autres conditions nous empêchent de procéder aux opérations tout de suite. Je pense que c'était le cas dans la situation mentionnée par le député.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Mylène Freeman (Argenteuil—Papineau—Mirabel, NPD): Monsieur le Président, depuis quelques jours, nous questionnons les conservateurs afin de savoir quelles sont les causes des disparitions et assassinats des femmes autochtones. Malheureusement, ils n'en ont aucune idée.

Selon le rapport de la GRC, les femmes autochtones, qui représentent 4 % des femmes canadiennes, sont victimes de 11 % des homicides. Cette tragédie ne se réglera pas avec leur projet de loi sur le crime.

Le ministre de la Justice va-t-il enfin se rendre à l'évidence qu'une enquête publique est nécessaire?

[Traduction]

M. Bob Dechert (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, PCC): Monsieur le Président, je propose respectueusement à la députée de lire le rapport en détail. En le lisant, elle se rendra compte qu'il y est question de la violence faite aux femmes autochtones et qu'on y indique que 62 % des homicides étaient attribuables à la violence conjugale.

La députée sait sans doute aussi que, dans le Plan d'action économique de 2013, le gouvernement s'est engagé à allouer de nouveaux fonds au Programme pour la prévention de la violence familiale, qui offre de l'aide aux refuges pour les femmes, aux enfants et aux familles qui vivent dans les réserves. Malheureusement, les députés de son parti et elle ont voté contre le plan d'action.

• (1135)

Mme Mylène Freeman (Argenteuil—Papineau—Mirabel, NPD): Monsieur le Président, tout le monde, sauf le gouvernement, convient qu'il y a bel et bien une crise, mais le ministre et ses collègues préfèrent citer les budgets et faire des discours creux au lieu de reconnaître que ce qu'ils font ne fonctionne tout simplement pas.

Il est question ici de 1 186 cas de femmes autochtones disparues ou assassinées à l'échelle du pays, qui ont été répertoriés par les corps policiers. Quand le gouvernement acceptera-t-il enfin de tenir une enquête publique nationale?

M. Bob Dechert (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, PCC): Monsieur le Président, il semble que la députée n'ait pas encore lu le rapport. Je peux comprendre, car il vient tout juste d'être publié. J'espère qu'elle prendra le temps de le lire en fin de semaine. Elle pourra alors apprendre que 90 % de ces meurtres ont été résolus, un taux équivalant au taux de résolution des meurtres dans la population non autochtone, et que 62 % de ces homicides étaient attribuables à la violence conjugale.

Questions orales

À notre avis, ce n'est pas le moment de faire encore d'autres études. Le moment est plutôt venu d'agir, et nous avons pris de nombreuses mesures. Par exemple, dans le plus récent budget, nous avons annoncé le renouvellement du financement alloué à la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones. Dans l'ensemble, nous réduisons la victimisation et la criminalité dans les collectivités autochtones grâce à nos stratégies. Nous finançons également des projets communautaires visant précisément à réduire la violence faite aux femmes autochtones.

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, à ce sujet, le rapport publié aujourd'hui par la GRC est consternant. Nous étions déjà bouleversés, en 2009, lorsque l'Association des femmes autochtones du Canada a signalé que 600 femmes autochtones étaient portées disparues ou avaient été assassinées au pays. Voilà maintenant que le rapport publié aujourd'hui par la GRC indique que ce nombre est deux fois plus élevé et que 1 181 femmes autochtones sont portées disparues ou ont été assassinées. Le gouvernement continue de trouver des excuses, comme s'il faisait quoi que ce soit.

Cette crise nationale perdure. Les mesures dont le ministre parle ne sont qu'une forme de diversion. Quand le gouvernement ordonnera-t-il la tenue d'une enquête publique?

M. Bob Dechert (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, PCC): Monsieur le Président, il ressort clairement du rapport de la GRC que les chiffres sont élevés. C'est consternant. C'est une tragédie. Il faut faire quelque chose, et ce, dès maintenant. Voilà pourquoi nous prenons des mesures visant à réduire la violence faite aux femmes dans les réserves.

Le rapport de la GRC a clairement établi que 62 % de ces meurtres étaient attribuables à la violence familiale. Voilà pourquoi le gouvernement agit dès maintenant pour essayer de réduire la violence familiale dans les réserves. Le député devrait appuyer les mesures que prend le gouvernement.

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, nous voulons simplement que le gouvernement, en plus des mesures limitées qu'il prend, ordonne la tenue d'une enquête publique.

Le gouvernement devrait tenir compte du nombre de personnes qui s'insurgent. Pensons aux Nations Unies, aux premiers ministres des provinces, aux chefs autochtones, à tous les partis d'opposition, aux groupes de la société civile, comme le Conseil des Églises, et aux proches des victimes. Le gouvernement et le premier ministre sont à contre-courant de l'histoire. En plus des mesures qu'ils prennent, ils devraient ordonner la tenue d'une enquête publique sur cette grave affaire.

M. Bob Dechert (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, PCC): Monsieur le Président, le député a oublié de dire que les gens qu'il a nommés n'avaient pas encore lu le rapport de la GRC. Ils sont en train de le lire, et ils constateront que 90 % des meurtres ont été élucidés, soit le même taux que dans la population non autochtone.

Les femmes autochtones qui sont victimes de violence le sont surtout en milieu familial. Le gouvernement agit dès maintenant. Le rapport de la GRC est clair. Il n'est pas vraiment nécessaire de faire une autre étude, il faut plutôt prendre des mesures. Le gouvernement agit, et le député devrait nous appuyer.

[Français]

Mme Joyce Murray (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, une enquête publique nationale au sujet des femmes et filles autochtones disparues ou assassinées est cruciale pour créer un plan efficace et mettre fin à cette épidémie de violence.

Les familles et des communautés entières qui ont été dévastées par cette tragédie qui se poursuit méritent des réponses et de savoir comment les choses vont changer.

Le gouvernement mettra-t-il en place dès maintenant une enquête nationale publique?

[Traduction]

M. Bob Dechert (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, PCC): Monsieur le Président, lorsque la députée lira le rapport, elle apprendra que la GRC a tiré quelques conclusions concernant le type de violence faite aux femmes autochtones, notamment qu'elles en sont victimes surtout en milieu familial.

Au total, 90 % des affaires ont été élucidées. Nous savons quel était le problème. Nous agissons maintenant en nous attaquant à ce problème, et ces députés devraient nous appuyer.

* * *

● (1140)

[Français]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Christine Moore (Abitibi—Témiscamingue, NPD): Monsieur le Président, les sanctions que le Canada impose à la Russie sont influencées par des intérêts commerciaux, selon des sources gouvernementales.

Alors que nos alliés serrent la vis à la Russie, le Canada tarde toujours à imposer des sanctions contre des cibles importantes, comme Igor Sechin et Sergey Chemezov, deux magnats industriels et amis proches de Poutine. Ces deux hommes d'affaires ont signé des ententes commerciales importantes avec le Canada, malgré leur proximité avec le président russe.

Les conservateurs s'engagent-ils à briser les liens avec Sechin et Chemezov et resserrer les sanctions économiques?

[Traduction]

L'hon. Deepak Obhrai (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères et pour les Droits internationaux de la personne, PCC): Monsieur le Président, le régime de sanctions du Canada est l'un des plus sévères au monde. Nous travaillons avec nos alliés pour coordonner ces sanctions afin de cibler des personnes et des entités clés et d'isoler ainsi la Russie sur le plan politique et économique.

Nos sanctions visent à punir le régime de Poutine et à exercer des pressions économiques sur la Russie pour son occupation illégale de l'Ukraine.

Le Canada prendra des mesures supplémentaires si la Russie continue à porter atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le Président, cette réponse n'est pas satisfaisante. J'ai averti le ministre la semaine dernière des problèmes que posaient les sanctions imposées par le Canada.

Les conservateurs ont dit qu'ils n'orienteraient pas leur politique étrangère en fonction de leurs intérêts commerciaux. Cependant, ils affirment maintenant qu'ils veilleront aussi aux intérêts du Canada. Ils ne peuvent pas jouer sur les deux tableaux.

Le gouvernement s'exprime en termes très durs. Alors, pourquoi les conservateurs ne prennent-ils pas des sanctions sévères et coordonnées contre la Russie? Pourquoi refusent-ils d'ajouter les copains de M. Poutine à la liste?

Questions orales

L'hon. Deepak Obhrai (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères et pour les Droits internationaux de la personne, PCC): Monsieur le Président, permettez-moi de répéter ce que je viens de dire. Le régime de sanctions du Canada est l'un des plus sévères au monde. Nous travaillons avec nos alliés pour coordonner ces sanctions afin de cibler des personnes et des entités clés et d'isoler ainsi la Russie sur le plan politique et économique.

Je signale au député que nos sanctions visent à punir le régime de Poutine et à exercer des pressions économiques sur la Russie pour son occupation illégale de l'Ukraine. Au besoin, nous prendrons des mesures supplémentaires afin de faire comprendre clairement à la Russie que nous protégeons l'Ukraine.

* * *

TRAVAUX PUBLICS ET LES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le Président, pourquoi les conservateurs refusent-ils d'ajouter les copains de M. Poutine à la liste? Ils n'ont toujours pas répondu à cette question.

Par ailleurs, un an après l'effondrement tragique d'une manufacture de vêtements au Bangladesh, le gouvernement du Canada n'a toujours pas adopté de politique qui ferait en sorte que le gouvernement n'achète pas de vêtements fabriqués par des enfants ou dans des usines aux normes de santé et de sécurité défectueuses.

Le Manitoba et l'Ontario ont déjà des stratégies d'achat responsables. Il faut davantage de transparence et de surveillance dans ce domaine. Les conservateurs élaboreront-ils une politique responsable en matière de fabrication manufacturière qui s'appliquera aux achats du gouvernement?

L'hon. Diane Finley (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement fait des efforts afin que de telles tragédies ne se reproduisent pas.

C'est pourquoi plus de 90 % des vêtements achetés par la GRC et le ministère de la Défense sont fabriqués au Canada. Nous avons à coeur de protéger les emplois et les gens. Nous faisons en sorte que les membres de nos forces disposent de pièces d'équipement et de vêtements produits de façon sécuritaire et responsable, qui répondent à leurs besoins.

Mme Laurin Liu (Rivière-des-Mille-Îles, NPD): Cela ne suffit pas, monsieur le Président.

[Français]

Le Conseil national de recherches du Canada a acheté pour 100 000 \$ de vêtements et le Bureau de la sécurité des transports du Canada s'est procuré pour 75 000 \$ de t-shirts pour ses employés.

Or les conservateurs n'ont aucun moyen de savoir si ces vêtements ont été fabriqués dans des usines qui exploitent les travailleurs. Seize ministères fédéraux n'ont aucune idée de quel pays proviennent leurs vêtements.

Quand le gouvernement va-t-il montrer l'exemple et mettre en place une politique socialement responsable d'achat de vêtements?

L'hon. Diane Finley (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, PCC): Monsieur le Président, plus de 80 % des vêtements achetés par le gouvernement le sont pour la GRC et pour les Forces canadiennes, et 90 % de ces vêtements sont manufacturés ici, au Canada.

Nous voulons garder l'intégrité du système d'approvisionnement et protéger les gens des abus, mais il faut aussi fournir aux Forces canadiennes les vêtements requis à un prix responsable.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Kyle Seeback (Brampton-Ouest, PCC): Monsieur le Président, à l'issue des élections générales en Inde, les premières nouvelles indiquent un taux de participation sans précédent. Ces élections témoignent de la maturité et de la force de la démocratie en Inde. Nous nous réjouissons avec le peuple indien alors qu'il s'engage dans une nouvelle voie sous la gouverne de M. Modi. Durant son mandat à titre de ministre en chef du Gujarat, M. Modi a fait de cet État indien le plus performant du pays sur le plan économique.

Le secrétaire parlementaire aurait-il l'obligeance de nous livrer ses observations sur les récentes élections en Inde?

● (1145)

L'hon. Deepak Obhrai (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères et pour les Droits internationaux de la personne, PCC): Monsieur le Président, le député de Brampton-Ouest travaille très fort pour ses électeurs.

Je tiens à féliciter le peuple de l'Inde de sa participation aux récentes élections et à exprimer ma gratitude envers le premier ministre Manmohan Singh pour son rôle dans le resserrement des relations entre nos pays respectifs. Ces élections sont pour le monde entier un bel exemple de démocratie en pleine action.

Le gouvernement félicite M. Modi de sa victoire. Il nous tarde de collaborer avec lui au renforcement des partenariats sociaux et économiques qui existent entre le Canada et l'Inde.

* * *

[Français]

LE PONT CHAMPLAIN

M. Matthew Dubé (Chambly—Borduas, NPD): Monsieur le Président, hier, le premier ministre a ouvert la porte au transfert du pont Champlain au gouvernement du Québec. On comprend qu'il aimerait se débarrasser de cette patate chaude, mais les Québécois sont beaucoup plus intéressés à ce qu'il fasse enfin preuve d'ouverture et de transparence en ce qui concerne la question des échéanciers de rénovation et de remplacement et surtout qu'on règle enfin la question du péage qui risque de bouleverser toute la circulation dans la grande région de Montréal.

Quand le gouvernement va-t-il enfin cesser de faire cavalier seul et respecter les gens de la Rive-Sud dans le dossier du pont Champlain?

M. Jacques Gourde (secrétaire parlementaire du premier ministre, pour les Langues officielles et pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, la position de notre gouvernement est déjà bien connue. Il y aura un péage au nouveau pont. Le principe de l'usager-payeur permet une certaine équité alors que le gouvernement fédéral investira une grande partie des coûts dans le nouveau pont Saint-Laurent.

Questions orales

M. Pierre Nantel (Longueuil—Pierre-Boucher, NPD): Monsieur le Président, ai-je bien entendu le « nouveau pont Saint-Laurent »? Il y a certainement erreur. Le premier ministre a déclaré que l'implication du fédéral dans un pont intraprovincial est « une situation qui n'est pas normale ». C'est sa citation, et je suis bien d'accord avec lui.

Ce qui n'est surtout pas normal, c'est d'avoir un propriétaire de pont qui se comporte comme si Montréal était son village et qui se fout complètement des élus locaux qui réclament un projet qui tienne compte de la réalité de Montréal. La rénovation du pont actuel, la construction du nouveau pont et leur plan absurde d'imposer un péage sur une artère vitale sans tenir compte des autres ponts auront de graves conséquences pour le Grand Montréal et pour tout le Québec.

Est-ce que le ministre va finir par enfin se décider à faire preuve de souplesse et d'écoute?

M. Jacques Gourde (secrétaire parlementaire du premier ministre, pour les Langues officielles et pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, nous travaillons pour livrer le nouveau pont le plus rapidement possible avant 2018. Les ponts fédéraux à Montréal sont une exception unique, car ils ne sont ni internationaux, ni interprovinciaux. Si l'équipe du NPD à Montréal faisait moins de travail partisan et plus de travail politique, elle serait très bien informée.

* * *

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

M. Tyrone Benskin (Jeanne-Le Ber, NPD): Monsieur le Président, la semaine dernière, pour la troisième fois en trois ans, un train a déraillé dans ma circonscription, une circonscription urbaine.

Pourtant, il a fallu trois jours pour que l'information soit rendue publique. Il est clair que l'autorégulation ne fonctionne pas. La ministre va-t-elle agir et forcer ces compagnies à faire preuve de plus de transparence?

[Traduction]

M. Jeff Watson (secrétaire parlementaire de la ministre des Transports, PCC): Bien au contraire, monsieur le Président, le régime de réglementation du Canada est rigoureux, et le gouvernement a pris de nombreuses mesures importantes pour veiller à la sécurité ferroviaire. Nous avons effectué plus de 30 000 inspections dans la dernière année. Nous avons investi plus de 100 millions de dollars dans le système de sécurité ferroviaire et conclu d'importantes ententes avec les municipalités sur le partage de l'information relative à la vérification et à la classification des marchandises dangereuses. Je pourrais continuer encore longtemps, mais je me contenterai de dire que le député devrait appuyer toutes ces mesures.

M. Tyrone Benskin (Jeanne-Le Ber, NPD): Monsieur le Président, il a beau continuer tant qu'il le voudra, le fait est que les sociétés ferroviaires manquent de transparence à l'égard de ces accidents. Il a fallu près de trois jours pour que l'information sur ce déraillement soit rendue publique. Qui plus est, les équipes d'urgence ont été refoulées lorsqu'elles sont arrivées sur les lieux, et ce, malgré le fait qu'un des wagons contenait des matières dangereuses. C'est inacceptable. Les habitants de Jeanne-Le-Ber méritent des réponses.

L'autorégulation ne fonctionne manifestement pas. Quand est-ce que les conservateurs accepteront leurs responsabilités et commenceront à contrôler ces sociétés ferroviaires débridées?

• (1150)

M. Jeff Watson (secrétaire parlementaire de la ministre des Transports, PCC): Encore une fois, monsieur le Président, je ferais remarquer au député que, bien au contraire, le gouvernement a pris de nombreuses mesures importantes pour veiller à ce que le transport de matières dangereuses soit couvert, des mesures conformes aux recommandations du Bureau de la sécurité des transports. Par exemple, nous procédons à l'élimination graduelle des wagons DOT-111, ce qui, selon le porte-parole de l'opposition, est la meilleure chose à faire.

Le député devrait appuyer ces mesures importantes, comme le partage d'information avec les municipalités et entre la Fédération canadienne des municipalités et l'Association canadienne des chefs de pompiers. Je pourrais continuer encore longtemps, mais ces mesures-là devraient...

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): À l'ordre, s'il vous plaît.

La députée d'Etobicoke-Nord a la parole.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, l'ONU a prévenu, la semaine dernière, que si le conflit au Soudan du Sud se poursuit, la moitié des 12 millions d'habitants du pays seront soit affamés, soit déplacés à l'intérieur du pays, soit réfugiés à l'étranger, soit morts d'ici la fin de l'année.

La communauté internationale doit de toute urgence donner au moins 500 millions de dollars supplémentaires si l'on veut mettre fin à la crise humanitaire et prévenir la famine imminente au Soudan du Sud. Le Canada participera-t-il à la conférence des donateurs les 19 et 20 mai, en Norvège, et augmentera-t-il l'aide versée?

Mme Lois Brown (secrétaire parlementaire du ministre du Développement international, PCC): Monsieur le Président, nous sommes préoccupés par les problèmes d'ordre humanitaire au Soudan du Sud. Nous sommes très préoccupés par la violence ethnique dont on fait état. Le Canada réclame que les auteurs de ces actes criminels soient identifiés et traduits en justice.

Le gouvernement fournit des denrées de survie, de l'eau, des installations sanitaires, une assistance médicale, des abris d'urgence et une protection pour ceux qui en ont besoin. Nous continuerons de surveiller la situation, comme nous le faisons ailleurs.

Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, les combats en République centrafricaine ont gagné en violence: des milliers de personnes sont mortes, des centaines de milliers d'autres ont été déplacées et 2,2 millions de personnes ont actuellement besoin d'aide humanitaire. Les enfants de ce pays sont témoins de terribles violences, de mutilations et de tueries. Dans la capitale, le nombre d'enfants qui sont traités pour malnutrition grave a triplé depuis le mois de janvier.

Si on le lui demande, le gouvernement fournira-t-il une aide au maintien de la paix qui correspond à ses moyens?

L'hon. Deepak Ohrai (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères et pour les Droits internationaux de la personne, PCC): Monsieur le Président, l'autre soir, lors du débat auquel la députée a participé, nous avons exprimé notre vive inquiétude à l'égard de la situation en République centrafricaine.

Questions orales

Le Canada participe, et continuera de participer, aux forces de maintien de la paix des Nations Unies qui se trouvent en République centrafricaine. Je crois comprendre que le prochain contingent des Nations Unies arrivera en septembre et, comme toujours, le Canada participe aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies.

* * *

[Français]

L'INFRASTRUCTURE

Mme Ruth Ellen Brosseau (Berthier—Maskinongé, NPD): Monsieur le Président, le port de Trois-Rivières est une institution essentielle au développement économique de la région. L'autorité portuaire souhaite mettre en avant la Phase II du projet Cap sur 2020. Dans ce projet, une participation du gouvernement fédéral à hauteur de 11 millions de dollars est attendue.

Le ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales peut-il nous dire où il en est rendu avec cette demande? Quand les autorités portuaires auront-elles les réponses?

[Traduction]

M. Peter Braid (secrétaire parlementaire pour l'Infrastructure et les Collectivités, PCC): Monsieur le Président, ce que je trouve étrange, c'est que des députés du NPD prennent la parole ici pour se renseigner sur des projets dont ils font la promotion et qui se déroulent dans le cadre d'un programme de financement auquel ils se sont opposés. Ce que je peux dire, c'est que ce projet a été soumis. Nous l'évaluerons rigoureusement. Ce qui m'encourage, c'est que les municipalités du Québec et de tout le pays comprennent que le gouvernement fédéral est un partenaire solide qui les aide à répondre à leurs besoins prioritaires en matière d'infrastructures.

* * *

[Français]

L'ITINÉRANCE

Mme Charmaine Borg (Terrebonne—Blainville, NPD): Monsieur le Président, en plus d'avoir amputé le budget de la SPLI, les conservateurs ont décidé de sabrer le volet de la prévention et de la lutte contre l'itinérance.

Dans ma circonscription, le résultat est que le Centre d'hébergement d'urgence de Terrebonne, la HUTTE, a vu son financement réduit de 70 000 dollars, une diminution de près de 20 %. On prévoit de graves conséquences en matière de santé et de prévention de la criminalité.

Comment le gouvernement espère-t-il résoudre le problème de l'itinérance au Canada en diminuant son aide aux collectivités?

[Traduction]

M. Scott Armstrong (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et du Développement social, PCC): Monsieur le Président, nous nous sommes faits les champions d'un projet de lutte contre l'itinérance appelé Logement d'abord. Grâce à cette initiative, nous avons aidé quelque 2 000 sans-abri canadiens atteints de maladie mentale à trouver un logement stable. Nous faisons ce qu'il faut lorsqu'il est question de logement.

Le NPD affirme appuyer le logement abordable, mais il a voté contre le crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire. Il a voté contre le crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation, ainsi que contre les crédits d'impôts à la rénovation domiciliaire, à la construction et au déménagement liés au crédit d'impôt pour frais médicaux.

Pourquoi le NPD ne joint-il pas le geste à la parole et n'appuie-t-il pas les mesures favorables au logement d'un bout à l'autre du Canada?

* * *

●(1155)

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. John Carmichael (Don Valley-Ouest, PCC): Monsieur le Président, hier, le Bureau de la concurrence a fait une présentation au CRTC qui a confirmé ce que disent les Canadiens. Ils veulent plus de choix, des prix plus bas et de meilleurs services dans le secteur des services sans fil. La concurrence fait baisser les prix et empêche les entreprises de devenir complaisantes.

Le Bureau de la concurrence estime que l'arrivée d'un quatrième fournisseur de services sans fil au pays pourrait avantager les consommateurs, et rapporter 1 milliard de dollars par année à notre économie.

Le secrétaire parlementaire peut-il informer la Chambre de ce que fait le gouvernement pour encourager la concurrence dans le secteur des services sans fil?

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, les députés savent que nos politiques sur les services sans fil sont conçues pour avantager les consommateurs canadiens. J'ai le plaisir d'annoncer que, grâce à la récente vente aux enchères du spectre de 700 MHz, les consommateurs de toutes les régions du pays bénéficieront de l'arrivée d'un quatrième fournisseur.

De plus, les Canadiens sauront que les coûts associés aux services sans fil ont baissé de quelque 20 %, alors que l'emploi dans ce secteur a augmenté d'environ 25 %.

Nous continuerons de favoriser les consommateurs canadiens. Nous continuerons de remettre de l'argent dans les poches des travailleurs canadiens et d'accroître les possibilités d'emploi dans tous les secteurs.

* * *

LA JUSTICE

L'hon. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.): Monsieur le Président, la Cour suprême entendra la semaine prochaine sa dernière cause de la session. Elle aura ainsi passé toute une session sans l'effectif complet de juges québécois.

Le ministre de la Justice pourrait-il dire à la Chambre quand il a l'intention de nommer un nouveau juge et conformément à quel processus transparent? Promet-il de comparaître avec le juge devant un comité parlementaire avant de le nommer?

M. Bob Dechert (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, PCC): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Le gouvernement agit très rapidement pour combler les postes vacants à la Cour suprême, et il nommera un juge très prochainement.

* * *

[Français]

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Elaine Michaud (Portneuf—Jacques-Cartier, NPD): Monsieur le Président, mes collègues et moi nous réjouissons de la décision de l'ombudsman de la Défense nationale de lancer enfin une enquête sur l'explosion accidentelle d'une grenade sur la base militaire de Valcartier, en 1974.

Questions orales

Ce tragique incident a coûté la vie à six cadets, et les survivants et les familles des victimes attendent depuis 40 ans que l'on fasse la lumière dans ce dossier.

Le gouvernement peut-il s'engager formellement à offrir sa pleine collaboration à l'ombudsman dans le cadre de cette enquête?

[Traduction]

M. James Bezan (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, tout d'abord, permettez-moi d'exprimer mes sincères condoléances aux victimes touchées par cet accident épouvantable et à leurs familles.

Comme la députée l'a dit, l'Ombudsman de la Défense nationale mènera une enquête sur cette affaire, et nous attendons tous avec impatience son rapport.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Dave MacKenzie (Oxford, PCC): Monsieur le Président, à l'instar de nombreux Canadiens, j'ai été préoccupé et horrifié à la lecture des récents articles concernant une jeune chrétienne condamnée à mort au Soudan pour s'être convertie au christianisme. Selon ce que j'ai lu, la femme serait enceinte de huit mois.

Mes électeurs sont inquiets de cet acte barbare et tyrannique en violation des droits fondamentaux de la personne et de la liberté de religion. La secrétaire parlementaire pourrait-elle faire connaître à la Chambre la position du Canada?

Mme Lois Brown (secrétaire parlementaire du ministre du Développement international, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement est scandalisé et consterné par cette annonce. Le Canada appelle le Soudan à respecter la liberté de religion de cette femme et de tous les Soudanais. Il s'attend à ce que le Soudan respecte ses obligations en vertu des principes reconnus internationalement en ce qui a trait aux droits de la personne.

Cet événement est une occasion importante de nous rappeler que le premier ministre doit tenir un sommet à Toronto afin que nous nous employions à sauver la vie de mères et d'enfants dans les pays en développement.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Bruce Hyer (Thunder Bay—Superior-Nord, PV): Monsieur le Président, nous devons mettre un prix sur le carbone, et un régime de redevances et de dividendes serait presque une solution miracle. Il fixe le prix du carbone de manière équitable et scientifique. Il utilise les forces libres du marché pour réduire le CO₂. Il ne coûte pratiquement rien à administrer, il est avantageux pour les Canadiens à faible revenu et le gouvernement ne perçoit pas d'argent.

Le Citizens Climate Lobby appuie sans réserve le régime de redevances et de dividendes. Le ministre des Finances envisagera-t-il l'instauration d'un régime de redevances et de dividendes?

L'hon. Leona Aglukkaq (ministre de l'Environnement, ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord et ministre du Conseil de l'Arctique, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement accorde de l'importance à l'environnement, tout en maintenant la vigueur de l'économie canadienne. D'ailleurs, nous sommes le premier gouvernement ayant obtenu une réduction absolue des gaz à effet de serre au fil des ans, tout en réalisant une croissance économique.

Je suis fier de faire partie d'un gouvernement qui obtient des résultats concrets pour les Canadiens.

● (1200)

[Français]

LE TRANSPORT AÉRIEN

Mme Maria Mourani (Ahuntsic, Ind.): Monsieur le Président, le 13 mai dernier, Jacques Roy, directeur du département de l'enseignement de la gestion des opérations et de la logistique à HEC Montréal, a mentionné qu'Aéroports de Montréal, ADM, devrait être soumis à un organisme fédéral de contrôle.

Il soutient ce qui suit:

Ottawa a mal négocié son contrat [...] en 1992. Depuis [...] ce fut un bar ouvert avec des projets réalisés sans étude et sans transparence [...] Qui se penche sur les décisions d'investissement d'ADM? Sur l'imposition des Frais d'améliorations aéroportuaires?

On a un véritable problème de gouvernance. La ministre des Transports va-t-elle s'engager à, au moins, soumettre cette question relative à ADM au vérificateur général?

[Traduction]

M. Jeff Watson (secrétaire parlementaire de la ministre des Transports, PCC): Monsieur le Président, comme la députée le sait, la société Aéroports de Montréal est indépendante du gouvernement fédéral et est responsable de ses décisions à l'égard de son administration quotidienne.

Pour ce qui est de sa deuxième question, je vais m'informer auprès de la ministre et je lui répondrai plus tard.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Bruce Hyer (Thunder Bay—Superior-Nord, PV): Monsieur le Président, le livre qui est peut-être le plus important de 2014 s'intitule *Waking the Frog*. Il a été écrit par Tom Rand, un investisseur en capital de risque, qui propose des solutions pour lutter contre les changements climatiques. Dans son livre, il explique comment nous pouvons bâtir une économie qui réduira le CO₂ et créera des emplois et de la richesse.

Je demande aux ministres de l'Environnement, des Ressources naturelles et des Finances de nous dire s'ils sont prêts à envisager l'adoption du modèle de M. Rand pour garantir le renouvellement et la durabilité de l'économie du XXI^e siècle.

L'hon. Leona Aglukkaq (ministre de l'Environnement, ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord et ministre du Conseil de l'Arctique, PCC): Monsieur le Président, nous avons fait hier une annonce formidable.

Les Canadiens de partout au pays ont salué l'annonce que nous avons faite au Nouveau-Brunswick en ce qui concerne le Plan national de conservation, qui promeut la forte tradition de travail de conservation du gouvernement. Ce plan est assorti de nouveaux investissements visant à protéger les terres écosensibles, à conserver l'environnement marin et côtier et à aider les Canadiens des milieux urbains à renouer avec la nature.

C'est un engagement que nous avons pris dans le discours du Trône de 2013. Je suis fier de faire partie d'un gouvernement qui tient ses promesses et qui est à l'écoute des Canadiens.

*Affaires courantes***PRIVILÈGE**

LE DÉPUTÉ DE SCARBOROUGH-SUD-OUEST

M. Stephen Woodworth (Kitchener-Centre, PCC): Monsieur le Président, je considère qu'on a grandement nui à mon rôle de député en remettant faussement en question mon intégrité.

Le député de Scarborough-Sud-Ouest m'a accusé à tort, à la Chambre, d'avoir enfreint le Règlement de la Chambre des communes en 2011. En fait, j'ai moi-même demandé à la Chambre des communes de pouvoir rembourser les coûts d'utilisation de mon téléphone cellulaire. J'en ai obtenu l'autorisation expresse de la Chambre. Et dès que je me suis rendu compte qu'une publicité électorale avait été diffusée après le vote de défiance, en 2011, je me suis empressé d'en rembourser le coût.

Ce n'est pas enfreindre les règles. Au contraire, rembourser absolument tous les coûts, c'est respecter scrupuleusement les règles d'éthique et le Règlement.

Je demande donc au Président d'ordonner au député de retirer ses fausses allégations.

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NDP): Monsieur le Président, après la séance d'hier, le *Hill Times* a publié un article dont je veux citer un passage. Selon cet article, le député conservateur de Kitchener-Centre...

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): À l'ordre, s'il vous plaît.

Le député de Kitchener-Centre a soulevé une question de privilège. Comme il est d'usage dans ce cas, les députés des autres partis peuvent, s'ils le souhaitent, intervenir brièvement sur la question de privilège soulevée par le député.

Habituellement, selon la nature de la question soulevée, la présidence en fait d'abord l'examen, puis rend plus tard sa décision.

Je donne la parole au député de Burnaby—New Westminster, qui a autre chose à ajouter.

• (1205)

M. Peter Julian: Monsieur le Président, à plusieurs reprises déjà, lorsque de sérieuses divergences d'opinions ont éclaté à cause de la manière souvent pas très subtile avec laquelle le gouvernement déforme les faits, vous avez vous-même jugé que c'était son droit de dire à peu près n'importe quoi, même s'il est incapable d'étayer ce qu'il avance.

Or, dans ce cas-ci, l'article du *Hill Times* dit bel et bien que le député de Kitchener-Centre:

[...] a dû rembourser aux Communes l'équivalent de 326 \$ en frais de téléphonie et d'imprimerie engagés durant la campagne électorale qu'il a menée cette année-là, selon les registres d'Élections Canada.

C'est écrit noir sur blanc, et rien de ce qu'a pu dire le député de Scarborough-Sud-Ouest ne vient contredire ces faits. Nous ne sommes peut-être pas d'accord sur leur signification, mais les registres d'Élections Canada sont sans équivoque. Le député de Kitchener-Centre proteste un peu trop, m'est avis.

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention d'intervenir, mais la nature des propos tenus par le leader à la Chambre de l'opposition officielle est tellement indigne d'un député parlant de l'un de ses collègues que je me vois dans l'obligation de revenir sur ma décision.

Qu'un député commette une erreur en se fiant à tort à un article de journal, je le comprends. Or, dans le cas qui nous occupe, les faits

exposés à la Chambre par le député montrent clairement qu'il n'a pas, comme le prétend le leader à la Chambre de l'opposition officielle « dû » rembourser quoi que ce soit, mais qu'il a au contraire pris sur lui de rembourser la somme en question, non pas à la demande des services administratifs de la Chambre, mais de son propre chef, pour être sûr de suivre les règles à la lettre.

Maintenant que les faits ont été clairement établis, que nous savons exactement ce qu'il en est et que les députés vont très certainement comprendre que nous disons la vérité, je crois qu'il est temps de conclure cette affaire. Il ne s'agit pas d'un enjeu politique, mais plutôt de la manière dont un député a utilisé les ressources de la Chambre.

La réponse du leader à la Chambre de l'opposition officielle me laisse pantois. En fait, je suis tellement choqué que j'en perds mon latin.

En fait, au lieu d'insister et de nier les faits exposés par le député de Kitchener-Centre, maintenant que le député sait ce qu'il en est exactement, il devrait s'excuser.

En fait, au lieu d'une simple demande d'excuses, il serait peut-être plus approprié de proposer, s'il est jugé de prime abord qu'il y a eu outrage, une motion en bonne et due forme pour atteinte malveillante aux privilèges du député.

M. Stephen Woodworth: Monsieur le Président, je tiens à signaler très brièvement qu'il n'est indiqué nulle part, dans l'article que mon collègue d'en face a cité, que j'ai enfreint le Règlement. Il y est plutôt indiqué que je me suis conformé au Règlement. J'estime, par conséquent, que le député est malavisé de recourir à cet article pour appuyer ses dires.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Je remercie de leurs interventions le leader de l'opposition à la Chambre, le leader du gouvernement à la Chambre et le député de Kitchener-Centre. Nous examinerons ce qui a été dit, comme nous le faisons habituellement, et nous reviendrons à la Chambre là-dessus, s'il y a lieu.

À première vue, il semble s'agir d'un désaccord sur les faits, mais nous serons heureux d'examiner de près ce qui s'est dit et de voir s'il y a effectivement eu atteinte aux privilèges du député.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 19 pétitions.

•(1210)

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Mme Lois Brown (secrétaire parlementaire du ministre du Développement international, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le cinquième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, intitulé « La réaction au conflit en Syrie ».

[Traduction]

Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale à ce rapport.

* * *

[Français]

LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX NAVIGABLES

M. Philip Toone (Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, NPD) demande à présenter le projet de loi C-599, Loi modifiant la Loi sur la protection des eaux navigables (région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine).

— Monsieur le Président, j'aimerais souligner l'appui de ma collègue la députée de Berthier—Maskinongé.

Je tiens à dire que la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est fabuleuse. C'est l'une des plus propices à la pratique d'activités liées à la faune et à la nature. Les résidents de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, à eux seuls, ont consacré 1,4 million de jours d'activités annuellement dans le secteur de la pêche, de la chasse, de la faune et du plein air, et 41 millions de dollars en activités économiques. Au Québec, on parle de 2,8 milliards de dollars en activités économiques. La pêche sportive génère annuellement plus de 11 millions de jours d'activités au Québec. Ces secteurs méritent un appui soutenu et permanent.

Par contre, le gouvernement conservateur agit de façon tout à fait contraire à cela. Les conservateurs ont affaibli le cadre législatif qui protège nos lacs et nos rivières. Plutôt que de les protéger systématiquement, le nouveau cadre législatif ne protège que 62 rivières et 97 lacs, et ce, à l'échelle pancanadienne.

La Loi sur la protection des eaux navigables, comme elle était avant que les conservateurs sortent la hache, était le filet auquel on se fiait pour assurer la protection non seulement de nos lacs et rivières, mais également des secteurs de la pêche sportive et des autres activités en plein air. Il faut une vision à long terme pour la protection de l'environnement et des industries connexes.

Je présente ce projet de loi dans l'espoir de restaurer ce filet, afin que la Chambre puisse démontrer son appui aux adeptes de la pêche, de la chasse et du plein air, dans le but de restaurer l'accès au patrimoine canadien.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Je m'excuse de ne pas avoir prononcé correctement le nom de l'honorable députée de Berthier—Maskinongé.

Affaires courantes

PÉTITIONS

POSTES CANADA

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, je présente une pétition signée par plus de 300 personnes de ma circonscription. Ils demandent au gouvernement du Canada de rejeter le plan de réduction des services de Postes Canada et d'explorer d'autres avenues afin de moderniser le plan d'affaires de la société d'État.

•(1215)

[Traduction]

LA SÉLECTION EN FONCTION DU SEXE

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Monsieur le Président, les pétitionnaires demandent à la Chambre de condamner la discrimination exercée contre les femmes lorsqu'on a recours à l'avortement sexo-sélectif. Au Canada, on se sert de l'échographie pour déterminer le sexe de l'enfant à naître, de sorte que les parents peuvent choisir d'interrompre la grossesse s'ils attendent une fille.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de condamner cette pratique meurtrière, qui constitue la pire forme de discrimination à l'endroit des femmes.

LA CONDUITE AVEC FACULTÉS AFFAIBLIES

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Monsieur le Président, des pétitionnaires de la Colombie-Britannique trouvent trop clémentes les dispositions législatives actuelles en matière de conduite avec facultés affaiblies. Ils demandent que des peines minimales obligatoires soient imposées aux personnes déclarées coupables de conduite avec facultés affaiblies causant la mort. Ils souhaitent que le Code criminel soit modifié afin que l'infraction de conduite avec capacités affaiblies causant la mort devienne un homicide involontaire coupable commis au volant d'un véhicule automobile. Leur pétition contient aussi d'autres propositions valables.

LA RÉGION DES LACS EXPÉRIMENTAUX

M. Bruce Hyer (Thunder Bay—Superior-Nord, PV): Monsieur le Président, bien que le gouvernement fédéral ait transféré la responsabilité de la Région des lacs expérimentaux à un intervenant externe, je reçois encore des pétitions qui demandent au gouvernement de soutenir le personnel et les programmes de cette région en raison de l'importance des recherches qui s'y font sur l'écosystème de lacs entiers.

[Français]

LE DON DE SANG ET D'ORGANE

Mme Charmaine Borg (Terrebonne—Blainville, NPD): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter aujourd'hui.

La première demande au gouvernement d'arrêter la discrimination basée sur la préférence sexuelle envers les personnes qui veulent faire un don d'organe ou de sang.

LES MINÉRAUX DES CONFLITS

Mme Charmaine Borg (Terrebonne—Blainville, NPD): Monsieur le Président, la deuxième pétition demande l'appui de la Chambre pour le projet de loi C-486, que j'ai eu l'honneur d'appuyer.

Elle demande donc à tous les députés de la Chambre d'appuyer ce projet de loi, parce qu'il va mettre fin aux minéraux des conflits.

Affaires courantes

POSTES CANADA

Mme Charmaine Borg (Terrebonne—Blainville, NPD): Monsieur le Président, la troisième pétition est très importante et vient directement des gens de ma circonscription.

Ceux-ci contestent les changements à Postes Canada, qui va mettre fin à la livraison à domicile. Ils en sont extrêmement préoccupés et demandent à Postes Canada d'évaluer d'autres options, au lieu de couper radicalement dans les services de livraison.

[Traduction]

LA SÉLECTION EN FONCTION DU SEXE

M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais présenter une pétition signée par des habitants de Pitt Meadows et de Maple Ridge, en Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires croient, tout comme moi, qu'empêcher la naissance de filles en ayant recours à l'avortement sélectif est un affront à la dignité et au droit à l'égalité des femmes.

Ils demandent à la Chambre de condamner cette discrimination envers les filles que constituent les avortements sélectifs en fonction du sexe, et de faire tout ce qu'elle peut pour prévenir ce genre d'avortement au pays.

[Français]

LE CANAL DE GRENVILLE

Mme Mylène Freeman (Argenteuil—Papineau—Mirabel, NPD): Monsieur le Président, aujourd'hui, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des centaines de mes concitoyens d'Argenteuil—Papineau—Mirabel, qui demandent au gouvernement du Canada d'assumer les coûts de réparation et de restauration des berges et des murs qui soutiennent le canal de Grenville, car ils sont dangereux.

Cela affecte la sécurité des riverains, des enfants et de la population en général, surtout étant donné que le gouvernement fédéral en est le propriétaire et en fait la gestion depuis 161 ans. Il est responsable des lieux à caractère historique ainsi que de la voie navigable située sur ce canal, soit la rivière des Outaouais. On demande encore une fois au gouvernement d'assumer ces coûts.

Je veux aussi profiter de cette occasion pour remercier M. Laurent Chartrand et le Comité de la protection du patrimoine de Grenville d'avoir recueilli des milliers de signatures et pour leur travail d'arrache-pied qu'ils continuent à faire pour que le gouvernement prenne ses responsabilités.

[Traduction]

LA RÉFORME DÉMOCRATIQUE

Mme Joyce Murray (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, la pétition que je présente a été signée par des résidents de Vancouver Quadra, qui trouvent très inquiétant le projet de loi qui prétend assurer l'intégrité des élections.

Les signataires s'opposent aux restrictions qui viendront priver certains Canadiens de leur droit de vote. Ils s'opposent aussi à la nomination d'un commissaire aux élections car cela aurait pour effet de réduire l'indépendance du commissaire. Ils dénoncent le fait que le commissaire aux élections n'ait pas les pouvoirs nécessaires pour enquêter correctement sur les infractions électorales. Ils déplorent que la Loi sur l'intégrité des élections empêche Élections Canada de faire des campagnes publicitaires pour encourager les gens à voter. Finalement, ils regrettent que le gouvernement n'ait pas mené de

consultations adéquates auprès d'experts en matière d'élections, ni auprès de la population pour l'élaboration de ce projet de loi.

● (1220)

LA LUZERNE GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉE

M. Malcolm Allen (Welland, NPD): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter et elles semblent toutes porter sur l'agriculture.

La première exhorte le gouvernement à instaurer un moratoire sur la luzerne génétiquement modifiée.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de reconnaître qu'il n'y a pas que les groupes prônant les vertus du biologique qui ne veulent pas de la luzerne génétiquement modifiée, et que de nombreux agriculteurs traditionnels des quatre coins du pays n'en veulent pas non plus.

L'ENVIRONNEMENT

M. Malcolm Allen (Welland, NPD): Monsieur le Président, la deuxième pétition porte sur les pollinisateurs, les abeilles, et le fait que les colonies d'abeilles subissent un tort irréparable tant au Canada qu'ailleurs dans le monde.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de faire des recherches approfondies sur les causes des perturbations qui affligent les colonies d'abeilles et qui entraînent leur disparition, que cela soit attribuable à un pesticide ou à un herbicide donné ou à une sorte de déclin des colonies. Les signataires demandent que des recherches poussées soient menées pour découvrir ce qui se passe exactement.

L'AGRICULTURE

M. Malcolm Allen (Welland, NPD): Monsieur le Président, la troisième pétition porte sur le projet de loi C-18 et sur le droit des agriculteurs de conserver des semences.

Les pétitionnaires soulignent que le droit inhérent de conserver les semences doit être protégé, comme ce fut toujours le cas. Les agriculteurs demandent de pouvoir encore le faire à l'avenir. Les pétitionnaires prient le gouvernement de faire en sorte que le projet de loi C-18 protège ce droit.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 429 et 446.

[Texte]

Question n^o 429 — **Mme Joyce Murray:**

En ce qui concerne les événements d'accueil du Conseiller – Défense du Canada, de l'Attaché – Défense du Canada et de l'État-major de liaison des Forces canadiennes, qui ont nécessité une approbation ministérielle et qui ont été tenus du 1^{er} janvier 2012 à aujourd'hui : pour chaque événement, a) quel a été le coût marginal total du Ministère; b) quel était le coût pour chaque poste individuel indiqué sous la rubrique Sommaire des coûts de l'événement du Formulaire de demande d'événement/accueil; c) quel était le nombre total de participants; d) quels noms figuraient sur la liste des invités; e) où a-t-il eu lieu; f) quelle était l'activité énoncée; g) quels étaient les motifs énoncés pour une approbation à un niveau supérieur; h) quel était le coût maximal approuvé par personne; i) combien de noms figuraient sur la liste des invités; j) quels types de dépenses d'accueil ont été demandés; k) quels étaient les coûts estimatifs pour chaque type de dépenses d'accueil indiqué; l) à quelle date a-t-il eu lieu; m) quels étaient le titre, l'objet et la description?

Affaires courantes

L'hon. Rob Nicholson (ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, en réponse à la partie a) de la question, au moment d'écrire cette réponse, les coûts différentiels des événements d'accueil du conseiller de Défense du Canada, de l'attaché de Défense du Canada et de l'état-major de liaison des Forces canadiennes, qui ont nécessité une approbation ministérielle depuis le 1er janvier 2012, sont estimés à approximativement 685 000 \$.

Pour ce qui est des parties subséquentes, les données des Forces armées canadiennes concernant les événements d'accueil ne sont pas colligées de façon centralisée. La recherche nécessaire pour générer une réponse impliquerait une collecte d'information de différentes sources concernant des centaines d'événements, ce qui n'a pas été possible de compléter à l'intérieur du temps alloué.

Question n° 446 — **M. Scott Andrews:**

En ce qui concerne l'Accord économique et commercial global (AECG) du ministère du Commerce international, entre le Canada et l'Union européenne, et la création subséquente d'un fonds fédéral-provincial de 400 millions de dollars pour favoriser le développement de l'industrie à Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L.): a) quelles sont les modalités, provisoires ou définitives, de tous les accords entre le gouvernement et le gouvernement de T.-N.-L. liés à ce fonds, y compris, sans toutefois s'y limiter, les dispositions en matière de gestion, les paramètres de projet, les niveaux de financement annuel et le processus éventuel d'approbation de projet; b) comment ce financement sera-t-il employé afin qu'il constitue un facteur déterminant de la réussite des récolteurs et des transformateurs de fruits de mer à T.-N.-L.; c) quelles dispositions de l'accord ont été déterminées le 29 octobre 2013 ou avant; d) quels représentants du gouvernement et du gouvernement de T.-N.-L. ont été chargés de la négociation de cet accord de financement?

L'hon. Rob Moore (ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique), PCC): Monsieur le Président, en réponse à la partie a) de la question, les détails du fonds fédéral provincial restent à déterminer. Le gouvernement du Canada négociera l'approche concernant les dispositions en matière de gestion, les paramètres de projet, les niveaux de financement annuel et le processus éventuel d'approbation de projet avec le gouvernement provincial et en consultation avec les intervenants de l'industrie.

Pour ce qui est de la partie b) de la question, les détails sur la façon dont le financement sera utilisé restent à déterminer.

En ce qui concerne la partie c) de la question, ces renseignements ne sont pas disponibles dans les dossiers ministériels de l'APECA.

Enfin, en ce qui a trait à la partie d) de la question, ces renseignements ne sont pas disponibles dans les dossiers ministériels de l'APECA.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, si les questions n°s 427, 430, 431, 432, 442, 454, 456 et 468 pouvaient être transformées en ordre de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n° 427 — **Mme Irene Mathysen:**

En ce qui concerne la promesse contenue dans le Plan d'action économique de 2012 touchant l'inscription proactive aux prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV) et du Supplément de revenu garanti (SRG): a) quelle est la définition de (i)

l'inscription proactive, (ii) l'inscription automatique; b) quelles démarches précises les Canadiens devront-ils effectuer pour recevoir les prestations du SRG et de la SV une fois que (i) la mise en œuvre de l'inscription automatique sera entièrement terminée, (ii) la mise en œuvre de toute inscription proactive sera entièrement terminée; c) pour chaque type de prestations, l'inscription proactive sera-t-elle terminée d'ici 2015 et sinon, quel est l'échéancier; d) le SRG est-il inclus dans (i) l'initiative d'inscription automatique, (ii) toute initiative d'inscription proactive; e) quelles sont les étapes précises de (i) l'initiative d'inscription automatique, chaque étape étant décrite en détail, (ii) toute initiative d'inscription proactive, chaque étape étant décrite en détail; f) des renseignements ont-ils été publiés au sujet de (i) l'initiative d'inscription automatique, (ii) toute initiative d'inscription proactive; g) pour chaque type de prestations, les intéressés seront-ils avisés du fait qu'ils ne sont pas admissibles à (i) l'inscription automatique, (ii) l'inscription proactive; h) pour chaque type de prestations, quels sont les critères d'admissibilité à l'inscription automatique ou proactive; i) pour chaque type de prestations, à compter du 31 mars 2014, combien de personnes ont été (i) inscrites automatiquement, (ii) inscrites proactivement?

(Le document est déposé)

Question n° 430 — **M. Glenn Thibeault:**

En ce qui concerne les dépenses gouvernementales dans la circonscription de Sudbury: de l'exercice financier 2011-2012 à l'exercice en cours inclusivement, quel est le financement total affecté par le gouvernement à la circonscription, ventilé par (i) ministère, (ii) organisme, (iii) initiative, (iv) montant?

(Le document est déposé)

Question n° 431 — **M. Glenn Thibeault:**

En ce qui concerne les applications mobiles créées par le gouvernement pour chaque exercice, de 2008-2009 au présent exercice inclusivement: pour chaque application, ventilé par ministère et par projet, a) quel est le nombre total de téléchargements; b) quel est le nombre total d'utilisateurs actifs?

(Le document est déposé)

Question n° 432 — **M. Rodger Cuzner:**

En ce qui concerne les contrats de moins de 10 000 \$ accordés par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique ou la Société d'expansion du Cap-Breton depuis le 1^{er} janvier 2013: quels sont a) les noms des fournisseurs; b) les numéros de référence des contrats; c) les dates des contrats; d) les descriptions des services fournis; e) les dates d'exécution; f) les valeurs des contrats initiaux; g) les valeurs des contrats finaux, si elles diffèrent de celles des contrats initiaux?

(Le document est déposé)

Question n° 442 — **M. Justin Trudeau:**

En ce qui concerne le Fonds Chantiers Canada de 2007 à 2014: a) quelle était la date limite de présentation des demandes dans chaque province et territoire pour (i) le volet Grandes infrastructures, (ii) le volet Collectivités; b) quelles demandes de projet ont été rejetées (i) en raison d'un manque de fonds, (ii) en raison du non-respect des critères d'admissibilité, (iii) pour toutes autres causes; c) quel a été le dernier projet approuvé dans chaque province et territoire; d) quand le dernier projet a-t-il été approuvé dans chaque province et territoire; e) au 31 mars 2013, quels projets avaient fait l'objet d'ententes de contribution pour l'obtention de fonds dans les années à venir; f) quelle quantité de fonds est attribuée à chacun de ces projets; g) en quelle année ou quelles années chaque projet doit-il recevoir ses fonds?

(Le document est déposé)

Initiatives ministérielles

Question n° 454 — Mme Hélène Laverdière:

En ce qui concerne le Programme de coopération avec les industries extractives pour un développement économique amélioré (programme EXCEED) au sein du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD): *a*) quels responsables du MAECD et d'autres ministères, y compris le Bureau du Conseil privé, seront chargés de l'administration de ce programme; *b*) quel est le processus complet de la création de ce programme, y compris le processus de consultation, en précisant les dates pertinentes; *c*) un comité externe d'évaluation et de vérification a-t-il effectué des vérifications relativement à la création ce programme; *d*) quels sont (i) les motifs de la création de ce programme, (ii) les objectifs, (iii) le mandat, (iv) le fonctionnement du programme; *e*) combien d'employés seront affectés à la gestion et à l'administration de ce programme, et quelles sont leurs compétences; *f*) les projets des bénéficiaires doivent-ils être exclusivement ciblés sur des pays d'Afrique; *g*) quelle est la justification pour ne pas avoir inclus l'Amérique latine dans ce programme; *h*) quel est le processus de soumission des propositions de projets; *i*) y aura-t-il des appels d'offre; *j*) quelle sera la prochaine date d'appel d'offre; *k*) depuis sa création, combien de propositions de projets le programme a-t-il reçues; *l*) quels sont les critères de sélection et quel est le processus complet de sélection pour le financement des projets; *m*) qui sont les bénéficiaires admissibles pour recevoir un financement dans le cadre du programme; *n*) les entreprises privées pourront-elles recevoir du financement via ce programme; *o*) une page Web au sein du site du MAECD sera-t-elle créée; *p*) quel est le coût de cette initiative; *q*) quel est le type de financement de ce programme; *r*) le public ou des entreprises peuvent-ils ou pourront-ils, dans le futur, contribuer au programme; *s*) quelles sont les raisons de l'attribution d'un budget initial de 25 millions de dollars; *t*) le budget sera-t-il augmenté ou diminué; *u*) pourquoi la création de ce programme n'est-elle pas annoncée dans le « Plan d'action économique du Canada 2014 »; *v*) quels sont les indicateurs et les outils de mesure pour évaluer l'efficacité de l'aide apportée par l'entremise des projets financés par le programme; *w*) quelles sont les mesures concrètes prises et les stratégies de vérification interne et d'évaluation de ce programme afin d'agir en conformité avec la Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle, plus particulièrement en ce qui concerne (i) la réduction de la pauvreté, (ii) la compatibilité avec les valeurs canadiennes, (iii) la politique étrangère du Canada, (iv) les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, (v) le développement durable, (vi) la promotion de la démocratie, (vii) la promotion des normes internationales en matière de droits de la personne; *x*) quelles sont les interactions entre l'Institut canadien international pour les industries extractives et le développement et le Centre africain de développement minier et seront-ils bénéficiaires de financement du programme; *y*) quelle est la structure ministérielle de ce programme au sein du MAECD, et quel sera le rapport hiérarchique des responsables du programme; *z*) en ce qui concerne plus particulièrement le projet « Facilité africaine de soutien juridique par l'intermédiaire du programme » de 10 millions de dollars sur 5 ans financé par le programme EXCEED, (i) quelle était la date de l'appel de candidature pour la soumission de ce projet, (ii) cet appel de candidature était-il public, (iii) quels étaient les critères de sélection motivant le choix de ce projet, (iv) qui sont les partenaires dans ce projet, (v) quelle est la stratégie de mesure du rendement pour ce projet incluant les objectifs, les résultats attendus, les indicateurs de rendement et les stratégies de vérification interne et d'évaluation, (vi) les stratégies de vérification interne et d'évaluation incluent-elles l'analyse de rapports produits pour la Banque africaine de développement, (vii) quel est le mandat de ce projet; *aa*) concernant le projet en *z*), quelles sont les mesures concrètes prises et les stratégies de vérification interne et d'évaluation de ce projet afin d'agir en conformité avec la Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle, plus particulièrement en ce qui concerne (i) la réduction de la pauvreté, (ii) la compatibilité avec les valeurs canadiennes, (iii) la politique étrangère du Canada, (iv) les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, (v) le développement durable, (vi) la promotion de la démocratie, (vii) la promotion des normes internationales en matière de droits de la personne?

(Le document est déposé)

Question n° 456 — L'hon. Ralph Goodale:

En ce qui concerne la remise des droits de douane pour les navires, bateaux et autres bâtiments importés au Canada depuis le 1^{er} janvier 2006: *a*) quelles ont été les demandes de remise des droits de douane reçues (i) à quelle date, (ii) par qui, (iii) en provenance de quelle adresse; *b*) quelles ont été les demandes acceptées et, dans chaque cas, (i) quelle était la valeur de la remise demandée, (ii) quelle était la valeur de la remise accordée, (iii) quels étaient la longueur, la catégorie, le port d'immatriculation et le numéro d'immatriculation du bâtiment, (iv) quand la décision a-t-elle été rendue, (v) qui a autorisé la remise des droits de douane?

(Le document est déposé)

Question n° 468 — L'hon. Gerry Byrne:

En ce qui concerne le financement et l'exploitation du pont de la Confédération: *a*) quels sont les revenus de péage déclarés par le gouvernement, comme le prévoit l'Entente d'exploitation du pont conclue entre le gouvernement et Straight Crossing

Development Incorporated (SCDI), ventilés par année ou par rapport, de 1997 au rapport le plus récent; *b*) le gouvernement a-t-il déjà audité ou évalué les dossiers ou remises de SCDI, comme le prévoit l'Entente d'exploitation du pont; *c*) si la réponse en *b*) est affirmative, quelles étaient les principales constatations des audits et quels sont les numéros de référence des documents de ces audits; *d*) si la réponse en *b*) est négative, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas encore audité les dossiers de SCDI; *e*) quel montant le gouvernement du Canada a-t-il versé annuellement à SCDI ou à Strait Crossing Finance Inc. (SCFI) afin de rembourser les obligations émises par SCFI pour le financement du pont de la Confédération; *f*) quels montants annuels le gouvernement du Canada prévoit-il verser à SCDI ou à SCFI afin de rembourser les obligations pour le reste de l'entente de 35 ans conclue avec SCDI ou SCFI; *g*) quel est le montant de tous les paiements du gouvernement découlant de sa promesse à SCDI, à savoir que les revenus annuels de péage atteindraient au moins 13,9 millions de dollars (en dollars de 1996)?

(Le document est déposé)

[Traduction]

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LA LOI SUR L'EMBAUCHE DES ANCIENS COMBATTANTS

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-27, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique (accès élargi à l'embauche pour certains militaires et anciens militaires des Forces canadiennes), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): La dernière fois que le Chambre a considéré cette question, il restait huit minutes à l'honorable député de Châteauguay—Saint-Constant pour la période des questions et commentaires.

L'honorable député de Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine.

M. Philip Toone (Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours de mon collègue. Il a souligné le fait qu'il y a des lacunes dans le projet de loi devant nous.

J'aimerais revenir sur un point en particulier, soit la question de la GRC. La GRC ne semble pas faire partie du projet de loi devant nous. J'aimerais qu'il parle davantage à ce sujet.

M. Sylvain Chicoine (Châteauguay—Saint-Constant, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine de son excellente question.

Il y a effectivement quelques lacunes dans le projet de loi. Les vétérans de la GRC ont peut-être été oubliés ou volontairement exclus du projet de loi. On aurait eu avantage à les y inclure. D'ailleurs, créer ainsi des catégories de vétérans va à l'encontre de ce qu'ils demandent. On ne devrait pas créer plusieurs catégories de vétérans, parce qu'ils ont tous servi le pays et méritent d'être reconnus à leur juste valeur. D'ailleurs, l'ombudsman est d'accord avec cette idée. Il ne faut pas qu'un vétéran de la Deuxième Guerre mondiale ou de la guerre de Corée ait droit à certains avantages auxquels les autres vétérans n'ont pas droit, et ainsi de suite.

Le projet de loi comporte plusieurs catégories de vétérans, ce qui est un non-sens. Le projet de loi ne va pas dans la bonne direction, puisqu'il crée davantage de catégories.

Initiatives ministérielles

Je répondrai à la question de mon collègue en disant que la GRC est le plus grand corps policier du Canada. Il est donc possible qu'un policier soit blessé en service. Ce dernier aimerait peut-être réorienter sa carrière, mais il n'a pas d'autres choix réellement que de rester au sein de la GRC, qui s'occupe assez bien de ses membres. On aurait avantage à offrir la possibilité aux employés de la GRC blessés de réorienter leur carrière. Plusieurs d'entre eux sont bien formés et possèdent les qualifications nécessaires pour réorienter leur carrière au sein de la fonction publique. Il y aurait de belles possibilités pour eux, mais on les a oubliés.

• (1225)

M. Tarik Brahmi (Saint-Jean, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté le discours de mon collègue avec attention, et je l'en remercie.

Puisqu'il est le porte-parole du NPD en matière d'affaires des anciens combattants, je voudrais lui poser une question que j'ai particulièrement entendue lorsque j'ai visité plusieurs légions du Canada. La question porte sur le problème causé par la Nouvelle Charte des anciens combattants. En 2006, elle se voulait une charte évolutive. Toutefois, dans la pratique, elle n'a pas été modifiée pour prendre en compte les nouveaux problèmes qu'elle génère.

Un des problèmes dont on m'a parlé plusieurs fois, c'est le fait que les pensions d'invalidité qui étaient disponibles avant le 1er avril 2006 ont été remplacées par une indemnité d'invalidité. Les personnes qui ont été blessées à un jeune âge et qui pouvaient auparavant bénéficier de ces pensions d'invalidité pendant une cinquantaine d'années — donc de montants allant jusqu'à plusieurs millions de dollars — sont maintenant réduits à une indemnité unitaire unique, de l'ordre de quelques dizaines ou centaines de milliers de dollars, lorsqu'elles reviennent du service.

J'aimerais avoir les commentaires de mon collègue à propos de cette injustice.

M. Sylvain Chicoine: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Saint-Jean de son excellente question.

Il met en lumière certains problèmes liés à la Nouvelle Charte des anciens combattants. Le principal défaut de ce qu'on appelle aujourd'hui l'ancienne charte, mais qui était plutôt le système de pensions des anciens combattants, était qu'il n'y avait pas d'incitatif à la transition professionnelle. On pouvait donc avoir accès à certaines indemnités et à certaines pensions, sans avoir à faire d'efforts pour retourner sur le marché du travail.

En 2006, on participait à un conflit militaire armé en Afghanistan. On savait que les anciens combattants qui sont allés en Afghanistan seraient de jeunes vétérans qui ne pourraient peut-être plus continuer de servir au sein des Forces canadiennes. Toutefois, ils pouvaient quand même retourner sur le marché du travail puisqu'ils n'étaient pas complètement invalides.

On a instauré la Nouvelle Charte des anciens combattants à la suite, entre deux gouvernements minoritaires. On a dit que le document serait évolutif et vivant. Comme je le mentionnais plus tôt, si c'est un document vivant, il a besoin d'oxygène. Il n'a pas été souvent mis à contribution, et n'a pas évolué. On est en train de faire l'étude de tout ce qui touche aux paiements forfaitaires, aux paiements uniques, et on est à l'étape du rapport de l'étude. En fait, certains vétérans ont soulevé le problème des paiements forfaitaires ou uniques. On va donc proposer plusieurs changements au ministre, en espérant que celui-ci sera à l'écoute et qu'il répondra favorablement aux suggestions qu'on lui fera en comité. Il faut qu'il soit à l'écoute, car une seule amélioration très mineure a été apportée en 2011. C'est un document qui doit être grandement amélioré. On

souhaite que le ministre l'améliorera très prochainement, à la suite du dépôt de notre rapport.

M. Philip Toone: Monsieur le Président, j'aimerais féliciter mon collègue pour ses réponses. Je trouve qu'elles sont très éclairantes. Il est évident qu'il a beaucoup réfléchi sur ce dossier.

Certains éléments du projet de loi devant nous ont récemment été présentés, sous la forme du projet de loi C-11. Toutefois, on n'a eu qu'une journée de débat sur ce projet de loi avant qu'il ne meurt au *Feuilleton*. Il a disparu. Maintenant, on va le récupérer en partie dans le projet de loi devant nous.

Est-ce que mon collègue pourrait nous partager ses idées concernant le fait qu'on ait abandonné le projet de loi C-11 pour le récupérer dans le projet de loi C-23? Est-ce qu'il y a un manque de sérieux de la part du gouvernement, qui propose des projets de loi et les abandonne presque immédiatement? Est-ce que le projet de loi devant nous est sérieux ou non?

• (1230)

M. Sylvain Chicoine: Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue, autant pour sa question que pour ses commentaires fort élogieux. C'est très apprécié.

Effectivement, comme le soulève mon collègue, cela commence à être routinier de la part de ce gouvernement que de présenter des projets de loi mal tricotés et qui ont beaucoup de lacunes. Ils s'en aperçoivent par la suite et les laissent tomber, puis ils en présentent une autre mouture.

C'est le cas de ce projet de loi. C'est l'ancien projet de loi C-11 qui est devenu le projet de loi C-27, car le premier avait certaines lacunes aussi. On a certainement oublié certains éléments. Cela dénote que le gouvernement ne consulte pas assez, qu'il fait cela en silo et qu'il a sa propre vision.

Avec cette vision fort limitée par des oeillères, il présente des projets de loi qui sont souvent mal accueillis et mal tricotés. Celui-ci est un projet de loi sérieux, même s'il récupère certains éléments qui manquaient à sa première version. Toutefois, il ne va toujours pas assez loin. Il y a encore certaines lacunes, mais il est meilleur que le précédent.

C'est rendu une marotte du gouvernement que de présenter des projets de loi qui ne sont pas corrects, de les abandonner et d'en faire d'autres. Cela manque effectivement de sérieux.

[Traduction]

Mme Joyce Murray (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion de prendre part au débat sur le projet de loi C-27, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique afin d'assurer un accès élargi à l'embauche pour certains militaires et anciens militaires des Forces canadiennes. J'aborderai brièvement le projet de loi, pour parler ensuite des anciens membres des Forces armées canadiennes et du genre de mesures que le gouvernement devrait privilégier afin d'aider véritablement nos anciens combattants.

Tout d'abord, aider les militaires libérés des Forces canadiennes à se trouver un emploi contribue grandement à leur rétablissement et à leur bien-être. C'est une bonne chose de placer les anciens combattants blessés en tête de la liste d'embauche et d'élargir leur accès aux emplois dans la fonction publique et dans l'appareil gouvernemental.

Initiatives ministérielles

Devrions-nous toutefois nous fier à cette promesse, compte tenu du fait que le gouvernement a déjà aboli 20 000 postes — et est en bonne voie d'atteindre les 30 000 postes supprimés — et imposé un gel d'embauche au sein de la fonction publique fédérale? Là est la question. Ce projet de loi donnera-t-il des résultats? Est-ce la meilleure façon d'aider les militaires libérés des Forces canadiennes pour des raisons médicales à faire la transition vers la vie civile et à se trouver un emploi?

Bon nombre de militaires en pleine transition vers la vie civile m'ont dit combien le processus est difficile. Les gens qui se sont engagés dans les Forces armées canadiennes et se sont voués à une carrière militaire y ont trouvé une atmosphère de camaraderie. C'est leur réseau, leur famille. Il s'agit du genre de travail auquel ils souhaitaient consacrer leur carrière et c'est ce pour quoi ils ont été formés. Lorsque de tristes circonstances les poussent à quitter les forces pour des raisons médicales, ces hommes et ces femmes autrefois en uniforme entrent d'une certaine manière en territoire étranger. Trouver un emploi enrichissant revêt alors une très grande importance.

La Compagnie Canada, par exemple, est un organisme de bienfaisance créé par plusieurs personnes qui trouvaient qu'il n'y avait pas suffisamment d'aide pour les personnes qui quittent les forces armées. C'est une œuvre de bienfaisance non partisane qui s'est donné pour mission de tisser des liens entre les dirigeants communautaires et du monde des affaires et les militaires canadiens. Son but est de s'assurer que les militaires qui quittent les Forces armées canadiennes reçoivent le maximum d'aide, de soins et de reconnaissance. Son objectif est de veiller à ce que les employeurs reconnaissent les atouts et le leadership que les membres des Forces armées canadiennes possèdent en raison de leur dévouement, de leur formation et de ce qu'ils ont accompli dans les Forces armées canadiennes, et de voir ce que cela pourrait apporter à des postes intéressants dans le secteur privé.

J'aimerais féliciter la Compagnie Canada pour le travail qu'elle fait et que ses administrateurs et ses membres font partout au pays.

Une chose me préoccupe dans ce projet de loi et c'est qu'il semble ne pas tenir compte du tout du fait qu'un grand nombre de membres des Forces canadiennes souhaitent rester dans les forces et demeurer à l'emploi des Forces armées canadiennes. Ils peuvent être parfaitement aptes à faire un travail différent de celui qu'ils faisaient. Il peut s'agir d'emplois qui ne les obligent pas à se rendre à l'étranger ou d'un travail qui ne requiert pas les mêmes capacités physiques ou qui n'est pas aussi complexe que le travail qu'ils faisaient avant d'être blessés, que ce soit physiquement ou mentalement.

● (1235)

Or, en raison de la politique de l'universalité du service des Forces armées canadiennes, toute personne qui n'est pas pleinement apte à être déployée et à assumer les tâches les plus difficiles ne peut demeurer membre des Forces armées canadiennes, même si elle serait amplement capable d'exécuter bien d'autres tâches au sein de celles-ci. Si l'on changeait cela, ce serait beaucoup plus satisfaisant pour les membres dont les blessures ou l'état de santé les obligent actuellement à quitter les Forces canadiennes et à faire la transition vers une vie civile qui a un sens. Il est déchirant d'entendre parler d'anciens combattants qui vivent dans la rue parce qu'ils n'ont pas réussi à surmonter les difficultés. Trop d'entre eux se retrouvent dans cette situation. Encore aujourd'hui, des soldats blessés en Afghanistan disent s'être fait expulser des forces contre leur gré et avant même d'avoir droit à leur pension, malgré les promesses répétées du gouvernement conservateur selon lesquelles les militaires blessés dans l'exercice de leurs fonctions pourraient demeurer au sein des

Forces canadiennes aussi longtemps qu'ils le voudraient s'il y a du travail pour eux.

Le projet de loi C-27 vient s'ajouter à un projet de loi antérieur, le projet de loi C-11, qui comportait des dispositions relatives aux postes offerts à l'interne dans le secteur public en vertu desquelles les membres et anciens membres des Forces canadiennes ayant cumulé au moins trois ans de service et ayant été libérés honorablement auraient la priorité pour les postes affichés à l'externe. L'ombudsman des vétérans s'est dit préoccupé par le fait que le projet de loi cherche à créer deux classes distinctes d'anciens combattants aux fins de la priorité d'embauche. Il souligne que tous les membres des Forces armées canadiennes qui sont libérés pour des raisons médicales doivent être traités de la même manière, puisqu'il existe une relation inhérente au service pour toutes ces personnes, étant donné qu'elles ne peuvent plus continuer à servir en uniforme. Il est reconnu que perdre son emploi en raison d'un état de santé est un aspect unique de la profession militaire. Il y aurait donc deux catégories d'anciens combattants pour déterminer l'ordre de priorité d'embauche. Les membres libérés pour des raisons médicales liées à leur service auraient préséance sur les membres libérés pour des raisons médicales non liées à leur service.

Le projet de loi créerait une situation regrettable car, étant donné que le motif de la libération pour raisons médicales deviendrait important pour l'ancien membre des forces armées, la bureaucratie serait alourdie. Par exemple, quel ministère assurerait l'arbitrage et déciderait si les problèmes médicaux étaient liés au service ou non? Quels documents seraient cités dans le processus? Pourrait-on accorder le bénéfice du doute à la présentation? Combien de temps prendrait le processus? Dans quelle mesure le membre participerait-il au processus? Y aura-t-il un processus d'appel? Si on décide que la libération n'était pas liée au service, est-ce que la prise de décision concernant d'autres programmes de prestations, comme l'indemnité d'invalidité, serait affectée?

Il y a lieu de se soucier du fait qu'en créant deux classes de membres des Forces canadiennes libérés pour des raisons médicales, le projet de loi alourdirait grandement la bureaucratie. Je crains que les membres finiraient par attendre plus longtemps et par avoir à déployer plus d'efforts pour accéder à ces emplois. Nous ne savons toujours pas si des emplois seront disponibles, mais on s'attendrait certainement à ce que le projet de loi améliore les perspectives d'emploi. La bureaucratie du ministère des Anciens combattants et des Forces Canadiennes pose problème depuis longtemps, ce qui est frustrant pour les membres en service qui ont été blessés.

Initiatives ministérielles

•(1240)

Lorsque j'ai visité la direction de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest de la Légion royale canadienne, j'ai appris que la légion puisait parfois dans le Fonds du coquelicot pour payer le loyer de militaires libérés après avoir subi des blessures physiques ou mentales. Le processus administratif lié à la libération des forces armées était si lourd et de longue haleine que les membres devaient parfois attendre des mois après leur libération pour recevoir les prestations auxquelles ils ont droit, et avaient donc du mal à payer leur loyer. Comment une telle chose peut-elle arriver? Comment osons-nous obliger un membre des forces armées à supplier une organisation à but non lucratif de payer son loyer, tout ça à cause de la bureaucratie de la Défense nationale?

Je crains que le projet de loi n'alourdisse encore davantage cette bureaucratie.

L'autre réserve qu'on a exprimée au sujet du programme touche au fait que les annonces du gouvernement présentent sous un faux jour les fonds disponibles, situation que j'aimerais illustrer en citant un article de Barbara Kay publié dans le *National Post* sur le fait qu'Ottawa manque à ses obligations envers les anciens combattants et fait preuve de cynisme à leur égard en s'intéressant davantage aux apparences qu'à la substance. Il est désolant que, dans un pays où nous avons l'obligation morale d'offrir des mesures de soutien le plus clairement possible, on préfère manipuler le message.

Selon Mme Kay:

Le gouvernement a récemment annoncé avec fierté deux nouvelles initiatives. Dans la première, il s'engage à donner la priorité aux anciens combattants qui cherchent un emploi dans la fonction publique [...]

Mme Kay parle ensuite, comme je l'ai fait, des préoccupations concernant le manque d'emplois dans la fonction publique et le gel de l'embauche. Toutefois, elle précise ceci:

La seconde initiative consiste à porter à 75 800 \$ par ancien combattant le financement des programmes de réadaptation professionnelle. Cependant, le texte en petits caractères dément cette apparente générosité. Les fonds attribués s'élèvent à 2 millions de dollars sur cinq ans, répartis entre 1 300 anciens combattants.

Même si cela peut sembler beaucoup, cela revient en fait à seulement 1 500 \$ par ancien combattant, et non à 75 800 \$. La crédibilité du gouvernement est compromise quand il agit de la sorte et qu'il communique des renseignements qui sont faux ou trompeurs.

J'aimerais également parler aux députés d'une autre occasion où le gouvernement a agi ainsi. En 2011, il a annoncé un investissement de 2 milliards de dollars en vue d'améliorer la nouvelle Charte des anciens combattants. Cependant, un examen plus approfondi a révélé que cet investissement de 2 milliards de dollars s'étale sur une période de 50 ans, ce qui revient à 40 millions de dollars par année. C'est la première fois que j'entends parler d'un gouvernement qui englobe dans son budget une promesse qui ne se réalisera pas avant 50 ans.

Il est malheureux que le gouvernement conservateur actuel soit si peu crédible et que nous ne puissions pas lui faire confiance. Toutefois, nous nous trouvons dans cette situation à cause de ses échecs répétés, ainsi que de son incapacité à obtenir des résultats concrets pour les soldats malades et blessés, les anciens combattants et les Canadiens.

Je veux parler un peu des soldats malades et blessés parce que les Canadiens ont vraiment laissé tomber les militaires en raison de l'incapacité de leur gouvernement à déterminer adéquatement les mesures de soutien dont les soldats malades et blessés ont besoin. Depuis que j'occupe le rôle de porte-parole en matière de défense, je

me suis rendu compte à maintes reprises que nous laissons tomber les soldats de bien des façons.

•(1245)

On a cerné les besoins en personnel de santé pour les Forces armées canadiennes en 2003, lorsque le Canada est entré en guerre en Afghanistan. En 2003, ces affectations ont été définies comme étant un besoin. Pourtant, jusqu'à tout récemment, il y avait plus de 10 % de ces postes — en fait, presque 15 % — qui n'avaient jamais été comblés.

Il y avait donc des bases au pays où l'on ne pouvait pas rencontrer un psychiatre. À vrai dire, il y a à peine quelques mois, la moitié des bases canadiennes n'avait pas de psychiatre directement sur place. Nous parlons de centaines de membres des Forces canadiennes, des militaires qui ont servi en Afghanistan, parfois à plusieurs reprises, qui ont été blessés et qui sont possiblement atteints du trouble de stress post-traumatique, mais qui ne peuvent même pas consulter un psychiatre sur leur base.

J'ai un certain nombre d'autres préoccupations en ce qui concerne le soutien envers nos militaires. Dans bien des cas, il s'agit des mêmes militaires que ceux qui sont libérés. Le projet de loi est censé les aider. Toutefois, j'aimerais signaler à la Chambre que les membres des forces armées et les anciens combattants ne sont pas traités avec le respect que nous leur avons promis il y a près d'une centaine d'années, lorsque le premier ministre Borden, pendant la Première Guerre mondiale, avait promis que les soldats qui reviendraient du front seraient traités avec les égards et le respect qu'ils méritent pour les sacrifices consentis.

Le gouvernement actuel s'est adressé aux tribunaux où il a envoyé ses avocats argumenter que cet engagement n'existe pas. Il est odieux que d'anciens combattants et des soldats blessés aient à se présenter en cour pour obtenir ce qui leur est dû. Dans le recours collectif *Manuge*, la cour a ordonné le remboursement de près de 800 millions de dollars, qui avaient été retirés à d'anciens combattants. Dans le cas du recours collectif *Equitas*, des militaires et d'anciens combattants tentent toujours d'obtenir une indemnisation adéquate pour leurs blessures. Selon le gouvernement, ils n'ont pas plus droit aux fonds publics que n'importe quelle autre personne au Canada, comme s'ils étaient des bénéficiaires de l'aide sociale qui n'ont pas à prétendre à plus que ce qu'ils ont déjà.

D'ailleurs, l'indemnité aux termes de la Nouvelle Charte des anciens combattants est moins élevée que celle qui serait versée à des travailleurs pour les mêmes blessures. Pour les anciens combattants, c'est un manque de respect qui s'ajoute au mépris dont a fait preuve le ministre lorsque des anciens combattants sont venus à Ottawa pour défendre leur point de vue et faire part de leurs préoccupations au sujet des pensions.

Pour ce qui est des membres des forces armées et des anciens combattants qui vivent avec un plus haut niveau d'invalidité, ces pensions ont été réduites de près de la moitié, si bien que, à partir de 65 ans, leur revenu est insuffisant pour vivre. Lorsque des anciens combattants sont venus pour parler de leurs préoccupations, le ministre a été très irrespectueux. Il les a fait attendre plus d'une heure. Quand il s'est finalement présenté, quelques minutes avant leur conférence de presse, il a été impoli envers eux, et il est aussitôt reparti.

Pour les anciens combattants, cela illustre le manque de respect et le mépris qu'on manifeste à leur endroit. Je crois que cela donne aux gens de tout le pays une piètre image du gouvernement.

Initiatives ministérielles

Ce manque de respect s'est manifesté de bien d'autres façons. Mentionnons la fermeture de bureaux de services aux anciens combattants dans le but d'économiser quelques millions de dollars, alors que 30 millions de dollars ont été dépensés pour commémorer la guerre de 1812. La priorité du gouvernement consiste à redorer son blason en tant que gouvernement militariste, mais non à offrir aux véritables militaires le soutien et le respect qu'ils méritent.

Les libéraux appuieront le projet de loi parce qu'il offre plus de possibilités d'emploi pour certains anciens combattants, grâce à une embauche prioritaire dans la fonction publique, mais je dois dire qu'il en fait bien peu pour répondre aux préoccupations des membres des forces armées qui ont contracté une maladie ou subi une blessure dans l'exercice de leurs fonctions, et qu'il ne fait rien pour répondre aux principaux problèmes que les anciens combattants ont soulignés, et pour lesquels ils attendent une solution de la part du gouvernement.

• (1250)

M. Erin O'Toole (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, PCC): Monsieur le Président, je sais que la députée, à l'instar de tous les députés, se soucie vraiment du sort des anciens combattants, mais je suis encore une fois troublé. Nous avons tous deux participé à une tribune politique télévisée et il était clair qu'elle ne comprend pas le rôle de la légion par rapport aux anciens combattants. En fait, elle s'est moquée de moi lorsque j'ai laissé entendre que la légion, par l'intermédiaire de ses agents des services aux anciens combattants, joue un rôle important. Aujourd'hui, elle a déclaré que le Fonds du coquelicot est utilisé, entre autres, pour financer les immeubles et les loyers, alors qu'il sert à venir en aide aux anciens combattants, comme c'est le cas depuis 1925, lorsqu'une loi du Parlement a conféré à la légion le pouvoir d'être les yeux et les oreilles du gouvernement dans les collectivités de notre pays.

Je demande à la députée d'expliquer à la Chambre comment l'argent du Fonds du coquelicot vient en aide aux anciens combattants et comment nous, en tant que gouvernement, pouvons aider la légion à assurer la prestation des services destinés aux anciens combattants.

Mme Joyce Murray: Monsieur le Président, des représentants des anciens combattants m'ont eux-mêmes dit que la légion complète le très bon travail qu'ils font pour venir en aide aux anciens combattants. Tous les partis à la Chambre apprécient le travail qu'ils font, mais il leur est difficile de mettre en oeuvre tous leurs programmes si, en raison des formalités administratives du ministère de la Défense nationale, les anciens combattants ne sont pas en mesure de payer leur loyer parce qu'ils doivent attendre qu'on leur verse les prestations auxquelles ils ont droit. Je doute qu'il incombe à la légion de payer des loyers. En tout cas, les représentants avec qui j'ai discuté en doutent.

J'aimerais savoir si le député de Durham pense qu'il incombe à la légion d'intervenir lorsque, en raison de formalités administratives du ministère de la Défense nationale, les soldats libérés sont incapables de payer leurs factures courantes parce qu'ils doivent attendre plusieurs mois qu'on leur verse leurs prestations.

M. Tarik Brahmi (Saint-Jean, NPD): Monsieur le Président, c'est vraiment paradoxal d'entendre la députée de Vancouver Quadra, la porte-parole du Parti libéral en matière de défense nationale, nous parler de formalités administratives et soutenir que le gouvernement laisse tomber nos anciens combattants, nos soldats, les hommes et les femmes qui servent notre pays. Oui, vraiment paradoxal. Après tout, je sais qu'elle n'était pas députée à l'époque, mais c'est son

propre parti qui, en 1994, a amputé le budget du ministère de la Défense nationale, ce qui a entraîné la fermeture du Collège militaire royal de Saint-Jean, dans ma circonscription.

C'est tout à fait paradoxal de l'écouter critiquer le gouvernement parce que...

M. Erin O'Toole: Nous l'avons rouvert.

• (1255)

M. Tarik Brahmi: C'est vrai. C'est en effet le gouvernement conservateur qui l'a rouvert, mais seulement en partie puisque...

M. Dan Harris: Il y a encore du travail sur la planche.

M. Tarik Brahmi: Il y a encore du travail sur la planche. Nous attendons toujours le retour du programme universitaire. J'espère que nous serons portés au pouvoir en 2015 afin de pouvoir rétablir le programme universitaire.

Comment la députée de Vancouver Quadra peut-elle concilier ces deux énoncés contradictoires?

Mme Joyce Murray: Monsieur le Président, je tiens à rétablir les faits pour la gouverne du député. La chute du mur de Berlin, en 1989, a marqué le début d'une décennie de réductions du budget militaire, aussi bien sous Brian Mulroney que sous Jean Chrétien. En 2000, cependant, la tendance s'inversait déjà, une tendance qui s'est maintenue jusqu'en 2010.

Or, on constate depuis 2010 une série de gels de l'embauche, de budgets non utilisés et de compressions qui, selon l'analyste principal des questions de défense Dave Perry, représentent actuellement un manque à gagner de 30 milliards de dollars par rapport aux promesses que le gouvernement a formulées dans sa stratégie sur la défense et à l'équipement militaire attendu. Entre ces repères et la réalité, il existe un écart de 30 milliards de dollars sous le gouvernement conservateur.

M. David McGuinty (Ottawa-Sud, Lib.): Monsieur le Président, j'ai beaucoup aimé les observations de ma collègue et je la remercie surtout d'avoir parlé du problème des loyers à payer. La Base des Forces canadiennes Uplands se trouve dans ma circonscription, et bien des familles me disent qu'elles ont constamment de la difficulté à payer le loyer.

Quoi qu'il en soit, je veux aussi parler d'un autre aspect important. Le gouvernement a pris une mesure importante, quoique timide, pour aider les anciens combattants à trouver un bon emploi. Par contre, avec l'accord du président du Conseil du Trésor et du ministre des Affaires étrangères, qui est aussi responsable de la région de la capitale nationale, le gouvernement a éliminé de 30 000 à 50 000 emplois. En fait, il en a tant éliminé que l'ancien directeur parlementaire du budget n'a jamais été informé de ces mesures et n'a jamais pu dire aux Canadiens et aux anciens combattants quels secteurs et services de première ligne étaient touchés.

Nous essayons de concilier ces deux choses. D'une part, le gouvernement affirme qu'il veut faire quelque chose d'utile pour les anciens combattants, mais, d'autre part, il supprime en douce des milliers d'emplois. Aujourd'hui même, on a encore éliminé de 100 à 300 emplois à Postes Canada. C'est une question intéressante.

La députée pourrait-elle nous aider à comprendre comment il se fait que le gouvernement prend, d'une part, de très modestes mesures, qui demandent très peu de fonds publics, et dépense, d'autre part, 42 millions de dollars par année pour annoncer son scandaleux Plan d'action économique pendant les séries éliminatoires de hockey?

Initiatives ministérielles

Mme Joyce Murray: Monsieur le Président, bien que ce projet de loi vise à faire quelque chose de positif pour l'embauche des militaires, je le décrirais comme une initiative vide de sens et le député a bien expliqué pourquoi il en était ainsi. Compte tenu des compressions, la fonction publique n'a pas beaucoup à offrir.

Toutefois, le projet de loi renforce vraiment, selon moi, l'impression que le gouvernement actuel éprouve essentiellement du mépris pour les anciens combattants et leur manque totalement de respect. Quelle consultation auprès des anciens combattants a permis de conclure qu'ils veulent réellement grimper sur la liste des candidats à considérer en priorité pour des emplois dans la fonction publique? Où est-il dit que c'est leur priorité?

D'après ce que j'entends, leur priorité est de combler les lacunes de la nouvelle Charte des anciens combattants, que le gouvernement serait en train d'étudier. Ce qu'ils demandent, ce sont des pensions qui leur permettraient de vivre au-dessus du seuil de la pauvreté et des bureaux où une personne en chair et en os pourrait leur répondre.

Lorsque les anciens combattants sont venus nous rencontrer au Parlement, l'un d'eux a dit: « J'ai essayé d'appeler aux Ressources humaines. J'ai été mis en attente pendant une heure et, lorsqu'on m'a enfin répondu, la personne a dit: 'Désolé, je ne peux pas vous aider. »

C'est le genre de service que le gouvernement veut offrir aux anciens combattants. Il est clair qu'il n'écoutait pas.

• (1300)

[Français]

M. Philip Toone (Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, NPD): Monsieur le Président, en effet, mon comté est très vaste.

J'aimerais faire écho aux commentaires de mon collègue quant au manque de cohérence dans les questions de la députée du Parti libéral.

On se rappelle de la période du gouvernement Chrétien comme d'une période de noirceur dramatique quant aux compressions budgétaires dans les Forces canadiennes. Le programme d'aide pour les frais funéraires a notamment été largement réduit.

Quant à l'aide relative aux frais funéraires pour nos vétérans, ma collègue trouve-t-elle qu'il s'agit d'une compression justifiable? Si oui, comment peut-elle justifier les commentaires d'aujourd'hui considérant les compressions draconiennes effectuées durant la période du gouvernement Chrétien?

Mme Joyce Murray: Monsieur le Président, je remercie le député de Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine de sa question.

Je tiens à lui faire remarquer qu'actuellement, ce n'est pas le gouvernement de Jean Chrétien qui est au pouvoir. Cela fait plus de huit ans qu'on a un gouvernement conservateur.

Le gouvernement conservateur n'est-il aucunement responsable de la situation des anciens combattants et des militaires d'aujourd'hui? Pourquoi les néo-démocrates ne réalisent-ils pas l'enjeu et les défis concernant l'incapacité et les failles de ce gouvernement?

Sur huit ans, ce gouvernement en a consacré quatre à couper dans le budget, et non de façon transparente, mais secrètement. C'est pourquoi il y a un tel chaos dans les forces armées et dans les bureaux pour les anciens combattants.

[Traduction]

M. John Carmichael (Don Valley-Ouest, PCC): Monsieur le Président, avant de commencer, je tiens à dire que je suis ravi de partager aujourd'hui mon temps de parole avec le député de Durham.

Je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui afin d'appuyer les efforts que le gouvernement déploie pour aider les anciens combattants canadiens à trouver un emploi valorisant lorsqu'ils quittent les forces armées. J'appuie donc moi aussi le projet de loi C-27, Loi sur l'embauche des anciens combattants.

Nous nous sommes employés énergiquement à offrir aux anciens combattants canadiens et à leur famille le soutien dont ils ont besoin. Les mesures que nous proposons pour élargir l'accès à l'embauche dans la fonction publique fédérale pour les anciens combattants illustrent bien les efforts que nous déployons. Ces mesures donneront à nos valeureux anciens combattants un meilleur accès aux emplois dans la fonction publique fédérale, des emplois valorisants et enrichissants qui leur permettront de continuer de servir notre grand pays et de jouer un rôle important au sein de celui-ci.

Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui repose sur un engagement antérieur du gouvernement, de même que sur les nouveaux engagements qu'il a pris dans le Plan d'action économique de 2014, dans le but de veiller à ce que la candidature des anciens combattants soit considérée en priorité pour les postes à combler dans la fonction publique fédérale.

D'abord et avant tout, le projet de loi prévoit qu'en ce qui concerne les emplois offerts au sein de la fonction publique, la priorité devra être accordée aux anciens combattants admissibles qui ont dû interrompre leur service militaire à cause d'une blessure ou d'une maladie survenue durant l'exercice de leurs fonctions. Ce changement donnera à ces anciens combattants le plus haut niveau de priorité pour les postes au sein de la fonction publique, un avantage bien mérité qui leur est accordé en reconnaissance des sacrifices qu'ils ont consentis pour le Canada. À elle seule, cette mesure montre clairement que le gouvernement comprend que, même si les militaires ayant un handicap ne peuvent peut-être plus continuer de servir dans les Forces armées canadiennes, ils sont encore parfaitement capables d'apporter une importante contribution au service de notre pays. Le même principe sous-tend notre proposition consistant à faire passer de deux à cinq ans le droit à la priorité qui est en ce moment conféré à tous les anciens combattants libérés pour des raisons médicales.

Cependant, nous proposons d'aller encore plus loin. Ainsi, l'initiative que nous proposons aujourd'hui permettrait à un plus grand nombre de militaires et d'anciens combattants qui ont au moins trois ans de service de participer aux processus d'embauche lorsque des postes dans la fonction publique sont annoncés. Ainsi, les militaires qui ont obtenu une libération honorable et ceux qui continuent de servir notre pays auraient accès aux perspectives d'emploi dans la fonction publique, ce qui les aidera à réussir lorsqu'ils quitteront les forces armées. Cette mesure législative prévoit que ces personnes demeureront admissibles pendant cinq années complètes après avoir été libérées des Forces canadiennes, ce qui leur donnera l'occasion de mettre à niveau leurs compétences ou de retourner aux études si elles le jugent nécessaire.

Ces modifications auront beau donner aux anciens combattants accès à l'embauche dans la fonction publique, il importe de mettre en place une mesure qui fera en sorte que la candidature de ceux-ci sera sérieusement considérée pour les emplois pour lesquels ils postulent. C'est pourquoi le projet de loi donnera la priorité à nos militaires et à nos anciens combattants pour les postes affichés à l'externe s'ils comptent trois ans de service militaire.

Initiatives ministérielles

Je suis fier d'appuyer toutes ces modifications. C'est vraiment ce qu'il faut faire. Ces nouvelles mesures, combinées à des initiatives et à des investissements importants, assureront aux anciens combattants une bonne partie du soutien dont ils ont besoin. Je suis fier que le gouvernement ait écouté les besoins de nos militaires qui ont servi avec tant de courage. Je me permets d'affirmer à la Chambre que nous ne nous contentons pas d'écouter; nous prenons des mesures concrètes et énergiques pour donner à ces valeureux militaires, hommes et femmes, les possibilités qu'ils méritent amplement.

Le gouvernement a déjà investi près de 4,7 milliards de dollars d'argent frais dans les avantages et les services que nous offrons aux anciens combattants et à leurs familles. Nous avons par ailleurs établi la Déclaration des droits des anciens combattants, que ceux-ci réclament depuis les années 1960.

Afin que les anciens combattants, leurs représentants et leurs familles soient traités équitablement, nous avons créé le Bureau de l'ombudsman des anciens combattants. Depuis 2007, nous avons fait passer de cinq à dix le nombre de cliniques pour traumatismes liés au stress opérationnel faisant partie du réseau national d'ACC, compte tenu du nombre croissant d'anciens combattants qui souffrent du trouble de stress post-traumatique et d'autres problèmes de santé mentale.

En outre, depuis que nous avons pris le pouvoir, nous avons mis sur pied un grand nombre d'importants programmes de santé mentale. Ainsi, nous avons obtenu l'accès à un réseau national de plus de 4 800 professionnels de la santé mentale dans la collectivité afin que les anciens combattants puissent obtenir l'aide dont ils ont besoin, quel que soit l'endroit où ils vivent. Nous avons aussi établi le service d'aide d'ACC, un centre d'intervention accessible en tout temps, doté d'un numéro sans frais, qui offre aux anciens combattants et à leurs familles des services à court terme de consultation et d'aiguillage, y compris du soutien pour les problèmes de santé mentale et affective. Nous avons également investi dans un programme de soutien par les pairs à l'intention des anciens combattants et des militaires toujours en service qui sont blessés ou malades et nous avons étendu l'accès à ce programme à leurs familles.

• (1305)

En 2008, nous avons amélioré le très réputé Programme pour l'autonomie des anciens combattants afin que des milliers d'anciens combattants, de veuves et d'aidants naturels puissent se prévaloir des services d'entretien ménager et d'entretien du terrain dont ils ont besoin pour pouvoir continuer d'habiter dans leur maison.

En 2009, nous avons rétabli et élargi les prestations pour environ 3 600 anciens combattants alliés et 1 000 familles qui sont venus s'établir au Canada. La même année, nous avons travaillé avec le ministère de la Défense nationale pour ouvrir les premiers centres intégrés de soutien au personnel dans des bases et des escadres des Forces armées canadiennes. Aujourd'hui, il y a 24 centres au Canada ainsi que sept bureaux satellites. Ainsi, plus de 100 employés d'Anciens combattants Canada travaillent maintenant aux côtés de leurs homologues de la Défense nationale pour offrir des services coordonnés aux hommes et aux femmes qui quittent les Forces canadiennes.

En 2010, nous avons annoncé de grandes améliorations à la Nouvelle Charte des anciens combattants. Les changements que nous avons apportés en octobre 2011 garantissent que les anciens combattants les plus gravement blessés et leur famille reçoivent le soutien financier dont ils ont besoin.

Nous avons lancé l'initiative de réduction des formalités administratives pour les anciens combattants afin de mieux les servir, de même que leur famille et ce, plus rapidement et grâce à des moyens modernes et pratiques. Grâce à cette initiative, nous avons: premièrement, simplifié les politiques et les programmes destinés aux anciens combattants; deuxièmement, rationalisé les processus opérationnels à Anciens combattants; et, troisièmement, adopté de nouvelles technologies.

Nous avons créé le Plan d'action de transition des vétérans pour mieux assurer le succès de la transition des anciens combattants et du personnel des Forces armées canadiennes à la vie civile. Nous appuyons aussi des initiatives du nouveau Conseil sur la transition des vétérans qui contribue à faire connaître les compétences que les anciens combattants peuvent offrir au secteur privé.

Le gouvernement continue à travailler avec ardeur pour veiller à ce que les Canadiens et les Canadiennes en uniforme connaissent le plus grand succès possible lorsqu'ils quittent la vie militaire. C'est pourquoi nous sommes fiers d'appuyer et de soutenir financièrement le nouveau programme Du régiment au bâtiment, qui offre aux anciens combattants des possibilités d'emploi et d'apprentissage dans l'industrie de la construction. C'est aussi pour cela que nous collaborons avec des entreprises et les Forces armées canadiennes en partenariat avec des employeurs de tout le pays pour aider les anciens combattants dans leur transition vers des carrières civiles.

Le gouvernement continuera de veiller au succès des anciens combattants après leur service. C'est la raison pour laquelle nous avons présenté ces mesures, qui s'appuient sur tous les investissements et les initiatives réalisés par le gouvernement pour appuyer nos anciens combattants.

Ces mesures prouvent notre engagement sans précédent à embaucher des anciens combattants dans la fonction publique fédérale et à offrir de véritables nouvelles possibilités aux anciens combattants et au personnel militaire du Canada.

La mesure législative est un énorme pas en avant, non seulement pour les militaires qui sont remarquables, mais également pour notre pays. Le personnel des Forces armées canadiennes et les anciens combattants suscitent l'admiration en raison de leur leadership, de leur esprit d'équipe ainsi que de la loyauté et de l'efficacité avec lesquelles ils servent notre pays chez nous et à l'étranger. Ils défendent nos droits et nos libertés et préservent notre mode de vie. Leurs compétences, leur formation et leur expérience font d'eux de solides candidats aux postes de la fonction publique fédérale.

Afin de leur assurer une transition des plus réussies, le gouvernement tient à ce que les anciens combattants aient le soutien dont ils ont besoin lorsqu'ils quittent le service militaire. C'est pour cette raison que je demande à tous les députés d'appuyer sans réserve les modifications législatives que j'ai présentées aujourd'hui.

• (1310)

[Français]

Mme Rosane Doré Lefebvre (Alfred-Pellan, NPD): Monsieur le Président, avant de questionner mon collègue sur le discours qu'il vient tout juste de livrer, j'aimerais souligner que les néo-démocrates vont appuyer le projet de loi C-27, même si ils considèrent que celui-ci ne va malheureusement pas assez loin.

Recours au Règlement

J'ai une question à poser concernant un détail assez précis. Je ne sais pas si mon collègue de l'autre côté va être capable de répondre. J'ai vu dans le projet de loi que les conjoints survivants des ex-membres des Forces armées canadiennes qui ont été combattants dans la Seconde Guerre mondiale et la guerre de Corée vont avoir préséance dans la nomination pour les emplois de la fonction publique, mais pas les conjoints survivants des ex-membres des Forces canadiennes qui ont servi au moins trois ans. Ceux-là sont exclus de cette préférence.

J'aimerais savoir pourquoi on a mis cette balise. Je dois dire que, de ce côté-ci de la Chambre, au NPD, on est en désaccord sur cette disposition. On considère que les survivants des anciens combattants qui ont sacrifié leur vie pour leur pays méritent ce traitement préférentiel peu importe où leurs conjoints ont servi.

[Traduction]

M. John Carmichael: Monsieur le Président, il faut reconnaître que le projet de loi vise non seulement les anciens combattants, mais également leurs familles, afin qu'on s'occupe d'elles. J'aimerais porter à l'attention de la Chambre une déclaration qu'a faite il n'y a pas longtemps le ministre des Anciens Combattants. Voici les propos qu'il a tenus:

L'Alliance de la Fonction publique du Canada — le groupe qui s'oppose à ce que la priorité d'embauche soit accordée aux anciens combattants blessés pour combler les postes dans la fonction publique fédérale — n'a aucune crédibilité lorsqu'il est question des anciens combattants. Les anciens combattants ont défendu le Canada contre vents et marées, alors que l'AFPC ne défend les anciens combattants que lorsque cela sert ses objectifs politiques.

Le gouvernement présente le projet de loi afin d'offrir aux anciens combattants l'assurance qu'on s'occupera d'eux, qu'ils vivront une vie enrichissante et satisfaisante après leurs années de service et qu'ils pourront répondre aux besoins de leurs familles et payer les factures. À mon avis, c'est exactement ce que fait le projet de loi.

M. Bob Zimmer (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, en tant qu'ancien membre du Comité permanent des anciens combattants, j'ai pu constater ce que le gouvernement conservateur a fait et continue de faire pour les anciens combattants. Certains membres de ma famille sont des anciens combattants qui ont servi en Afghanistan, et j'en suis fier. Si ma vision était meilleure, je serais moi-même un ancien combattant, puisque j'aurais servi dans l'aviation, comme je le souhaitais.

Ce que je déplore au sujet de certaines des discussions entourant les anciens combattants, c'est que, même si nous collaborons au sein du comité en vue de défendre leurs intérêts et que notre travail se fait dans l'ombre, les anciens combattants deviennent des pions sur l'échiquier politique. L'opposition les traite comme de simples pions. C'est dommage, parce que nous devrions tous chercher à répondre aux besoins de ces personnes et consacrer tous nos efforts à contribuer à leur bien-être.

Que pense le député du fait qu'on utilise les anciens combattants comme des pions sur l'échiquier politique?

• (1315)

M. John Carmichael: Monsieur le Président, comme je l'ai dit plus tôt dans un autre contexte à la Chambre, j'étais ici vendredi dernier, le 9 mai, et j'ai assisté à la Journée nationale de commémoration. En tant que Canadien, j'étais extrêmement fier de rendre hommage aux anciens combattants qui ont servi en Afghanistan et à leurs proches ainsi qu'aux familles de ceux qui ont malheureusement perdu la vie pendant le conflit et de voir la reconnaissance et le respect que l'ensemble de la population canadienne leur a manifestés à l'occasion de cette journée spéciale. À Ottawa, des dizaines de milliers de personnes sont venues rendre

hommage aux anciens combattants, témoignant ainsi avec éloquence du fait que les Canadiens tiennent ceux-ci en haute estime. De toute évidence, nous tenons à reconnaître le rôle que jouent les militaires pour protéger le Canada et défendre la liberté dont nous jouissons. Nous le leur devons bien.

Lorsque la Chambre est saisie de cette question, je crois que les débats devraient être empreints de respect et de reconnaissance. J'ose espérer que tous les députés, indépendamment de leur allégeance politique, sauront trouver l'équilibre auquel on s'attend d'eux et que, chaque fois qu'ils discuteront des services rendus par nos anciens combattants et de leur dévouement, ils le feront avec le plus grand respect et qu'ils garderont toujours à l'esprit tout ce que ces personnes ont fait pour notre grand pays.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'UTILISATION DES RESSOURCES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à propos du recours à l'article 56.1 du Règlement. Comme vous le savez, le 27 mars, le gouvernement a invoqué l'article 56.1 pour faire adopter une motion ordonnant au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre d'examiner des allégations concernant l'utilisation inappropriée de ressources de la Chambre des communes. Hier, il a fallu moins de deux heures au comité pour déterminer que ces allégations étaient sans fondement.

Je crois que c'est par erreur que la présidence a jugé la motion recevable, dans le feu de l'action. Je demanderai à la présidence de clarifier les limites de l'article 56.1, car ces éclaircissements pourront nous servir à l'avenir. Il m'apparaît très important de préciser ces limites pour empêcher l'emploi abusif de cet outil extrêmement puissant, dans un contexte où, comme on le sait, le gouvernement dispose déjà d'un nombre démesuré d'outils procéduraux.

[Français]

Pour s'opposer à cette manœuvre, il faut que 25 députés se lèvent afin d'empêcher des motions d'être imposées sans qu'il y ait eu d'avis ni de débat.

Peut-être que le nombre de 25 députés semble raisonnable à première vue. Toutefois, dans un contexte où les tiers partis ou les quatrième et cinquième partis ont parfois 20, 15 ou 10 députés, ou comme ce matin, 4 ou 5 députés à la Chambre, et où les petits partis politiques n'ont que deux, trois ou quatre députés, si on laisse l'article 56.1 traîner, le gouvernement peut faire n'importe quoi n'importe quand en ce qui a trait aux directives qu'il donne aux comités. On sait tous que cela pose beaucoup de problèmes pour l'avenir de la Chambre.

[Traduction]

Il devient de plus en plus clair que, si le Parti conservateur continue dans la même voie, il pourra avoir du mal, à la prochaine législature, à compter les 25 députés dont il aura besoin à la Chambre pour mettre un frein à cette manœuvre procédurale.

Quels que soient les détails, il m'apparaît crucial de rappeler que cette règle a été conçue pour gérer des affaires courantes ordinaires, et non pour contourner le processus démocratique auquel les questions importantes doivent être soumises. Bien que la présidence ait souvent rendu des décisions difficiles à propos du recours à l'article 56.1, je crois que la motion du 27 mars aurait dû être déclarée irrecevable.

Recours au Règlement

Je demanderai à la présidence de profiter du recul que nous avons maintenant pour confirmer si la motion était recevable ou non. Je lui demanderai aussi comment il faudra procéder, à l'avenir, quand des députés se retrouveront dans le même genre de situation. Comme vous le savez, monsieur le Président, dans le cadre de l'examen qu'ordonnait la motion du 27 mars, le chef de l'opposition a témoigné devant le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre pendant près de deux heures hier, jusqu'à ce que le président déclare essentiellement qu'on avait eu réponse à toutes les questions et annonce la fin prématurée des travaux du comité.

Je suis certain que la présidence sait aussi que le chef de l'opposition a clairement expliqué aux conservateurs et aux libéraux qui siègent au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre que les bureaux satellites du NPD ont été mis sur pied en consultation avec la Chambre des communes et avec son approbation. En outre, le NPD est fier de travailler en dehors de la bulle d'Ottawa, car nous pouvons ainsi rejoindre les Canadiens là où ils travaillent et vivent.

Je n'ai aucun problème avec le fait que le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre se penche sur la question des bureaux satellites, car l'opposition officielle et son chef ont ainsi eu une occasion en or de clarifier les choses. Qui plus est, nous avons eu un avant-goût du type de premier ministre que l'on pourrait avoir, soit un premier ministre qui est prêt à répondre à des questions difficiles et qui est capable d'y répondre.

Il n'est pas question de politique ici, mais plutôt de procédure. Je m'inquiète du fait que l'objet même de l'article 56.1 du Règlement n'ait pas été respecté.

Je lis, pour votre gouverne, monsieur le Président, le paragraphe 56.1(1) du Règlement:

a) Dans le cas de toute motion pour affaire courante dont la présentation requiert le consentement unanime de la Chambre, un ministre de la Couronne peut, si ce consentement est refusé, demander au cours de l'étude des affaires courantes ordinaires que le Président saisisse la Chambre de la question.

b) Pour l'application du présent article du Règlement, « motion pour affaire courante » s'entend de toute motion présentée dans le cadre de l'étude des affaires courantes ordinaires qui peut être requise pour l'observation du décorum de la Chambre, pour le maintien de son autorité, pour l'administration de ses affaires, pour l'agencement de ses travaux, pour la détermination des pouvoirs de ses comités, pour l'exactitude de ses archives ou pour la fixation des jours où elle tient ses séances, ainsi que des heures où elle les ouvre ou les ajourne.

● (1320)

[Français]

Lorsque l'article 56.1 du Règlement a été créé, les députés ont tenté d'en définir les limites, tel que stipulé ci-dessus. Malheureusement, beaucoup de choses sont restées non dites dans l'article 56.1, ce qui explique que le type de motion pouvant être accepté en vertu de cet article a, à plusieurs reprises, fait l'objet de recours au Règlement à la Chambre.

Néanmoins, ce qui a été écrit à l'article 56.1 du Règlement est très clair. J'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur la seule partie de cet article qui traite des comités. Il y est dit qu'aux fins de l'article 56.1, seules les motions servant à la détermination des pouvoirs de ces comités sont recevables. Cela veut dire que cet article peut être utilisé sans problème pour autoriser les comités à voyager, par exemple, ce qui a d'ailleurs été fait dans le passé.

Par contre, en lisant l'article 56.1, il est clair que le fait de donner une instruction à un comité tombe clairement en dehors des limites de cet article. Alors, la motion de la ministre du Travail aurait dû être jugée irrecevable par la présidence.

[Traduction]

Monsieur le Président, à la page 672 de *La procédure et les usages de la Chambre des communes* d'O'Brien et Bosc — ouvrage que vous connaissez sur le bout de vos doigts —, on peut lire ceci: « [...] son usage en vue de régir les travaux d'un comité permanent de la Chambre a été jugé contraire au Règlement ».

En effet, on n'a eu recours qu'une seule fois à l'article 56.1 du Règlement pour ce genre de question, et la Présidence avait alors jugé la motion irrecevable.

Le 31 mai 2007, le leader du gouvernement à la Chambre a proposé la motion suivante aux termes de l'article 56.1 du Règlement:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou les usages de la Chambre, lorsque le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord se réunira, il n'ajourne ou ne suspende pas ses travaux avant d'avoir terminé son étude du projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne, sauf conformément à une motion du secrétaire parlementaire, et que, si le projet de loi est adopté par le comité, ce dernier convienne d'en faire rapport à la Chambre dans les deux jours de séance suivant la fin de l'étude en comité.

Comme moins de 25 députés se sont levés pour s'opposer à la motion, celle-ci fut adoptée. Toutefois, le député de Wascana s'est rendu compte de l'erreur commise par la présidence et a invoqué le Règlement pour demander que la motion soit jugée irrecevable, ce que la présidence a fait immédiatement, en disant:

J'estime que le fait d'invoquer l'article 56.1 pour diriger les travaux d'un comité, quel qu'il soit, est une nouvelle pratique à la Chambre que j'estime contraire au Règlement.

Le 5 juin 2007, il a ajouté ceci à sa décision:

Ma décision d'aujourd'hui repose notamment sur le principe fondamental selon lequel les comités permanents sont maîtres de leur propre procédure. En fait, ce principe est tellement bien ancré que seuls quelques articles isolés du Règlement permettent à la Chambre d'intervenir directement dans la conduite des travaux des comités permanents.

Il a poursuivi ainsi:

[...] la seule mention des comités dans cet article se rapporte à la présentation de motions relatives à « la détermination des pouvoirs de ses comités », ce qui suggère que la règle a été créée non pas pour intervenir dans les affaires d'un comité permanent afin de les diriger, mais plutôt pour traiter des affaires courantes, pour leur octroyer de nouveaux pouvoirs. [...] Les seuls exemples d'intervention dans les affaires des comités permanents ou de leurs activités qu'a retrouvés la présidence ont trait à l'octroi du pouvoir de voyager. [...] le recours à l'article 56.1 du Règlement à cet égard entre bien dans le champ d'application de la règle.

● (1325)

[Français]

En dehors de ces cas très spécifiques et très clairs, les Présidents de la Chambre ont eu quelque fois à se prononcer sur l'utilisation de l'article 56.1.

Dès 1991, pour répondre aux préoccupations soulevées lors de l'adoption de l'article 56.1 du Règlement, le Président Fraser a apporté les précisions suivantes:

[...] si j'ai bien compris, la disposition dérogatoire ne peut s'appliquer qu'à un éventail défini et très limité de motions proposées par un ministre à un moment bien précis de notre programme journalier [...]

Par ailleurs, le Président Milliken a également rappelé, le 18 septembre 2001, que:

Il importe de souligner qu'au moment de l'adoption de cet article, l'intention était de ne l'utiliser qu'à l'égard des « motions pour affaires courantes », selon la définition prévue à l'alinéa 56.1(1)b) du Règlement.

Recours au Règlement

Je pourrais citer d'autres exemples, mais je ne veux pas trop m'étendre sur le sujet, parce qu'il me semble que ce cas est particulièrement clair. En ce qui concerne les comités, l'article 56.1 du Règlement ne peut être utilisé que pour leur donner des pouvoirs qu'ils n'ont pas déjà, par exemple, pour autoriser des voyages. Par contre, l'utilisation de l'article 56.1 du Règlement pour donner l'instruction à un comité de tenir une étude ou d'entendre certains témoins dépasse largement la portée de l'article 56.1. Par conséquent, la présidence aurait dû indiquer que cette motion était irrecevable.

[Traduction]

La motion présentée par la ministre de la Condition féminine le 27 mars représente une nouvelle façon de recourir à l'article 56.1 du Règlement, une façon qui ne respecte pas la pratique ou les décisions rendues par d'anciens Présidents à ce sujet. Le gouvernement pouvait passer par des voies normales pour demander au comité de mener une étude. Habituellement, nous déposons une motion et, après une période d'avis normale, nous la mettons à l'étude, puis nous demandons à la Chambre de se prononcer. Rien n'empêchait le gouvernement de procéder de cette manière. Il n'y avait pas de circonstances extraordinaires qui justifiaient cette mesure extrême, à savoir le recours à l'article 56.1 à des fins auxquelles il n'avait jamais été destiné.

Je dois dire que je m'inquiète. Je remarque que le gouvernement actuel a tendance à faire complètement fi de l'esprit des pratiques et des procédures qui guident notre travail à la Chambre des communes. Nous aimerions bien sûr tous que le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre examine proactivement et clarifie l'article en question mais, comme les députés le savent, le comité est trop occupé à tenir un procès bidon afin de respecter l'ordre qui lui a été donné par la Chambre.

Je ne peux pas laisser passer ce recours à l'article 56.1 sans demander des précisions à la présidence. D'ici aux élections, notre parti aura 25 députés présents. Cependant, je pense aux plus petits partis qui n'ont pas 25 députés, ainsi qu'au Parti conservateur qui n'aura plus 25 députés lors des futures législatures. Ce précédent expose à des risques d'autres abus de la part de gouvernements majoritaires comme le gouvernement actuel, qui ne respecte plus du tout cette institution et son importance fondamentale pour notre démocratie.

En conclusion, je vous demande, monsieur le Président, de réfléchir à la décision de la présidence d'autoriser, le 27 mars, la présentation de la motion du gouvernement conformément à l'article 56.1 du Règlement, ainsi que de fournir des conseils à la Chambre sur la façon dont cet article devrait être utilisé ou non à l'avenir.

• (1330)

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Je vois que le leader du gouvernement à la Chambre souhaite intervenir sur le même sujet.

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, j'interviens au sujet du recours au Règlement. La question est de savoir ce qui constitue une motion admissible aux termes de l'article 56.1 du Règlement.

L'alinéa 56.1(1)b) du Règlement prévoit ceci:

Pour l'application du présent article du Règlement, « motion pour affaire courante » s'entend de toute motion présentée dans le cadre de l'étude des affaires courantes ordinaires qui peut être requise pour l'observation du décorum de la Chambre, pour le maintien de son autorité, pour l'administration de ses affaires, pour l'agencement de ses travaux, pour la détermination des pouvoirs de ses comités, pour

l'exactitude de ses archives ou pour la fixation des jours où elle tient ses séances, ainsi que des heures où elle les ouvre ou les ajourne.

J'insiste sur cet élément important: qui sert à « la détermination des pouvoirs de ses comités ». Cela fait partie de son pouvoir.

Manifestement, l'objectif principal de la motion de la ministre du Travail, la motion à l'origine de la comparution du chef de l'opposition devant le comité chargé d'étudier l'usage abusif des fonds publics par le NPD, était de donner un ordre de renvoi au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre ou, pour reprendre la formulation du Règlement, de déterminer les pouvoirs d'un de ses comités.

C'est d'ailleurs pour donner un ordre de renvoi à un comité que cet article du Règlement a été invoqué pour la dernière fois. Les *Journaux* du 8 novembre 2012, à la page 2289, indiquent que, conformément à l'article 56.1 du Règlement, le Comité permanent de la justice et des droits de la personne a reçu le mandat de mener l'examen prévu par l'article 533.1 du Code criminel.

Comme les députés peuvent le constater, un ordre de renvoi a été donné au comité — exactement comme dans le cas qui nous occupe — à propos d'une affaire pour laquelle il fallait notamment lui permettre d'entendre un témoin en particulier.

Avant l'adoption de l'article 56.2 du Règlement, l'article 56.1 a été invoqué à plusieurs reprises pour autoriser un comité à voyager. Je cite la deuxième édition de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, qui nous informe de ceci, à la page 461:

[Le Président Milliken] a suggéré que cet article du Règlement avait été créé non pas pour diriger les affaires des comités permanents, mais plutôt pour traiter des affaires courantes afin d'octroyer à ceux-ci de nouveaux pouvoirs, tel le pouvoir de voyager.

Il importe de garder à l'esprit la dernière partie de cette citation, car cela reprend la décision du 5 juin 2007 du vice-président Bill Blaikie, qu'on peut lire à la page 10124 des *Débats*.

Il ne faut pas oublier que le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre est exempté de l'ordre de renvoi général de vaste portée que le paragraphe 108(2) du Règlement prévoit pour la plupart des comités permanents de la Chambre. Le mandat permanent de ce comité précis découle largement de l'alinéa 108(3) a) du Règlement. Il est corroboré par de nombreux ordres de renvoi précis adoptés par la Chambre.

La motion de la ministre du Travail visait à habiliter le comité à étudier les allégations troublantes concernant les fins auxquelles l'opposition officielle aurait utilisé les ressources qui lui ont été fournies par la Chambre des communes, ou à tout le moins à dissiper tout doute possible quant à son pouvoir d'étudier la question.

Les comités ont généralement le pouvoir de convoquer des témoins. Toutefois, aux pages 136 et 137, l'O'Brien-Bosc nous rappelle que: « Les comités n'ont pas le pouvoir d'exiger la présence de la reine, du gouverneur général, des députés, des sénateurs, des hauts fonctionnaires d'autres assemblées législatives ou de personnes à l'extérieur du Canada. »

Recours au Règlement

Ainsi, la seconde moitié de la motion confère au comité un pouvoir qu'il n'avait pas. Il était donc nécessaire de recourir à une motion à la Chambre pour lui conférer ce pouvoir tel que le prévoit l'alinéa 56.1(1)*b* du Règlement, et fournir cet ordre de renvoi.

De toute évidence, la motion de la ministre du Travail était requise pour déterminer les pouvoirs du comité, conformément à ce qui est prévu dans le Règlement et conformément aux décisions antérieures du Président Milliken et du vice-président Bill Blaikie.

Le député a invoqué l'argument des questions de fond, soutenant que cette disposition du Règlement ne s'applique pas à celles-ci. Or, des décisions antérieures ont déjà tranché la question. Nous avons donc des balises à cet égard.

• (1335)

Je vais citer la décision du Président Milliken, à la page 5974 des *Débats* du 13 mai 2005, qui dit:

Il est très clair que l'application de l'article 56.1 du Règlement, qui permet à la Chambre de déterminer comment mener ses travaux quand il ne s'agit pas de questions de substance, comme l'adoption de lois, peut être faite de cette façon.

Manifestement, dans cette décision, il assimile l'adoption de projets de loi au fil du processus parlementaire aux questions de substance non visées par l'article 56.1. Autrement dit, la Chambre ne peut pas invoquer l'article 56.1 pour tenter de remplacer un élément du processus d'adoption des mesures législatives. C'est ce que le Président Milliken voulait dire en parlant des questions de substance.

Il est clair que ce dont nous parlions, ou la question sur laquelle se penchait le comité dans cette affaire, n'était pas une question de substance, comme l'adoption de lois, mais une question différente relevant de l'administration de la Chambre. Elle relevait du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, et fait normalement partie de son champ de compétence. Il s'agissait plus précisément du mauvais usage des fonds publics par le NPD à des fins partisans dans des bureaux partisans du NPD.

Encore une fois, cet aspect de la décision de M. Milliken concernait le lien entre l'article 56.1 du Règlement et l'exigence, en vertu de l'article 49 de la Loi constitutionnelle de 1867, selon laquelle les questions soulevées à la Chambre des communes sont décidées à la majorité des voix. Votre prédécesseur, monsieur le Président, a établi une distinction claire entre les questions de substance et les « questions de procédure interne, que la Chambre peut traiter comme elle l'entend ». La motion de la ministre du Travail n'ayant pas trait à l'adoption d'un projet de loi ni à l'élaboration d'une loi, il était injustifié qu'elle soit jugée irrecevable. Elle a été jugée recevable et acceptée avec raison par le Président à ce moment-là.

Enfin, je termine en citant un passage qui se trouve aux pages 672 et 673 de l'ouvrage d'O'Brien et Bosc. Les auteurs concluent ainsi leur traitement de l'article 56.1 du Règlement:

[...] les Présidents Parent et Milliken ont tous deux exhorté le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre à examiner le bon emploi de cette procédure. En l'absence de rétroaction de la part de ce Comité et de la Chambre, la présidence a indiqué qu'elle ne pourrait pas déclarer irrecevables des motions qui semblent être conformes au Règlement, nonobstant les réserves qu'elle peut pourtant avoir sur certaines d'entre elles.

En l'occurrence, la motion semble être plus que conforme à l'article 56.1 du Règlement, et elle l'est bel et bien, selon moi. Je ferais d'ailleurs valoir que l'exemple ci-dessus démontre que, même s'il a été invité à en limiter davantage l'application, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a refusé de le faire, choisissant de ne pas modifier les pouvoirs dont j'ai parlé plus tôt.

En conclusion, j'aimerais avancer un dernier argument, qui se rapporte en fait au rappel au Règlement fait plus tôt ainsi qu'à la discussion sur la comparution du chef du NPD au sujet de la mauvaise utilisation des ressources parlementaires à des fins partisans. La question de privilège soulevée plus tôt par le député de Kitchener-Centre portait sur le fait que le NPD avait laissé entendre qu'il avait lui-même utilisé des ressources parlementaires à mauvais escient alors qu'il était allé encore plus loin, comme il l'a affirmé, en demandant à la Chambre des communes de confirmer qu'il n'avait jamais utilisé les ressources de la Chambre des communes à mauvais escient. Il a demandé la permission de fournir lui-même les ressources utilisées à des fins partisans, de son propre chef, pour s'assurer de n'utiliser aucune ressource parlementaire à mauvais escient, et a veillé au remboursement de l'argent.

C'est là un précédent remarquable auquel le NPD devrait peut-être songer dans le cadre de ce rappel au Règlement. Peut-être est-ce ainsi qu'il y a lieu de se comporter lorsqu'on se trouve dans la situation dans laquelle le NPD se trouve actuellement. Peut-être que les néo-démocrates devraient communiquer avec l'administration de la Chambre des communes et proposer de rembourser les fonds qu'ils ont dépensés de façon inappropriée à des fins partisans.

• (1340)

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Je remercie le leader du gouvernement à la Chambre et le leader de l'opposition à la Chambre de leurs interventions à ce sujet.

Je sais que près de deux mois se sont écoulés depuis l'étude de cette motion à la Chambre. Cependant, nous prendrons ces questions en délibéré, en tenant compte des observations des intervenants.

Je vois que le député d'Ottawa-Sud souhaite intervenir sur ce même recours au Règlement.

M. David McQuinty (Ottawa-Sud, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais seulement souligner que le Parti libéral du Canada se réserve le droit d'examiner cette affaire plus en détail, et de présenter ses conclusions à la présidence à une date ultérieure.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): J'en prends bonne note. Je remercie le député d'Ottawa-Sud de rappeler à la Chambre que nous pourrions en effet avoir une autre occasion de nous pencher sur la question.

Nous prendrons cette question en délibéré au cours des prochains jours, puis nous ferons part de notre décision à la Chambre.

QUESTIONS ORALES

L'hon. Diane Finley (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, PCC): Monsieur le Président, je tiens à rectifier les données que j'ai présentées à la Chambre aujourd'hui en réponse à certaines questions qui m'ont été posées pendant la période des questions. J'ai dit que plus de 80 % des vêtements achetés par le gouvernement sont achetés pour la GRC et pour la fonction publique, et que 90 % de ces vêtements sont fabriqués au Canada.

Ce que je voulais dire, c'est que plus de 90 % des vêtements achetés par Travaux publics étaient destinés à la GRC et à la Défense nationale et que 98 % d'entre eux ont été fabriqués au Canada.

Initiatives parlementaires

Maintenant que j'ai pu fournir les bons chiffres, espérons que ma réponse donnera à ceux qui liront le compte rendu, en français comme en anglais, un aperçu plus fidèle de la réalité.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): La Chambre remercie la ministre de cette clarification.

Comme il est 13 h 43, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Français]

LOI SUR LES ANCIENS MEMBRES DES FORCES CANADIENNES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 2 avril, de la motion portant que le projet de loi C-568, Loi concernant les anciens membres des Forces canadiennes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Mme Laurin Liu (Rivière-des-Mille-Îles, NPD): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole aujourd'hui en faveur de ce projet de loi qui permettrait de donner une aide supplémentaire essentielle aux anciens combattants du Canada.

Ces hommes et ces femmes ont risqué leur vie pour servir leur pays. La fierté qu'ils en retirent aura une longue durée, mais les séquelles psychologiques et physiques que plusieurs en ont retirées auront également une longue durée. Il est donc essentiel que leur gouvernement leur offre des soins de longue durée.

Je suis très fière d'appuyer le projet de loi C-568 sur les soins de longue durée pour les anciens combattants. Il s'agit d'un remerciement minimal pour les sacrifices qu'ils ont faits.

Avec la fin de la mission canadienne en Afghanistan, de nombreux militaires rentrent chez eux, et ils pensent finalement pouvoir déposer leur armes et cesser de se battre. Malheureusement, ils sont maintenant obligés de se battre contre les services canadiens pour obtenir le soutien qu'ils méritent.

En effet, les vétérans de guerres datant d'avant 1953 ont eu accès à des soins de longue durée qui leur avaient été promis par le gouvernement de l'époque. Ils ont eu accès à des lits réservés, à des lits en établissement communautaire et à des lits du ministère.

Les anciens combattants qui ont combattu à Chypre, en Bosnie, en Afghanistan et tous les autres vétérans de l'ère moderne se font par contre dire par Anciens Combattants Canada qu'ils ne sont pas de la bonne catégorie pour bénéficier de ces services. En effet, les vétérans de l'ère moderne n'ont accès qu'au lit communautaire, et ils n'ont droit à aucune priorité. Ils doivent utiliser le processus de sélection normale.

Pourtant, le nombre d'anciens combattants ayant servi en temps de guerre ne cessent de diminuer. Ils seront encore 50 % de moins en 2016. En plus, il y a des lits vides réservés pour les anciens combattants.

L'hôpital Parkwood a 37 lits vides, mais la vice-présidente de l'hôpital Parkwood, Elaine Gibson, dit que:

La loi nous empêche de recevoir des patients qui ne répondent pas aux critères. Ils doivent avoir servi durant la Première ou la Deuxième Guerre mondiale ou la guerre de Corée. Si les règles étaient différentes, nous serions là pour prendre soin de nos anciens combattants.

Les anciens combattants sont donc victimes d'une catégorisation bureaucratique, mais aussi du manque d'écoute du gouvernement conservateur et de son manque de volonté d'aider les vétérans.

Non seulement les conservateurs n'ont pas essayé de régler ce problème et de donner accès aux lits réservés aux vétérans de l'ère moderne, mais en plus ils ont décidé que le peu de services que reçoivent déjà ces anciens combattants est de trop.

Ils ont refusé de faire ce que demandait le NPD, c'est-à-dire de faire comme les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Australie, et d'épargner le ministère des Anciens Combattants des compressions budgétaires. Ils ont donc enlevé 226 millions de dollars et 800 postes à Anciens Combattants Canada.

Si on compare ça au fait que le coût actuel pour donner des soins de longue durée à 8 500 anciens combattants est de 284 millions de dollars, et que l'âge moyen de ceux-ci est de 87 ans, on comprend vite que la génération actuelle d'anciens militaires à quelque chose à craindre.

En plus, alors que le pays était en train de témoigner avec horreur d'une vague de suicides de militaires et d'anciens combattants, ils ont fermé huit bureaux régionaux d'Anciens Combattants Canada qui fournissaient de l'aide pour des problèmes de santé mentale, qui intervenaient en cas de crise et qui aidaient les anciens combattants âgés à vivre de façon autonome.

Il est évident que les conservateurs aiment beaucoup l'armée, mais qu'ils ne se soucient pas du tout des soldats.

Lorsqu'un regroupement d'anciens combattants préoccupé par la fermeture de ces bureaux est venu à Ottawa pour discuter avec le ministre, celui-ci n'est même pas venu au rendez-vous. Cela démontre le manque de respect de ce gouvernement envers nos anciens combattants.

Revenons au projet de loi C-568. S'il est adopté, le projet de loi de mon collègue permettra de corriger le tir pour ce qui est des soins aux anciens combattants.

Ce projet de loi cherche à abolir la distinction injuste qui est faite entre les vétérans d'avant et d'après 1953, parce que tous les hommes et les femmes ayant servi dans les Forces canadiennes ont droit au même respect, et qu'ils doivent avoir droit à des soins de longue durée financés par le gouvernement.

• (1345)

Il est donc essentiel de modifier la Loi sur le ministère des Anciens Combattants afin d'étendre les soins de santé, les traitements et les autres avantages qu'elle prévoit à tous les anciens membres des Forces canadiennes qui répondent aux exigences de qualification des groupes professionnels militaires. Ce que propose le projet de loi C-568 permettrait notamment de corriger une des lacunes les plus importantes et de rendre les lits réservés accessibles aux vétérans de l'ère moderne.

Le gouvernement doit aussi travailler avec le Nouveau Parti démocratique et avec les organismes d'anciens combattants pour simplifier les critères d'admissibilité d'Anciens Combattants Canada. Ces règles compliquent énormément le processus d'obtention des prestations des vétérans et elles les rendent parfois même inaccessibles.

Par ailleurs, le gouvernement doit revenir sur sa décision de fermer les huit bureaux de services régionaux d'Anciens Combattants Canada qui, comme je l'ai déjà mentionné, fournissent une aide essentielle aux anciens combattants. Il doit aussi abolir la réduction injuste des pensions des vétérans et des anciens membres de la GRC pour se conformer au jugement Manuge.

Initiatives parlementaires

Le gouvernement doit aussi améliorer, revoir et mettre à jour la Charte des anciens combattants, y compris le montant forfaitaire attribué aux militaires blessés. Il doit appliquer le principe de normes identiques pour tous les anciens combattants à l'ensemble des programmes et des services fédéraux.

Je crois fermement que le gouvernement doit élargir le Programme pour l'autonomie des anciens combattants à l'ensemble des vétérans, de leurs veuves et veufs, y compris aux membres de la GRC.

Finalement, le gouvernement a l'obligation d'assurer un meilleur soutien aux anciens combattants qui souffrent de troubles post-traumatiques ou de blessures liées au stress opérationnel, ainsi qu'à leurs familles.

Revenons au projet de loi dont on parle aujourd'hui. Dans son rapport sur les soins de longue durée, l'ombudsman des anciens combattants indique:

La simple existence d'autant de catégories d'admissibilité [...], et les défis [...] associés à la détermination de l'admissibilité d'un vétéran [...] a été et demeure une source de mécontentement, tant chez les clients que les employés [...] d'Anciens Combattants Canada. C'est encore et toujours une source de mécontentement.

Il est absolument essentiel de faire suite au rapport de l'ombudsman sur les besoins des vétérans en matière de soins de longue durée et de mettre fin à ces catégories qui excluent les anciens combattants de l'ère moderne. Avec la réglementation actuelle, c'est comme si on leur disait que leurs sacrifices ne valaient pas autant que ceux de leurs parents ou de leurs grands-parents.

Les Canadiens et les Canadiennes ne voient heureusement pas les choses ainsi. Pour 83 % des Canadiens, il est important d'appuyer les membres des Forces canadiennes une fois que leur service est terminé. Par contre, seulement 34 % des Canadiens disent être fiers de la façon dont sont traités nos vétérans aujourd'hui.

En faisant ces compressions à Anciens Combattants Canada, les conservateurs nous démontrent clairement qu'ils ne sont pas à l'écoute de la population.

Je conclurai en répétant que j'appuie le projet de loi. Tous les vétérans et vétéranes ont servi le pays avec le même courage et la même distinction et méritent d'être soignés et de recevoir les services nécessaires. Le NPD croit donc qu'ils ont tous les mêmes droits et qu'ils doivent tous avoir accès aux soins de longue durée. La modification proposée dans le projet de loi C-568 assurerait donc ce droit en accordant des lits réservés aux membres des Forces canadiennes qui ont servi après 1953.

Dans ma circonscription, Rivière-des-Mille-Îles, se trouve la section 185 de la Légion royale canadienne. En me rendant sur place et en discutant avec ces gens, j'ai pu constater moi-même le manque de service auquel ils font face et les difficultés que cela engendre pour eux.

Aujourd'hui, je suis fier d'appuyer le projet de loi au nom des anciens combattants de ma circonscription, ainsi qu'au nom des milliers de Canadiens et de vétérans dans toutes les circonscriptions du pays.

• (1350)

M. Tyrone Benskin (Jeanne-Le Ber, NPD): Monsieur le Président, je suis fier de me lever à la Chambre en appui au projet de loi C-568 émanant de mon collègue de Saint-Jean. C'est vraiment assez simple, mais important.

[Traduction]

Avec le pouvoir vient la responsabilité. Nous sommes chanceux d'avoir une force militaire dont les effectifs nous rendent fiers. Leur

travail au Canada et à l'étranger exige un dévouement soutenu et est une source de fierté constante. Le Canada est reconnu comme un collaborateur important dans de nombreuses missions à l'étranger, tant en situation de paix qu'en situation de conflit.

J'ai l'honneur de représenter une circonscription qui compte plusieurs légions dont les membres vigilants aident notre collectivité à commémorer notre histoire, laquelle forme une partie importante de notre mémoire collective et sert à éclairer ceux qui choisissent de s'établir au Canada.

Le service militaire présente de multiples dangers professionnels. De plus en plus, on reconnaît l'état de stress post-traumatique comme une séquelle répandue des opérations de combat prolongées. La santé mentale à long terme des militaires canadiens commence à se faire sentir comme un problème que le gouvernement doit prendre au sérieux, au même titre que la perte d'un membre ou une blessure corporelle.

Nous sommes à la Chambre des communes. Le gouvernement et tous les députés doivent prendre leurs responsabilités. Lorsque des Canadiens et des Canadiennes choisissent de servir leur pays dans les Forces armées canadiennes, ils le font au risque de devoir faire le sacrifice ultime. C'est pourquoi ils ont besoin de savoir que nous les appuyons. Ils ont besoin de savoir que, s'ils sont blessés dans l'exercice de leurs fonctions, nous les aiderons. Ils ont besoin de savoir que nous leur fournirons les soins nécessaires, au moment opportun, et que nous saurons répondre à leurs besoins particuliers. Cela fait partie du contrat social, c'est-à-dire d'une obligation morale de l'État envers les hommes et les femmes composant les forces armées.

Depuis la Grande Guerre et la Deuxième Guerre mondiale, le Canada a continué de déployer des soldats à l'étranger. Ce fut le cas récemment en Afghanistan, mais nous n'oublierons certainement pas nos contributions en Bosnie et à Chypre ainsi que nos autres missions dans le monde. Nos soldats vont là où nos dirigeants les envoient, et ils en reviennent avec des cicatrices bien réelles. Certains perdent la vie, d'autres perdent un membre. C'est tantôt le corps qui est blessé, tantôt l'esprit. Les rôles joués par les militaires canadiens dans ces missions déterminent les besoins particuliers qu'ils auront à leur retour chez eux, au Canada, et auxquels le système de santé doit répondre. Ce sont des anciens combattants canadiens, et nous devrions les traiter comme tel.

Les anciens combattants du Canada ont d'énormes besoins. Il faut leur accorder une plus grande priorité. Ils ont besoin d'un accès prioritaire aux soins de santé de longue durée financés par le ministère des Anciens Combattants. Le gouvernement doit reconnaître sa responsabilité.

Les Canadiens admissibles qui ont servi avant 1953 ont mérité leur accès à une surveillance médicale à long terme, à des lits retenus par contrat dans les hôpitaux pour les soins de courte durée et à des soins infirmiers. C'est établi dans le Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants, comme il se doit. Toutefois, la participation du Canada aux guerres ne s'est pas arrêtée en 1953. Alors, qu'en est-il des anciens combattants des guerres combattues après 1953?

Initiatives parlementaires

Pour les Canadiens qui ont servi après 1953, l'accès aux soins de santé laisse à désirer. Ils ont accès à des lits communautaires, mais ces derniers font partie du bassin général de lits disponibles pour l'ensemble des Canadiens ayant besoin d'un certain type de soins médicaux. Par conséquent, les anciens combattants n'ont pas la priorité. Je précise toutefois qu'il existe un établissement fédéral de soins de longue durée au Québec, mais le ministère des Anciens Combattants le transférera bientôt à la province. Par conséquent, les anciens combattants d'aujourd'hui n'auront plus accès à ces lits.

• (1355)

Nos anciens combattants méritent d'être traités avec respect et dignité, peu importe le moment où ils ont servi notre pays.

Le gouvernement doit fournir des soins de santé à long terme aux anciens combattants de l'ère moderne, au même titre qu'à ceux qui ont servi avant 1953. Ce principe devrait aller de soi; en fait, il devrait s'agir d'une obligation pour tous les gouvernements démocratiques qui envoient des jeunes hommes et des jeunes femmes mettre leur vie en danger pour défendre les idéaux nationaux.

L'ombudsman des vétérans est du même avis. Il a même publié un rapport là-dessus, intitulé *Besoins des vétérans en matière de soins de longue durée: un examen du soutien accordé par Anciens Combattants Canada dans le cadre de son Programme de soins de longue durée*. Je crois qu'on peut difficilement avoir plus évocateur. Je me demande si le gouvernement l'a lu, parce qu'une chose est sûre: il n'y a jamais donné suite.

Le gouvernement devrait renforcer le soutien offert aux anciens combattants en état de stress post-traumatique. Il devrait en outre revenir sur sa décision de fermer huit bureaux de services aux anciens combattants. Il devrait enfin ouvrir le Programme pour l'autonomie des anciens combattants à tous les anciens combattants, à leurs conjoints et aux membres de la GRC.

Les anciens combattants et leurs proches méritent qu'on prenne soin d'eux, ne serait-ce que pour qu'ils aient une chose de moins à penser pendant qu'ils sont en mission. Ce sont des citoyens canadiens d'abord et avant tout. Il ne s'agit pas de savoir si on doit les faire passer avant les autres dans telle ou telle circonstance, mais plutôt si on leur accorde les soins et le respect auxquels ils ont droit.

Ce sont nos anciens combattants, et ils méritent plus qu'une réduction des services qui leur sont destinés. Ils méritent plus que des compressions budgétaires. Ils mettent leur vie en péril pour leurs concitoyens. Le moins que le gouvernement du Canada puisse faire, c'est de leur donner une raison de courir ainsi au-devant du danger.

• (1400)

[Français]

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Nous reprenons le débat.

En conséquence, j'invite le député de Saint-Jean à user de son droit de réplique de cinq minutes.

L'honorable député de Saint-Jean a la parole.

M. Tarik Brahma (Saint-Jean, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention les arguments que les députés du gouvernement utilisent pour s'opposer au projet de loi C-568. Je rappelle qu'un des objectifs de ce projet de loi est de donner un accès prioritaire aux vétérans aux lits des établissements communautaires, qui représentent les deux tiers des 9 000 lits occupés actuellement.

La principale raison invoquée par les conservateurs vient de la crainte de créer une bureaucratie inutile. Je ne comprends pas cet argument, car en réalité, le gouvernement veut plutôt éviter de payer une facture qu'il a la possibilité de refiler aux provinces. Ce projet de loi ne vise donc pas à abolir les catégories de vétérans pour l'ensemble du règlement, mais seulement pour la partie III du Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants, c'est-à-dire celle qui porte sur les soins de santé de longue durée.

Alors, donner la priorité d'accès aux lits ne créera pas de bureaucratie. Certes, il y aura des dépenses supplémentaires, mais nos vétérans méritent que nous payions collectivement pour les conséquences des missions que nous leur avons demandé d'accomplir.

Au fond, ce que nous demandons, c'est simplement que le gouvernement fédéral change son modèle de classes de vétérans et mette en oeuvre un système dans lequel ceux qui ont servi avant et après 1953 bénéficient des mêmes soins de qualité. Nous devons donc aujourd'hui nous poser la question de l'accès aux lits que pourront avoir nos vétérans dont nous sommes si fiers.

Nous savons qu'il existe déjà deux problèmes concernant les lits communautaires: les listes d'attente et le roulement de personnel, directement lié au salaire des préposés aux bénéficiaires. Dans le cas du transfert de l'Hôpital de Sainte-Anne-de-Bellevue, les salaires des préposés aux bénéficiaires vont diminuer de 15 % à 34 %. Alors, comment pouvons-nous éviter le roulement de personnel avec de telles baisses de salaire?

On parle souvent de deux catégories de vétérans modernes: ceux qui ont servi avant 1953 et ceux qui ont servi après. En fait, il y a deux sous-catégories de vétérans modernes: ceux qui ont servi avant et ceux qui ont servi après l'entrée en vigueur de la Nouvelle Charte des anciens combattants du 1^{er} avril 2006.

Parlons un peu du bénéfice du doute, dont ne bénéficient pas les vétérans modernes. Pour les vétérans anciens, s'il existe une invalidité reconnue liée au service, alors il y a automatiquement une présomption qu'il existe un lien entre le service d'une part et le besoin de soins de longue durée d'autre part. Toutefois, pour les vétérans modernes, même s'ils ont reçu une pension d'invalidité avant 2006 ou bien une indemnité d'invalidité après 2006, ils devront prouver qu'il existe un lien entre le service et le besoin de soins de longue durée, ce qui est impossible, en pratique.

C'est impossible, car à partir d'un certain âge, on ne peut plus faire la distinction entre les conséquences naturelles du vieillissement et les conséquences liées directement au service militaire, et ce, même quand les besoins sont légitimement liés au service. C'est la raison pour laquelle, par exemple, la Nouvelle-Zélande a résolu cette injustice en créant une seule catégorie à partir de l'âge de 75 ans.

La Nouvelle Charte des anciens combattants adoptée en 2006 était supposée être un document vivant. Lors des consultations que j'ai menées dans le cadre de mon projet de loi, j'ai entendu des vétérans se plaindre de certaines des nouvelles dispositions. Un des exemples les plus probants qui a été porté à mon attention, c'est qu'avant la nouvelle charte, les vétérans blessés recevaient une pension d'invalidité, et que depuis la nouvelle charte, ils ne reçoivent qu'une indemnité forfaitaire qui est loin de se comparer sur le plan financier.

Pour conclure, je rappellerais au gouvernement et aux députés conservateurs qu'ils ne doivent pas oublier que le fait de s'opposer au projet de loi C-568 ne va ni faire disparaître ni même atténuer la problématique des soins de santé de longue durée aux vétérans.

Initiatives parlementaires

Au contraire, le vieillissement de la population canadienne en général, attendu dans les prochaines décennies, ne pourra que mettre une pression plus forte sur les systèmes de soins de santé, qui incombent aux provinces. De plus, la pénurie de lits de longue durée à laquelle seront confrontées nos vétérans ne va que s'accroître, et il faudra un jour rouvrir ce débat.

• (1405)

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): La question porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Conformément à l'article 93 du Règlement, le vote par appel nominal est différé jusqu'au mercredi 28 mai 2014, juste avant la période prévue pour les affaires émanant des députés.

[Traduction]

Avant l'ajournement, je tiens à rappeler que la longue fin de semaine qui s'en vient a été nommée en l'honneur de l'ancienne souveraine qui a lancé la construction du Parlement en 1859, quelques années après avoir choisi le site de la capitale du pays. Je vous souhaite à tous une semaine productive. Soyez prudents.

Comme il est 14 h 8, la Chambre s'ajourne au lundi 26 mai 2014, à 11 heures, conformément aux paragraphes 28(2) et 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 8.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L'AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

L'HON. ANDREW SCHEER

Le Vice-président et président des comités pléniers

M. JOE COMARTIN

Le vice-président des comités pléniers

M. BARRY DEVOLIN

Le vice-président adjoint des comités pléniers

M. BRUCE STANTON

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. ANDREW SCHEER

L'HON. JOHN DUNCAN

L'HON. DOMINIC LEBLANC

L'HON. ROB MERRIFIELD

M. PHILIP TOONE

MME NYCOLE TURMEL

L'HON. PETER VAN LOAN

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session, Quarante-et-unième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Ablonczy, L'hon. Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	PCC
Adams, Eve, secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé	Mississauga—Brampton-Sud	Ontario	PCC
Adler, Mark	York-Centre	Ontario	PCC
Aglukkaq, L'hon. Leona, ministre de l'Environnement, ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord et ministre du Conseil de l'Arctique	Nunavut	Nunavut	PCC
Albas, Dan, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	PCC
Albrecht, Harold	Kitchener—Conestoga	Ontario	PCC
Alexander, L'hon. Chris, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Ajax—Pickering	Ontario	PCC
Allen, Malcolm	Welland	Ontario	NPD
Allen, Mike	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	PCC
Allison, Dean	Niagara-Ouest—Glanbrook	Ontario	PCC
Ambler, Stella	Mississauga-Sud	Ontario	PCC
Ambrose, L'hon. Rona, ministre de la Santé	Edmonton—Spruce Grove	Alberta	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	PCC
Anderson, David, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	PCC
Andrews, Scott	Avalon	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	Ontario	NPD
Armstrong, Scott, secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et du Développement social	Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley	Nouvelle-Écosse	PCC
Ashfield, L'hon. Keith	Fredericton	Nouveau-Brunswick	PCC
Ashton, Niki	Churchill	Manitoba	NPD
Aspin, Jay	Nipissing—Timiskaming	Ontario	PCC
Atamanenko, Alex	Colombie-Britannique-Southern Interior	Colombie-Britannique	NPD
Aubin, Robert	Trois-Rivières	Québec	NPD
Ayala, Paulina	Honoré-Mercier	Québec	NPD
Baird, L'hon. John, ministre des Affaires étrangères	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	PCC
Bateman, Joyce	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	PCC
Bélanger, L'hon. Mauril	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellavance, André	Richmond—Arthabaska	Québec	BQ
Bennett, L'hon. Carolyn	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Vegreville—Wainwright	Alberta	PCC
Benskin, Tyrone	Jeanne-Le Ber	Québec	NPD
Bergen, L'hon. Candice, ministre d'État (Développement social)	Portage—Lisgar	Manitoba	PCC
Bernier, L'hon. Maxime, ministre d'État (Petite Entreprise et Tourisme, et Agriculture)	Beauce	Québec	PCC
Bevington, Dennis	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	NPD
Bezan, James, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Selkirk—Interlake	Manitoba	PCC
Blanchette, Denis	Louis-Hébert	Québec	NPD
Blanchette-Lamothe, Lysane	Pierrefonds—Dollard	Québec	NPD
Blaney, L'hon. Steven, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Lévis—Bellechasse	Québec	PCC
Block, Kelly, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Boivin, Françoise	Gatineau	Québec	NPD
Borg, Charmaine	Terrebonne—Blainville	Québec	NPD
Boughen, Ray	Palliser	Saskatchewan	PCC
Boulerice, Alexandre	Rosemont—La Petite-Patrie	Québec	NPD
Boutin-Sweet, Marjolaine	Hochelaga	Québec	NPD
Brahmi, Tarik	Saint-Jean	Québec	NPD
Braid, Peter, secrétaire parlementaire pour l'Infrastructure et les Collectivités	Kitchener—Waterloo	Ontario	PCC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	PCC
Brisson, L'hon. Scott	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	Lib.
Brosseau, Ruth Ellen	Berthier—Maskinongé	Québec	NPD
Brown, Gordon	Leeds—Grenville	Ontario	PCC
Brown, Lois, secrétaire parlementaire du ministre du Développement international	Newmarket—Aurora	Ontario	PCC
Brown, Patrick	Barrie	Ontario	PCC
Bruinooge, Rod	Winnipeg-Sud	Manitoba	PCC
Butt, Brad	Mississauga—Streetsville	Ontario	PCC
Byrne, L'hon. Gerry	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Calandra, Paul, secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales	Oak Ridges—Markham	Ontario	PCC
Calkins, Blaine	Wetaskiwin	Alberta	PCC
Cannan, L'hon. Ron	Kelowna—Lake Country	Colombie-Britannique	PCC
Carmichael, John	Don Valley-Ouest	Ontario	PCC
Caron, Guy	Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques	Québec	NPD
Carrie, Colin, secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement	Oshawa	Ontario	PCC
Casey, Sean	Charlottetown	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Cash, Andrew	Davenport	Ontario	NPD
Charlton, Chris	Hamilton Mountain	Ontario	NPD
Chicoine, Sylvain	Châteauguay—Saint-Constant	Québec	NPD
Chisholm, Robert	Dartmouth—Cole Harbour	Nouvelle-Écosse	NPD
Chisu, Corneliu	Pickering—Scarborough-Est	Ontario	PCC
Chong, L'hon. Michael	Wellington—Halton Hills	Ontario	PCC
Choquette, François	Drummond	Québec	NPD
Christopherson, David	Hamilton-Centre	Ontario	NPD
Clarke, Rob	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	Saskatchewan	PCC
Cleary, Ryan	St. John's-Sud—Mount Pearl	Terre-Neuve-et-Labrador	NPD
Clement, L'hon. Tony, président du Conseil du Trésor	Parry Sound—Muskoka	Ontario	PCC
Comartin, Joe, Le vice-président	Windsor—Tecumseh	Ontario	NPD
Côté, Raymond	Beauport—Limoilou	Québec	NPD
Cotler, L'hon. Irwin	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crockatt, Joan	Calgary-Centre	Alberta	PCC
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	NPD
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Nouvelle-Écosse	Lib.
Daniel, Joe	Don Valley-Est	Ontario	PCC
Davidson, Patricia	Sarnia—Lambton	Ontario	PCC
Davies, Don	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	NPD
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Day, Anne-Marie	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	Québec	NPD
Dechert, Bob, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice	Mississauga—Erindale	Ontario	PCC
Del Mastro, Dean	Peterborough	Ontario	Ind. cons.
Devolin, Barry, Le président suppléant	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	Ontario	PCC
Dewar, Paul	Ottawa-Centre	Ontario	NPD
Dion, L'hon. Stéphane, Saint-Laurent—Cartierville	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Dionne Labelle, Pierre	Rivière-du-Nord	Québec	NPD
Donnelly, Fin	New Westminster—Coquitlam	Colombie-Britannique	NPD
Doré Lefebvre, Rosane	Alfred-Pellan	Québec	NPD
Dreeshen, Earl	Red Deer	Alberta	PCC
Dubé, Matthew	Chambly—Borduas	Québec	NPD
Dubourg, Emmanuel	Bourassa	Québec	Lib.
Duncan, L'hon. John, ministre d'État et whip en chef du gouvernement	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	PCC
Duncan, Kirsty	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Duncan, Linda	Edmonton—Strathcona	Alberta	NPD
Dusseault, Pierre-Luc	Sherbrooke	Québec	NPD
Dykstra, Rick, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	St. Catharines	Ontario	PCC
Easter, L'hon. Wayne	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Eyking, L'hon. Mark	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Falk, Ted	Provencher	Manitoba	PCC
Fantino, L'hon. Julian, ministre des Anciens Combattants	Vaughan	Ontario	PCC
Fast, L'hon. Ed, ministre du Commerce international	Abbotsford	Colombie-Britannique	PCC
Findlay, L'hon. Kerry-Lynne D., ministre du Revenu national	Delta—Richmond-Est	Colombie-Britannique	PCC
Finley, L'hon. Diane, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Haldimand—Norfolk	Ontario	PCC
Fletcher, L'hon. Steven	Charleswood—St. James—Assiniboia	Manitoba	PCC
Foote, Judy	Random—Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Fortin, Jean-François	Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia	Québec	BQ
Freeland, Chrystia	Toronto-Centre	Ontario	Lib.
Freeman, Mylène	Argenteuil—Papineau—Mirabel	Québec	NPD
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Galipeau, Royal	Ottawa—Orléans	Ontario	PCC
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	PCC
Garneau, Marc	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Garrison, Randall	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	NPD
Genest, Réjean	Shefford	Québec	NPD
Genest-Jourdain, Jonathan	Manicouagan	Québec	NPD
Giguère, Alain	Marc-Aurèle-Fortin	Québec	NPD
Gill, Parm, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens Combattants	Brampton—Springdale	Ontario	PCC
Glover, L'hon. Shelly, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles	Saint-Boniface	Manitoba	PCC
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goguen, Robert, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	PCC
Goldring, Peter	Edmonton-Est	Alberta	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Goodale, L'hon. Ralph	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Goodyear, L'hon. Gary, ministre d'État (Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario)	Cambridge	Ontario	PCC
Gosal, L'hon. Bal, ministre d'État (Sports)	Bramalea—Gore—Malton	Ontario	PCC
Gourde, Jacques, secrétaire parlementaire du premier ministre, pour les Langues officielles et pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière	Québec	PCC
Gravelle, Claude	Nickel Belt	Ontario	NPD
Grewal, Nina	Fleetwood—Port Kells	Colombie-Britannique	PCC
Groguhé, Sadia	Saint-Lambert	Québec	NPD
Harper, Le très hon. Stephen, premier ministre	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	PCC
Harris, Dan	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	NPD
Harris, Jack	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	NPD
Harris, Richard	Cariboo—Prince George	Colombie-Britannique	PCC
Hassainia, Sana	Verchères—Les Patriotes	Québec	NPD
Hawn, L'hon. Laurie	Edmonton-Centre	Alberta	PCC
Hayes, Bryan	Sault Ste. Marie	Ontario	PCC
Hiebert, Russ	Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale	Colombie-Britannique	PCC
Hillyer, Jim	Lethbridge	Alberta	PCC
Hoback, Randy	Prince Albert	Saskatchewan	PCC
Holder, L'hon. Ed, ministre d'État (Sciences et Technologie)	London-Ouest	Ontario	PCC
Hsu, Ted	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Hughes, Carol	Algoma—Manitoulin—Kapuskasung	Ontario	NPD
Hyer, Bruce	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	PV
Jacob, Pierre	Brome—Missisquoi	Québec	NPD
James, Roxanne, secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Scarborough-Centre	Ontario	PCC
Jones, Yvonne	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster	Colombie-Britannique	NPD
Kamp, Randy, secrétaire parlementaire de la ministre des Pêches et des Océans	Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission	Colombie-Britannique	PCC
Keddy, Gerald, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national et pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	South Shore—St. Margaret's	Nouvelle-Écosse	PCC
Kellway, Matthew	Beaches—East York	Ontario	NPD
Kenney, L'hon. Jason, ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre du Multiculturalisme	Calgary-Sud-Est	Alberta	PCC
Kent, L'hon. Peter	Thornhill	Ontario	PCC
Kerr, Greg	Nova-Ouest	Nouvelle-Écosse	PCC
Komarnicki, Ed	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	PCC
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	Ontario	PCC
Lake, L'hon. Mike, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Edmonton—Mill Woods—Beaumont	Alberta	PCC
Lamoureux, Kevin	Winnipeg-Nord	Manitoba	Lib.
Lapointe, François	Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup	Québec	NPD
Larose, Jean-François	Repentigny	Québec	NPD
Latendresse, Alexandrine	Louis-Saint-Laurent	Québec	NPD
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	Ontario	PCC
Laverdière, Hélène	Laurier—Sainte-Marie	Québec	NPD

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Lebel, L'hon. Denis, ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	Roberval—Lac-Saint-Jean	Québec	PCC
LeBlanc, L'hon. Dominic	Beauséjour	Nouveau-Brunswick	Lib.
LeBlanc, Hélène	LaSalle—Émard	Québec	NPD
Leef, Ryan	Yukon	Yukon	PCC
Leitch, L'hon. K. Kellie, ministre du Travail et ministre de la Condition féminine	Simcoe—Grey	Ontario	PCC
Lemieux, Pierre, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	PCC
Leslie, Megan	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
Leung, Chungsen, secrétaire parlementaire pour le Multiculturalisme	Willowdale	Ontario	PCC
Liu, Laurin	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	NPD
Lizon, Wladyslaw	Mississauga—Est—Cooksville	Ontario	PCC
Lobb, Ben	Huron—Bruce	Ontario	PCC
Lukiwski, Tom, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	PCC
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, L'hon. Peter, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Nova-Centre	Nouvelle-Écosse	PCC
MacKenzie, Dave	Oxford	Ontario	PCC
Maguire, Larry	Brandon—Souris	Manitoba	PCC
Mai, Hoang	Brossard—La Prairie	Québec	NPD
Marston, Wayne	Hamilton—Est—Stoney Creek	Ontario	NPD
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Mathysen, Irene	London—Fanshawe	Ontario	NPD
May, Elizabeth	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	PV
Mayes, Colin	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	PCC
McCallum, L'hon. John	Markham—Unionville	Ontario	Lib.
McColeman, Phil	Brant	Ontario	PCC
McGuinty, David	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
McKay, L'hon. John	Scarborough—Guildwood	Ontario	Lib.
McLeod, Cathy, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail et pour la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	Kamloops—Thompson—Cariboo	Colombie-Britannique	PCC
Menegakis, Costas, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Richmond Hill	Ontario	PCC
Merrifield, L'hon. Rob	Yellowhead	Alberta	PCC
Michaud, Éline	Portneuf—Jacques-Cartier	Québec	NPD
Miller, Larry	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	PCC
Moore, Christine	Abitibi—Témiscamingue	Québec	NPD
Moore, L'hon. James, ministre de l'Industrie	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	PCC
Moore, L'hon. Rob, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Fundy Royal	Nouveau-Brunswick	PCC
Morin, Dany	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	NPD
Morin, Isabelle	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Québec	NPD
Morin, Marc-André	Laurentides—Labelle	Québec	NPD
Morin, Marie-Claude	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	NPD
Mourani, Maria	Ahuntsic	Québec	Ind.
Mulcair, L'hon. Thomas, chef de l'opposition	Outremont	Québec	NPD
Murray, Joyce	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Nantel, Pierre	Longueuil—Pierre-Boucher	Québec	NPD
Nash, Peggy	Parkdale—High Park	Ontario	NPD
Nicholls, Jamie	Vaudreuil-Soulanges	Québec	NPD
Nicholson, L'hon. Rob, ministre de la Défense nationale	Niagara Falls	Ontario	PCC
Norlock, Rick	Northumberland—Quinte West	Ontario	PCC
Nunez-Melo, José	Laval	Québec	NPD
Obhrai, L'hon. Deepak, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères et pour les Droits internationaux de la personne	Calgary-Est	Alberta	PCC
O'Connor, L'hon. Gordon	Carleton—Mississippi Mills	Ontario	PCC
Oliver, L'hon. Joe, ministre des Finances	Eglinton—Lawrence	Ontario	PCC
O'Neill Gordon, Tilly	Miramichi	Nouveau-Brunswick	PCC
Opitz, Ted	Etobicoke-Centre	Ontario	PCC
O'Toole, Erin, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Durham	Ontario	PCC
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Papillon, Annick	Québec	Québec	NPD
Paradis, L'hon. Christian, ministre du Développement international et ministre de la Francophonie	Mégantic—L'Érable	Québec	PCC
Patry, Claude	Jonquière—Alma	Québec	BQ
Payne, LaVar	Medicine Hat	Alberta	PCC
Péclet, Ève	La Pointe-de-l'Île	Québec	NPD
Perreault, Manon	Montcalm	Québec	NPD
Pilon, François	Laval—Les Îles	Québec	NPD
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	Québec	BQ
Poilievre, L'hon. Pierre, ministre d'État (Réforme démocratique)	Nepean—Carleton	Ontario	PCC
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London	Ontario	PCC
Quach, Anne Minh-Thu	Beauharnois—Salaberry	Québec	NPD
Rafferty, John	Thunder Bay—Rainy River	Ontario	NPD
Raitt, L'hon. Lisa, ministre des Transports	Halton	Ontario	PCC
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	Alberta	PCC
Rankin, Murray	Victoria	Colombie-Britannique	NPD
Rathgeber, Brent	Edmonton—St. Albert	Alberta	Ind.
Ravignat, Mathieu	Pontiac	Québec	NPD
Raynault, Francine	Joliette	Québec	NPD
Regan, L'hon. Geoff	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	PCC
Rempel, L'hon. Michelle, ministre d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest)	Calgary-Centre-Nord	Alberta	PCC
Richards, Blake	Wild Rose	Alberta	PCC
Rickford, L'hon. Greg, ministre des Ressources naturelles et ministre de l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario	Kenora	Ontario	PCC
Ritz, L'hon. Gerry, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	PCC
Rousseau, Jean	Compton—Stanstead	Québec	NPD
Saganash, Romeo	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	Québec	NPD
Sandhu, Jasbir	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	NPD
Saxton, Andrew, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	North Vancouver	Colombie-Britannique	PCC
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Scheer, L'hon. Andrew, Président de la Chambre des communes	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	Ontario	PCC
Scott, Craig	Toronto—Danforth	Ontario	NPD
Seeback, Kyle	Brampton-Ouest	Ontario	PCC
Sellah, Djaouida	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	NPD
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shea, L'hon. Gail, ministre des Pêches et des Océans	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	PCC
Shiple, Bev	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	PCC
Shory, Devinder	Calgary-Nord-Est	Alberta	PCC
Simms, Scott	Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Sims, Jinny Jogindera	Newton—Delta-Nord	Colombie-Britannique	NPD
Sitsabaiesan, Rathika	Scarborough—Rouge River	Ontario	NPD
Smith, Joy	Kildonan—St. Paul	Manitoba	PCC
Sopuck, Robert	Dauphin—Swan River—Marquette	Manitoba	PCC
Sorenson, L'hon. Kevin, ministre d'État (Finances)	Crowfoot	Alberta	PCC
Stanton, Bruce, Le président suppléant	Simcoe-Nord	Ontario	PCC
St-Denis, Lise	Saint-Maurice—Champlain	Québec	Lib.
Stewart, Kennedy	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Storseth, Brian	Westlock—St. Paul	Alberta	PCC
Strahl, Mark, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien	Chilliwack—Fraser Canyon	Colombie-Britannique	PCC
Sullivan, Mike	York-Sud—Weston	Ontario	NPD
Sweet, David	Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale	Ontario	PCC
Thibeault, Glenn	Sudbury	Ontario	NPD
Tilson, David	Dufferin—Caledon	Ontario	PCC
Toet, Lawrence	Elmwood—Transcona	Manitoba	PCC
Toone, Philip	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	Québec	NPD
Tremblay, Jonathan	Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord	Québec	NPD
Trost, Brad	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	PCC
Trottier, Bernard, secrétaire parlementaire de la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	PCC
Trudeau, Justin	Papineau	Québec	Lib.
Truppe, Susan, secrétaire parlementaire pour la Condition féminine	London-Centre-Nord	Ontario	PCC
Turmel, Nycole	Hull—Aylmer	Québec	NPD
Uppal, L'hon. Tim, ministre d'État (Multiculturalisme)	Edmonton—Sherwood Park	Alberta	PCC
Valcourt, L'hon. Bernard, ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	PCC
Valeriotte, Frank	Guelph	Ontario	Lib.
Van Kesteren, Dave	Chatham-Kent—Essex	Ontario	PCC
Van Loan, L'hon. Peter, leader du gouvernement à la Chambre des communes	York—Simcoe	Ontario	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	PCC
Wallace, Mike	Burlington	Ontario	PCC
Warawa, Mark	Langley	Colombie-Britannique	PCC
Warkentin, Chris	Peace River	Alberta	PCC
Watson, Jeff, secrétaire parlementaire de la ministre des Transports	Essex	Ontario	PCC
Weston, John	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country	Colombie-Britannique	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Weston, Rodney	Saint John	Nouveau-Brunswick	PCC
Wilks, David	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique ...	PCC
Williamson, John	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PCC
Wong, L'hon. Alice, ministre d'État (Aînés)	Richmond	Colombie-Britannique ...	PCC
Woodworth, Stephen	Kitchener-Centre	Ontario	PCC
Yelich, L'hon. Lynne, ministre d'État (Affaires étrangères et consulaires)	Blackstrap	Saskatchewan	PCC
Young, Terence	Oakville	Ontario	PCC
Young, Wai	Vancouver-Sud	Colombie-Britannique ...	PCC
Zimmer, Bob	Prince George—Peace River ...	Colombie-Britannique ...	PCC
VACANCE	Fort McMurray—Athabasca ...	Alberta	
VACANCE	Macleod	Alberta	
VACANCE	Scarborough—Agincourt	Ontario	
VACANCE	Trinity—Spadina	Ontario	
VACANCE	Whitby—Oshawa	Ontario	

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Deuxième session, Quarante-et-unième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (26)		
Ablonczy, L'hon. Diane	Calgary—Nose Hill	PCC
Ambrose, L'hon. Rona, ministre de la Santé	Edmonton—Spruce Grove	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	PCC
Benoit, Leon	Vegreville—Wainwright	PCC
Calkins, Blaine	Wetaskiwin	PCC
Crockatt, Joan	Calgary-Centre	PCC
Dreeshen, Earl	Red Deer	PCC
Duncan, Linda	Edmonton—Strathcona	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Est	PCC
Harper, Le très hon. Stephen, premier ministre	Calgary-Sud-Ouest	PCC
Hawn, L'hon. Laurie	Edmonton-Centre	PCC
Hillyer, Jim	Lethbridge	PCC
Kenney, L'hon. Jason, ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre du Multiculturalisme	Calgary-Sud-Est	PCC
Lake, L'hon. Mike, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Edmonton—Mill Woods—Beaumont	PCC
Merrifield, L'hon. Rob	Yellowhead	PCC
Obhrai, L'hon. Deepak, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères et pour les Droits internationaux de la personne	Calgary-Est	PCC
Payne, LaVar	Medicine Hat	PCC
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	PCC
Rathgeber, Brent	Edmonton—St. Albert	Ind.
Rempel, L'hon. Michelle, ministre d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest)	Calgary-Centre-Nord	PCC
Richards, Blake	Wild Rose	PCC
Shory, Devinder	Calgary-Nord-Est	PCC
Sorenson, L'hon. Kevin, ministre d'État (Finances)	Crowfoot	PCC
Storseth, Brian	Westlock—St. Paul	PCC
Uppal, L'hon. Tim, ministre d'État (Multiculturalisme)	Edmonton—Sherwood Park	PCC
Warkentin, Chris	Peace River	PCC
VACANCE	Fort McMurray—Athabasca	
VACANCE	Macleod	
COLOMBIE-BRITANNIQUE (36)		
Albas, Dan, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor	Okanagan—Coquihalla	PCC
Atamanenko, Alex	Colombie-Britannique-Southern Interior	NPD
Cannan, L'hon. Ron	Kelowna—Lake Country	PCC
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	NPD
Davies, Don	Vancouver Kingsway	NPD
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Donnelly, Fin	New Westminster—Coquitlam	NPD
Duncan, L'hon. John, ministre d'État et whip en chef du gouvernement	Île de Vancouver-Nord	PCC
Fast, L'hon. Ed, ministre du Commerce international	Abbotsford	PCC
Findlay, L'hon. Kerry-Lynne D., ministre du Revenu national	Delta—Richmond-Est	PCC
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Lib.
Garrison, Randall	Esquimalt—Juan de Fuca	NPD

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Grewal, Nina	Fleetwood—Port Kells	PCC
Harris, Richard	Cariboo—Prince George	PCC
Hiebert, Russ	Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale	PCC
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster	NPD
Kamp, Randy, secrétaire parlementaire de la ministre des Pêches et des Océans	Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	PCC
May, Elizabeth	Saanich—Gulf Islands	PV
Mayes, Colin	Okanagan—Shuswap	PCC
McLeod, Cathy, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail et pour la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	Kamloops—Thompson—Cariboo	PCC
Moore, L'hon. James, ministre de l'Industrie	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	PCC
Murray, Joyce	Vancouver Quadra	Lib.
Rankin, Murray	Victoria	NPD
Sandhu, Jasbir	Surrey-Nord	NPD
Saxton, Andrew, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	North Vancouver	PCC
Sims, Jinny Jogindera	Newton—Delta-Nord	NPD
Stewart, Kennedy	Burnaby—Douglas	NPD
Strahl, Mark, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien	Chilliwack—Fraser Canyon	PCC
Warawa, Mark	Langley	PCC
Weston, John	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country	PCC
Wilks, David	Kootenay—Columbia	PCC
Wong, L'hon. Alice, ministre d'État (Aînés)	Richmond	PCC
Young, Wai	Vancouver-Sud	PCC
Zimmer, Bob	Prince George—Peace River	PCC
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Casey, Sean	Charlottetown	Lib.
Easter, L'hon. Wayne	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
Shea, L'hon. Gail, ministre des Pêches et des Océans	Egmont	PCC
MANITOBA (14)		
Ashton, Niki	Churchill	NPD
Bateman, Joyce	Winnipeg-Centre-Sud	PCC
Bergen, L'hon. Candice, ministre d'État (Développement social)	Portage—Lisgar	PCC
Bezan, James, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Selkirk—Interlake	PCC
Bruinooge, Rod	Winnipeg-Sud	PCC
Falk, Ted	Provencher	PCC
Fletcher, L'hon. Steven	Charleswood—St. James—Assiniboia	PCC
Glover, L'hon. Shelly, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles	Saint-Boniface	PCC
Lamoureux, Kevin	Winnipeg-Nord	Lib.
Maguire, Larry	Brandon—Souris	PCC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Smith, Joy	Kildonan—St. Paul	PCC
Sopuck, Robert	Dauphin—Swan River—Marquette	PCC
Toet, Lawrence	Elmwood—Transcona	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Allen, Mike	Tobique—Mactaquac	PCC
Ashfield, L'hon. Keith	Fredericton	PCC
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Goguen, Robert, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice	Moncton—Riverview—Dieppe	PCC
LeBlanc, L'hon. Dominic	Beauséjour	Lib.
Moore, L'hon. Rob, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Fundy Royal	PCC
O'Neill Gordon, Tilly	Miramichi	PCC
Valcourt, L'hon. Bernard, ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien	Madawaska—Restigouche	PCC
Weston, Rodney	Saint John	PCC
Williamson, John	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PCC
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Armstrong, Scott, secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et du Développement social	Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley	PCC
Brison, L'hon. Scott	Kings—Hants	Lib.
Chisholm, Robert	Dartmouth—Cole Harbour	NPD
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Lib.
Eyking, L'hon. Mark	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national et pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	South Shore—St. Margaret's	PCC
Kerr, Greg	Nova-Ouest	PCC
Leslie, Megan	Halifax	NPD
MacKay, L'hon. Peter, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Nova-Centre	PCC
Regan, L'hon. Geoff	Halifax-Ouest	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	NPD
NUNAVUT (1)		
Aglukkaq, L'hon. Leona, ministre de l'Environnement, ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord et ministre du Conseil de l'Arctique	Nunavut	PCC
ONTARIO (103)		
Adams, Eve, secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé	Mississauga—Brampton-Sud	PCC
Adler, Mark	York-Centre	PCC
Albrecht, Harold	Kitchener—Conestoga	PCC
Alexander, L'hon. Chris, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Ajax—Pickering	PCC
Allen, Malcolm	Welland	NPD
Allison, Dean	Niagara-Ouest—Glanbrook	PCC
Ambler, Stella	Mississauga-Sud	PCC
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	NPD
Aspin, Jay	Nipissing—Timiskaming	PCC
Baird, L'hon. John, ministre des Affaires étrangères	Ottawa-Ouest—Nepean	PCC
Bélanger, L'hon. Mauril	Ottawa—Vanier	Lib.
Bennett, L'hon. Carolyn	St. Paul's	Lib.
Braid, Peter, secrétaire parlementaire pour l'Infrastructure et les Collectivités	Kitchener—Waterloo	PCC
Brown, Gordon	Leeds—Grenville	PCC
Brown, Lois, secrétaire parlementaire du ministre du Développement international	Newmarket—Aurora	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Brown, Patrick	Barrie	PCC
Butt, Brad	Mississauga—Streetsville	PCC
Calandra, Paul, secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales	Oak Ridges—Markham	PCC
Carmichael, John	Don Valley-Ouest	PCC
Carrie, Colin, secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement	Oshawa	PCC
Cash, Andrew	Davenport	NPD
Charlton, Chris	Hamilton Mountain	NPD
Chisu, Corneliu	Pickering—Scarborough-Est	PCC
Chong, L'hon. Michael	Wellington—Halton Hills	PCC
Christopherson, David	Hamilton-Centre	NPD
Clement, L'hon. Tony, président du Conseil du Trésor	Parry Sound—Muskoka	PCC
Comartin, Joe, Le vice-président	Windsor—Tecumseh	NPD
Daniel, Joe	Don Valley-Est	PCC
Davidson, Patricia	Sarnia—Lambton	PCC
Dechert, Bob, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice	Mississauga—Erindale	PCC
Del Mastro, Dean	Peterborough	Ind. cons.
Devolin, Barry, Le président suppléant	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	PCC
Dewar, Paul	Ottawa-Centre	NPD
Duncan, Kirsty	Etobicoke-Nord	Lib.
Dykstra, Rick, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	St. Catharines	PCC
Fantino, L'hon. Julian, ministre des Anciens Combattants	Vaughan	PCC
Finley, L'hon. Diane, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Haldimand—Norfolk	PCC
Freeland, Chrystia	Toronto-Centre	Lib.
Galipeau, Royal	Ottawa—Orléans	PCC
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	PCC
Gill, Parm, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens Combattants	Brampton—Springdale	PCC
Goodyear, L'hon. Gary, ministre d'État (Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario)	Cambridge	PCC
Gosal, L'hon. Bal, ministre d'État (Sports)	Bramalea—Gore—Malton	PCC
Gravelle, Claude	Nickel Belt	NPD
Harris, Dan	Scarborough-Sud-Ouest	NPD
Hayes, Bryan	Sault Ste. Marie	PCC
Holder, L'hon. Ed, ministre d'État (Sciences et Technologie)	London-Ouest	PCC
Hsu, Ted	Kingston et les Îles	Lib.
Hughes, Carol	Algoma—Manitoulin—Kapusking	NPD
Hyer, Bruce	Thunder Bay—Superior-Nord	PV
James, Roxanne, secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Scarborough-Centre	PCC
Kellway, Matthew	Beaches—East York	NPD
Kent, L'hon. Peter	Thornhill	PCC
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	PCC
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	PCC
Leitch, L'hon. K. Kellie, ministre du Travail et ministre de la Condition féminine	Simcoe—Grey	PCC
Lemieux, Pierre, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture	Glengarry—Prescott—Russell	PCC
Leung, Chungsen, secrétaire parlementaire pour le Multiculturalisme	Willowdale	PCC
Lizon, Wladyslaw	Mississauga-Est—Cooksville	PCC
Lobb, Ben	Huron—Bruce	PCC
MacKenzie, Dave	Oxford	PCC
Marston, Wayne	Hamilton-Est—Stoney Creek	NPD
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Mathyssen, Irene	London—Fanshawe	NPD
McCallum, L'hon. John	Markham—Unionville	Lib.
McColeman, Phil	Brant	PCC
McGuinty, David	Ottawa-Sud	Lib.
McKay, L'hon. John	Scarborough—Guildwood	Lib.
Menegakis, Costas, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Richmond Hill	PCC
Miller, Larry	Bruce—Grey—Owen Sound	PCC
Nash, Peggy	Parkdale—High Park	NPD
Nicholson, L'hon. Rob, ministre de la Défense nationale	Niagara Falls	PCC
Norlock, Rick	Northumberland—Quinte West	PCC
O'Connor, L'hon. Gordon	Carleton—Mississippi Mills	PCC
Oliver, L'hon. Joe, ministre des Finances	Eglinton—Lawrence	PCC
Opitz, Ted	Etobicoke-Centre	PCC
O'Toole, Erin, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Durham	PCC
Poillievre, L'hon. Pierre, ministre d'État (Réforme démocratique)	Nepean—Carleton	PCC
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London	PCC
Rafferty, John	Thunder Bay—Rainy River	NPD
Raitt, L'hon. Lisa, ministre des Transports	Halton	PCC
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	PCC
Rickford, L'hon. Greg, ministre des Ressources naturelles et ministre de l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario	Kenora	PCC
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	PCC
Scott, Craig	Toronto—Danforth	NPD
Seeback, Kyle	Brampton-Ouest	PCC
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Lib.
Shiple, Bev	Lambton—Kent—Middlesex	PCC
Sitsabaiesan, Rathika	Scarborough—Rouge River	NPD
Stanton, Bruce, Le président suppléant	Simcoe-Nord	PCC
Sullivan, Mike	York-Sud—Weston	NPD
Sweet, David	Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale	PCC
Thibeault, Glenn	Sudbury	NPD
Tilson, David	Dufferin—Caledon	PCC
Trottier, Bernard, secrétaire parlementaire de la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Etobicoke—Lakeshore	PCC
Truppe, Susan, secrétaire parlementaire pour la Condition féminine	London-Centre-Nord	PCC
Valeriote, Frank	Guelph	Lib.
Van Kesteren, Dave	Chatham-Kent—Essex	PCC
Van Loan, L'hon. Peter, leader du gouvernement à la Chambre des communes	York—Simcoe	PCC
Wallace, Mike	Burlington	PCC
Watson, Jeff, secrétaire parlementaire de la ministre des Transports	Essex	PCC
Woodworth, Stephen	Kitchener-Centre	PCC
Young, Terence	Oakville	PCC
VACANCE	Scarborough—Agincourt	
VACANCE	Trinity—Spadina	
VACANCE	Whitby—Oshawa	
QUÉBEC (75)		
Aubin, Robert	Trois-Rivières	NPD

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Ayala, Paulina	Honoré-Mercier	NPD
Bellavance, André	Richmond—Arthabaska	BQ
Benskin, Tyrone	Jeanne-Le Ber	NPD
Bernier, L'hon. Maxime, ministre d'État (Petite Entreprise et Tourisme, et Agriculture)	Beauce	PCC
Blanchette, Denis	Louis-Hébert	NPD
Blanchette-Lamothe, Lysane	Pierrefonds—Dollard	NPD
Blaney, L'hon. Steven, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Lévis—Bellechasse	PCC
Boivin, Françoise	Gatineau	NPD
Borg, Charmaine	Terrebonne—Blainville	NPD
Boulerice, Alexandre	Rosemont—La Petite-Patrie	NPD
Boutin-Sweet, Marjolaine	Hochelaga	NPD
Brahmi, Tarik	Saint-Jean	NPD
Brosseau, Ruth Ellen	Berthier—Maskinongé	NPD
Caron, Guy	Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques	NPD
Chicoine, Sylvain	Châteauguay—Saint-Constant	NPD
Choquette, François	Drummond	NPD
Côté, Raymond	Beauport—Limoilou	NPD
Cotler, L'hon. Irwin	Mont-Royal	Lib.
Day, Anne-Marie	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	NPD
Dion, L'hon. Stéphane, Saint-Laurent—Cartierville	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Dionne Labelle, Pierre	Rivière-du-Nord	NPD
Doré Lefebvre, Rosane	Alfred-Pellan	NPD
Dubé, Matthew	Chambly—Borduas	NPD
Dubourg, Emmanuel	Bourassa	Lib.
Dusseault, Pierre-Luc	Sherbrooke	NPD
Fortin, Jean-François	Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia	BQ
Freeman, Mylène	Argenteuil—Papineau—Mirabel	NPD
Garneau, Marc	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Genest, Réjean	Shefford	NPD
Genest-Jourdain, Jonathan	Manicouagan	NPD
Giguère, Alain	Marc-Aurèle-Fortin	NPD
Gourde, Jacques, secrétaire parlementaire du premier ministre, pour les Langues officielles et pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière	PCC
Groguhé, Sadia	Saint-Lambert	NPD
Hassainia, Sana	Verchères—Les Patriotes	NPD
Jacob, Pierre	Brome—Missisquoi	NPD
Lapointe, François	Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup	NPD
Larose, Jean-François	Repentigny	NPD
Latendresse, Alexandrine	Louis-Saint-Laurent	NPD
Laverdière, Hélène	Laurier—Sainte-Marie	NPD
Lebel, L'hon. Denis, ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	Roberval—Lac-Saint-Jean	PCC
LeBlanc, Hélène	LaSalle—Émard	NPD
Liu, Laurin	Rivière-des-Mille-Îles	NPD
Mai, Hoang	Brossard—La Prairie	NPD
Michaud, Élane	Portneuf—Jacques-Cartier	NPD
Moore, Christine	Abitibi—Témiscamingue	NPD

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Morin, Dany	Chicoutimi—Le Fjord	NPD
Morin, Isabelle	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	NPD
Morin, Marc-André	Laurentides—Labelle	NPD
Morin, Marie-Claude	Saint-Hyacinthe—Bagot	NPD
Mourani, Maria	Ahuntsic	Ind.
Mulcair, L'hon. Thomas, chef de l'opposition	Outremont	NPD
Nantel, Pierre	Longueuil—Pierre-Boucher	NPD
Nicholls, Jamie	Vaudreuil—Soulanges	NPD
Nunez-Melo, José	Laval	NPD
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Papillon, Annick	Québec	NPD
Paradis, L'hon. Christian, ministre du Développement international et ministre de la Francophonie	Mégantic—L'Érable	PCC
Patry, Claude	Jonquière—Alma	BQ
Péclet, Ève	La Pointe-de-l'Île	NPD
Perreault, Manon	Montcalm	NPD
Pilon, François	Laval—Les Îles	NPD
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Quach, Anne Minh-Thu	Beauharnois—Salaberry	NPD
Ravignat, Mathieu	Pontiac	NPD
Raynault, Francine	Joliette	NPD
Rousseau, Jean	Compton—Stanstead	NPD
Saganash, Romeo	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	NPD
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Lib.
Sellah, Djaouida	Saint-Bruno—Saint-Hubert	NPD
St-Denis, Lise	Saint-Maurice—Champlain	Lib.
Toone, Philip	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	NPD
Tremblay, Jonathan	Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord	NPD
Trudeau, Justin	Papineau	Lib.
Turmel, Nycole	Hull—Aylmer	NPD

SASKATCHEWAN (14)

Anderson, David, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Cypress Hills—Grasslands	PCC
Block, Kelly, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Saskatoon—Rosetown—Biggar	PCC
Boughen, Ray	Palliser	PCC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	PCC
Clarke, Rob	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	PCC
Goodale, L'hon. Ralph	Wascana	Lib.
Hoback, Randy	Prince Albert	PCC
Komarnicki, Ed	Souris—Moose Mountain	PCC
Lukiwski, Tom, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Regina—Lumsden—Lake Centre	PCC
Ritz, L'hon. Gerry, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Battlefords—Lloydminster	PCC
Scheer, L'hon. Andrew, Président de la Chambre des communes	Regina—Qu'Appelle	PCC
Trost, Brad	Saskatoon—Humboldt	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	PCC
Yelich, L'hon. Lynne, ministre d'État (Affaires étrangères et consulaires)	Blackstrap	PCC

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (7)

Andrews, Scott	Avalon	Lib.
----------------	--------	------

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Byrne, L'hon. Gerry	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Cleary, Ryan	St. John's-Sud—Mount Pearl.....	NPD
Foote, Judy.....	Random—Burin—St. George's	Lib.
Harris, Jack	St. John's-Est	NPD
Jones, Yvonne.....	Labrador	Lib.
Simms, Scott	Bonavista—Gander—Grand Falls— Windsor.....	Lib.
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Bevington, Dennis	Western Arctic	NPD
YUKON (1)		
Leef, Ryan	Yukon.....	PCC

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 16 mai 2014 — 2^e Session, 41^e Législature)

ACCÈS À L'INFORMATION, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ÉTHIQUE

Président: Pat Martin

Vice-présidents: Scott Andrews
Patricia Davidson

Charmaine Borg
Paul Calandra

Jacques Gourde
Laurie Hawn

Tilly O'Neill Gordon
Mathieu Ravignat

Bob Zimmer

(10)

Membres associés

Diane Ablonczy	Michael Chong	Daryl Kramp	Andrew Saxton
Eve Adams	David Christopherson	Mike Lake	Gary Schellenberger
Mark Adler	Rob Clarke	Guy Lauzon	Craig Scott
Dan Albas	Joan Crockatt	Ryan Leef	Kyle Seeback
Harold Albrecht	Joe Daniel	Pierre Lemieux	Bev Shipley
Mike Allen	Bob Dechert	Chungsen Leung	Devinder Shory
Dean Allison	Earl Dreeshen	Wladyslaw Lizon	Joy Smith
Stella Ambler	Pierre-Luc Dusseault	Ben Lobb	Robert Sopuck
Rob Anders	Rick Dykstra	Tom Lukiwski	Brian Storseth
David Anderson	Ted Falk	James Lunney	Mark Strahl
Scott Armstrong	Steven Fletcher	Dave MacKenzie	David Sweet
Keith Ashfield	Royal Galipeau	Larry Maguire	David Tilson
Jay Aspin	Cheryl Gallant	Colin Mayes	Lawrence Toet
Joyce Bateman	Parm Gill	Phil McColeman	Brad Trost
Leon Benoit	Robert Goguen	Cathy McLeod	Bernard Trottier
James Bezan	Peter Goldring	Costas Menegakis	Susan Truppe
Kelly Block	Nina Grewal	Rob Merrifield	Dave Van Kesteren
Ray Boughen	Richard Harris	Larry Miller	Maurice Vellacott
Peter Braid	Bryan Hayes	Rick Norlock	Mike Wallace
Garry Breitzkreuz	Russ Hiebert	Deepak Obhrai	Mark Warawa
Gordon Brown	Jim Hillyer	Gordon O'Connor	Chris Warkentin
Lois Brown	Randy Hoback	Ted Opitz	Jeff Watson
Patrick Brown	Ed Holder	Erin O'Toole	John Weston
Rod Bruinooge	Roxanne James	LaVar Payne	Rodney Weston
Brad Butt	Peter Julian	Joe Preston	David Wilks
Blaine Calkins	Randy Kamp	Anne Minh-Thu Quach	John Williamson
Ron Cannan	Gerald Keddy	James Rajotte	Stephen Woodworth
John Carmichael	Peter Kent	Scott Reid	Terence Young
Colin Carrie	Greg Kerr	Blake Richards	Wai Young
Corneliu Chisu	Ed Komarnicki		

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD

Président: Chris Warkentin

Vice-présidents: Carolyn Bennett
Jean Crowder

Ray Boughen
Rob Clarke

Earl Dreesen
Jonathan Genest-Jourdain

Carol Hughes
Kyle Seeback

Mark Strahl

(10)

Membres associés

Diane Ablonczy
Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Charlie Angus
Scott Armstrong
Keith Ashfield
Niki Ashton
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
Dennis Bevington
James Bezan
Kelly Block
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan

John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong
Joan Crockatt
Nathan Cullen
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Rick Dykstra
Ted Falk
Steven Fletcher
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Ed Holder
Roxanne James
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy

Peter Kent
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Ryan Leef
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Larry Maguire
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Gordon O'Connor
Tilly O'Neill Gordon
Ted Opitz
Erin O'Toole
LaVar Payne
Joe Preston
James Rajotte

Mathieu Ravignat
Scott Reid
Blake Richards
Romeo Saganash
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Brian Storseth
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trottier
Susan Truppe
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président: Dean Allison

Vice-présidents: Paul Dewar
Marc Garneau

David Anderson
Lois Brown

Peter Goldring
Nina Grewal

Hélène Laverdière
Romeo Saganash

Gary Schellenberger

(10)

Membres associés

Diane Ablonczy
Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Mike Allen
Stella Ambler
Rob Anders
Scott Armstrong
Keith Ashfield
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
Tyrone Benskin
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong
Rob Clarke

Irwin Cotler
Joan Crockatt
Joe Daniel
Patricia Davidson
Don Davies
Bob Dechert
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Ted Falk
Steven Fletcher
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Robert Goguen
Jacques Gourde
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Ed Holder
Pierre Jacob
Roxanne James
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Peter Kent
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp

Mike Lake
Guy Lauzon
Ryan Leef
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Laurin Liu
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Larry Maguire
Wayne Marston
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Marc-André Morin
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Gordon O'Connor
Tilly O'Neill Gordon
Ted Opitz
Erin O'Toole
LaVar Payne
Ève Pécelet
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
Blake Richards
Andrew Saxton
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

SOUS-COMITÉ DES DROITS INTERNATIONAUX DE LA PERSONNE

Président: Scott Reid

Vice-présidents: Irwin Cotler
Wayne Marston

Tyrone Benskin

Nina Grewal

Gary Schellenberger

David Sweet

(7)

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président: Bev Shipley

Vice-présidents: Ruth Ellen Brosseau
Mark Eyking

Earl Dreeshen
Randall Garrison

Randy Hoback
Pierre Lemieux

LaVar Payne
Francine Raynault

Bob Zimmer

(10)

Membres associés

Diane Ablonczy
Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Malcolm Allen
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Keith Ashfield
Niki Ashton
Jay Aspin
Alex Atamanenko
Joyce Bateman
Leon Benoit
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins

Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong
Rob Clarke
Joan Crockatt
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Linda Duncan
Rick Dykstra
Ted Falk
Steven Fletcher
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Ed Holder
Carol Hughes
Roxanne James
Peter Julian

Randy Kamp
Gerald Keddy
Peter Kent
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Ryan Leef
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Larry Maguire
Pat Martin
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Gordon O'Connor
Tilly O'Neill Gordon
Ted Opitz
Erin O'Toole
Joe Preston

James Rajotte
Scott Reid
Blake Richards
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young

ANCIENS COMBATTANTS

Président: Greg Kerr

Vice-présidents: Peter Stoffer
Frank Valeriote

Sylvain Chicoine
Royal Galipeau

Parm Gill
Laurie Hawn

Bryan Hayes
Wladyslaw Lizon

John Rafferty

(10)

Membres associés

Diane Ablonczy
Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Keith Ashfield
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie

Corneliu Chisu
Michael Chong
Rob Clarke
Joan Crockatt
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Ted Falk
Steven Fletcher
Mylène Freeman
Cheryl Gallant
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Jack Harris
Richard Harris
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Ed Holder
Roxanne James
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Peter Kent
Ed Komarnicki
Daryl Kramp

Mike Lake
Guy Lauzon
Ryan Leef
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Larry Maguire
Pat Martin
Irene Mathysen
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Gordon O'Connor
Tilly O'Neill Gordon
Ted Opitz
Erin O'Toole
LaVar Payne
Manon Perreault
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
Blake Richards

Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: David Tilson

Vice-présidents: Lysane Blanchette-Lamothe
John McCallum

Joe Daniel
Chungsen Leung

Costas Menegakis
Ted Opitz

Jasbir Sandhu
Devinder Shory

Rathika Sitsabaiesan

(10)

Membres associés

Diane Ablonczy
Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Keith Ashfield
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie

Andrew Cash
Corneliu Chisu
Michael Chong
Rob Clarke
Joan Crockatt
Patricia Davidson
Don Davies
Libby Davies
Bob Dechert
Earl Dreshen
Rick Dykstra
Ted Falk
Steven Fletcher
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Alain Giguère
Parm Gill
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Ed Holder
Roxanne James
Peter Julian

Randy Kamp
Gerald Keddy
Peter Kent
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Ryan Leef
Pierre Lemieux
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Larry Maguire
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Rob Merrifield
Larry Miller
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Gordon O'Connor
Tilly O'Neill Gordon
Erin O'Toole
LaVar Payne
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid

Blake Richards
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Jinny Jogindera Sims
Joy Smith
Robert Sopuck
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Rob Merrifield

Vice-présidents: Don Davies
Massimo Pacetti

Ron Cannan
Russ Hiebert

Randy Hoback
Laurin Liu

Marc-André Morin
Erin O'Toole

Devinder Shory

(10)

Membres associés

Diane Ablonczy
Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Keith Ashfield
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu

Michael Chong
Rob Clarke
Joan Crockatt
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Paul Dewar
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Ted Falk
Steven Fletcher
Chrystia Freeland
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Jim Hillyer
Roxanne James
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Peter Kent
Greg Kerr
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Hélène Laverdière
Ryan Leef
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Larry Maguire
Brian Masse
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Larry Miller
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Gordon O'Connor
Tilly O'Neill Gordon
Ted Opitz
LaVar Payne
Joe Preston
James Rajotte
Mathieu Ravignat
Scott Reid
Blake Richards

Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Jinny Jogindera Sims
Joy Smith
Robert Sopuck
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

COMPTES PUBLICS**Président:** David Christopherson**Vice-présidents:** John Carmichael
Yvonne JonesDan Albas
Malcolm AllenJay Aspin
Ted FalkAlain Giguère
Bryan Hayes

Stephen Woodworth

(10)

Membres associésDiane Ablonczy
Eve Adams
Mark Adler
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Keith Ashfield
Joyce Bateman
Leon Benoit
James Bezan
Lysane Blanchette-Lamothe
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael ChongRob Clarke
Joan Crockatt
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Earl Dreesen
Pierre-Luc Dusseault
Rick Dykstra
Steven Fletcher
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Dan Harris
Richard Harris
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Ed Holder
Roxanne James
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Peter Kent
Greg Kerr
Ed KomarnickiDaryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Ryan Leef
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Larry Maguire
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Gordon O'Connor
Tilly O'Neill Gordon
Ted Opitz
Erin O'Toole
LaVar Payne
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
Blake RichardsAndrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
Glenn Thibeault
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

CONDITION FÉMININE**Président:** Hélène LeBlanc**Vice-présidents:** Kirsty Duncan
Tilly O'Neill GordonStella Ambler
Niki AshtonJoan Crockatt
Djaouida SellahSusan Truppe
Terence Young

Wai Young

(10)

Membres associésDiane Ablonczy
Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Keith Ashfield
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
James Bezan
Lysane Blanchette-Lamothe
Kelly Block
Françoise Boivin
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin CarrieCorneliu Chisu
Michael Chong
Rob Clarke
Jean Crowder
Joe Daniel
Patricia Davidson
Libby Davies
Anne-Marie Day
Bob Dechert
Earl Dreshen
Rick Dykstra
Ted Falk
Steven Fletcher
Mylène Freeman
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Sadia Groguhé
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Ed Holder
Roxanne James
Peter JulianRandy Kamp
Gerald Keddy
Peter Kent
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Ryan Leef
Pierre Lemieux
Megan Leslie
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Larry Maguire
Irene Mathysen
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Gordon O'Connor
Ted Opitz
Erin O'Toole
Annick PapillonLaVar Payne
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
Blake Richards
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trottier
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Bob Zimmer

DÉFENSE NATIONALE

Président: Rick Norlock

Vice-présidents: Jack Harris
Joyce Murray

James Bezan
Corneliu Chisu

Cheryl Gallant
Peter Kent

Jean-François Larose
Élaine Michaud

John Williamson

(10)

Membres associés

Diane Ablonczy
Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Keith Ashfield
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
Kelly Block
Ray Boughen
Tarik Brahmi
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie

Michael Chong
Rob Clarke
Joan Crockatt
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Ted Falk
Steven Fletcher
Royal Galipeau
Randall Garrison
Parm Gill
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Ed Holder
Roxanne James
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Ryan Leef
Pierre Lemieux
Megan Leslie
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Larry Maguire
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Christine Moore
Deepak Obhrai
Gordon O'Connor
Tilly O'Neill Gordon
Ted Opitz
Erin O'Toole
LaVar Payne
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
Blake Richards

Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Peter Stoffer
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

FINANCES**Président:** James Rajotte**Vice-présidents:** Scott Brison
Nathan CullenMark Adler
Mike AllenGuy Caron
Gerald KeddyMurray Rankin
Andrew Saxton

Dave Van Kesteren

(10)

Membres associésDiane Ablonczy
Eve Adams
Dan Albas
Harold Albrecht
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Keith Ashfield
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael ChongRob Clarke
Raymond Côté
Joan Crockatt
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Earl Dreeshen
Emmanuel Dubourg
Rick Dykstra
Ted Falk
Steven Fletcher
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Ed Holder
Roxanne James
Peter Julian
Randy Kamp
Peter KentGreg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Ryan Leef
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Larry Maguire
Hoang Mai
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Gordon O'Connor
Tilly O'Neill Gordon
Ted Opitz
Erin O'Toole
LaVar Payne
Joe PrestonScott Reid
Blake Richards
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

Président: David Sweet

Vice-présidents: Peggy Nash
Judy Sgro

Joyce Bateman
Raymond Côté

Cheryl Gallant
Mike Lake

Brian Masse
Dave Van Kesteren

Mark Warawa

(10)

Membres associés

Diane Ablonczy
Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Malcolm Allen
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Charlie Angus
Scott Armstrong
Keith Ashfield
Jay Aspin
Mauril Bélanger
Leon Benoit
Tyrone Benskin
James Bezan
Kelly Block
Charmaine Borg
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins

Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong
Rob Clarke
Joan Crockatt
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Earl Dreesen
Rick Dykstra
Ted Falk
Steven Fletcher
Royal Galipeau
Parm Gill
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Dan Harris
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Roxanne James
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy

Peter Kent
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Hélène LeBlanc
Ryan Leef
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Larry Maguire
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Gordon O'Connor
Tilly O'Neill Gordon
Ted Opitz
Erin O'Toole
LaVar Payne
Joe Preston
Anne Minh-Thu Quach

James Rajotte
Scott Reid
Blake Richards
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Brian Storseth
Mark Strahl
Glenn Thibeault
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

Président: Mike Wallace

Vice-présidents: Françoise Boivin
Sean Casey

Patrick Brown
Bob Dechert

Robert Goguen
Pierre Jacob

Ève Pécelet
Kyle Seeback

David Wilks

(10)

Membres associés

Diane Ablonczy
Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Keith Ashfield
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu

Michael Chong
Rob Clarke
Joan Crockatt
Joe Daniel
Patricia Davidson
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Ted Falk
Steven Fletcher
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Randall Garrison
Parm Gill
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Jack Harris
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Ed Holder
Roxanne James
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Matthew Kellway
Peter Kent

Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Ryan Leef
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Larry Maguire
Wayne Marston
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Gordon O'Connor
Tilly O'Neill Gordon
Ted Opitz
Erin O'Toole
LaVar Payne
Joe Preston
James Rajotte

Murray Rankin
Scott Reid
Blake Richards
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trottier
Susan Truppe
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

LANGUES OFFICIELLES

Président: Michael Chong

Vice-présidents: Yvon Godin
Lise St-Denis

Joyce Bateman
Corneliu Chisu

Joe Daniel
Jacques Gourde

Jamie Nicholls
Manon Perreault

John Williamson

(10)

Membres associés

Diane Ablonczy
Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Keith Ashfield
Jay Aspin
Robert Aubin
Leon Benoit
Tyrone Benskin
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie

Rob Clarke
Joan Crockatt
Patricia Davidson
Bob Dechert
Stéphane Dion
Pierre Dionne Labelle
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Ted Falk
Steven Fletcher
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Robert Goguen
Peter Goldring
Nina Grewal
Dan Harris
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Ed Holder
Roxanne James
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Peter Kent
Greg Kerr

Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Alexandrine Latendresse
Guy Lauzon
Ryan Leef
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Larry Maguire
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Gordon O'Connor
Tilly O'Neill Gordon
Ted Opitz
Erin O'Toole
LaVar Payne
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid

Blake Richards
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Nycole Turmel
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

LIAISON

Président:	Dean Allison	Vice-président:	David Christopherson	
Harold Albrecht	Greg Kerr	Rob Merrifield	David Sweet	(25)
Leon Benoit	Daryl Kramp	Larry Miller	David Tilson	
Gordon Brown	Hélène LeBlanc	Rick Norlock	Mike Wallace	
Chris Charlton	Ben Lobb	Joe Preston	Chris Warkentin	
Michael Chong	Pat Martin	James Rajotte	Rodney Weston	
Pierre-Luc Dusseault	Phil McColeman	Bev Shipley		

Membres associés

Scott Andrews	Jean Crowder	Marc Garneau	Pierre Nantel
Mauril Bélanger	Nathan Cullen	Randall Garrison	Peggy Nash
Carolyn Bennett	Rodger Cuzner	Yvon Godin	Gordon O'Connor
Lysane Blanchette-Lamothe	Patricia Davidson	Jack Harris	Tilly O'Neill Gordon
Françoise Boivin	Don Davies	Kevin Lamoureux	Massimo Pacetti
Garry Breitzkreuz	Libby Davies	Alexandrine Latendresse	Goeff Regan
Scott Brison	Paul Dewar	Lawrence MacAulay	Judy Sgro
Ruth Ellen Brosseau	Stéphane Dion	Hoang Mai	Scott Simms
Gerry Byrne	Kirsty Duncan	John McCallum	Jinny Jogindera Sims
John Carmichael	Wayne Easter	David McGuinty	Lise St-Denis
Sean Casey	Mark Eyking	John McKay	Peter Stoffer
Robert Chisholm	Hedy Fry	Joyce Murray	Frank Valeriote
François Choquette			

SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ

Président:	Dean Allison	Vice-président:		
David Christopherson	Phil McColeman	Joe Preston	Chris Warkentin	(7)
Pat Martin	Larry Miller			

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Président: Pierre-Luc Dusseault

Vice-présidents: Gerry Byrne
Gordon O'Connor

Diane Ablonczy
Mark Adler

Jay Aspin
Anne-Marie Day

Jim Hillyer
Pat Martin

Bernard Trottier

(10)

Membres associés

Eve Adams
Dan Albas
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Keith Ashfield
Joyce Bateman
Leon Benoit
James Bezan
Denis Blanchette
Kelly Block
Françoise Boivin
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu

Michael Chong
Rob Clarke
Joan Crockatt
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Paul Dewar
Earl Dreeshen
Linda Duncan
Rick Dykstra
Ted Falk
Steven Fletcher
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Randy Hoback
Ed Holder
Roxanne James
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Peter Kent

Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Ryan Leef
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Larry Maguire
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Tilly O'Neill Gordon
Ted Opitz
Erin O'Toole
LaVar Payne
Joe Preston
James Rajotte
Mathieu Ravignat
Scott Reid

Blake Richards
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Susan Truppe
Nycole Turmel
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

PATRIMOINE CANADIEN

Président: Gordon Brown**Vice-présidents:** Stéphane Dion
Pierre NantelRay Boughen
Rick DykstraTed Falk
Jim HillyerIrene Mathysen
Kennedy Stewart

John Weston

(10)

Membres associésDiane Ablonczy
Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Charlie Angus
Scott Armstrong
Keith Ashfield
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
Tyrone Benskin
James Bezan
Kelly Block
Charmaine Borg
Peter Braid
Garry Breitreuz
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin CarrieAndrew Cash
Corneliu Chisu
Michael Chong
Rob Clarke
Joan Crockatt
Nathan Cullen
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Earl Dreshen
Matthew Dubé
Steven Fletcher
Mylène Freeman
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Randy Hoback
Ed Holder
Roxanne James
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald KeddyPeter Kent
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Ryan Leef
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Larry Maguire
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Gordon O'Connor
Tilly O'Neill Gordon
Ted Opitz
Erin O'Toole
LaVar Payne
Joe Preston
James RajotteScott Reid
Blake Richards
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trottier
Susan Truppe
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Rodney Weston

Vice-présidents: Robert Chisholm
Lawrence MacAulay

Ryan Cleary
Patricia Davidson

Randy Kamp
François Lapointe

Ryan Leef
Robert Sopuck

John Weston

(10)

Membres associés

Diane Ablonczy
Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Keith Ashfield
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie

Corneliu Chisu
Michael Chong
Rob Clarke
Joan Crockett
Joe Daniel
Bob Dechert
Fin Donnelly
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Ted Falk
Steven Fletcher
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Yvon Godin
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Ed Holder
Roxanne James
Peter Julian
Gerald Keddy
Peter Kent

Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Larry Maguire
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Gordon O'Connor
Tilly O'Neill Gordon
Ted Opitz
Erin O'Toole
LaVar Payne
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
Blake Richards

Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Peter Stoffer
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Philip Toone
Jonathan Tremblay
Brad Trost
Bernard Trottier
Susan Truppe
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

**RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET
CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES**

Président: Phil McColeman

Vice-présidents: Rodger Cuzner
Jinny Jogindera Sims

Scott Armstrong
Tarik Brahmi

Brad Butt
Sadia Grogueh

Larry Maguire
Colin Mayes

Cathy McLeod

(10)

Membres associés

Diane Ablonczy
Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Keith Ashfield
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
James Bezan
Lysane Blanchette-Lamothe
Kelly Block
Ray Boughen
Alexandre Boulerice
Marjolaine Boutin-Sweet
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Chris Charlton

Corneliu Chisu
Michael Chong
Rob Clarke
Joan Crockatt
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Earl Dreeshen
Matthew Dubé
Rick Dykstra
Ted Falk
Steven Fletcher
Mylène Freeman
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Alain Giguère
Parm Gill
Yvon Godin
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Dan Harris
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Ed Holder
Roxanne James
Peter Julian

Randy Kamp
Gerald Keddy
Peter Kent
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Ryan Leef
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Irene Mathysen
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Gordon O'Connor
Tilly O'Neill Gordon
Ted Opitz
Erin O'Toole
LaVar Payne
Manon Perreault
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
Blake Richards

Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Rathika Sitsabaiesan
Joy Smith
Robert Sopuck
Brian Storseth
Mark Strahl
Mike Sullivan
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Jonathan Tremblay
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

RESSOURCES NATURELLES

Président: Leon Benoit**Vice-présidents:** Chris Charlton
Geoff ReganKelly Block
Blaine CalkinsJoan Crockatt
Linda DuncanRyan Leef
Christine Moore

Brad Trost

(10)

Membres associésDiane Ablonczy
Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Charlie Angus
Scott Armstrong
Keith Ashfield
Jay Aspin
Joyce Bateman
James Bezan
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong
Rob ClarkeNathan Cullen
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Earl Dreeschen
Rick Dykstra
Ted Falk
Steven Fletcher
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Yvon Godin
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Claude Gravelle
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Ed Holder
Carol Hughes
Roxanne James
Randy Kamp
Gerald Keddy
Peter Kent
Greg Kerr
Ed KomarnickiDaryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Larry Maguire
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Gordon O'Connor
Tilly O'Neill Gordon
Ted Opitz
Erin O'Toole
LaVar Payne
Joe Preston
John Rafferty
James Rajotte
Scott Reid
Blake Richards
Romeo SaganashAndrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kennedy Stewart
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
Glenn Thibeault
David Tilson
Lawrence Toet
Bernard Trotter
Susan Truppe
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

SANTÉ

Président: Ben Lobb**Vice-présidents:** Libby Davies
Hedy FryEve Adams
Claude GravelleWladyslaw Lizon
James LunneyDany Morin
David Wilks

Terence Young

(10)

Membres associésDiane Ablonczy
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Keith Ashfield
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael ChongRob Clarke
Joan Crockatt
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Ted Falk
Steven Fletcher
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Ed Holder
Carol Hughes
Roxanne James
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Peter Kent
Greg Kerr
Ed KomarnickiDaryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Ryan Leef
Pierre Lemieux
Megan Leslie
Chungsen Leung
Tom Lukiwski
Dave MacKenzie
Larry Maguire
Wayne Marston
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Christine Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Gordon O'Connor
Tilly O'Neill Gordon
Ted Opitz
Erin O'Toole
LaVar Payne
Manon Perreault
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
Blake Richards
Andrew SaxtonGary Schellenberger
Kyle Seeback
Djaouida Sellah
Bev Shipley
Devinder Shory
Jinny Jogindera Sims
Joy Smith
Robert Sopuck
Brian Storseth
Mark Strahl
Mike Sullivan
David Sweet
Glenn Thibeault
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
John Williamson
Stephen Woodworth
Wai Young
Bob Zimmer

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET NATIONALE

Président: Daryl Kramp

Vice-présidents: Wayne Easter
Randall Garrison

Rosane Doré Lefebvre
Roxanne James

Larry Maguire
Rick Norlock

LaVar Payne
Blake Richards

Jean Rousseau

(10)

Membres associés

Diane Ablonczy
Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Keith Ashfield
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
James Bezan
Kelly Block
Charmaine Borg
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael

Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong
Rob Clarke
Joan Crockatt
Joe Daniel
Patricia Davidson
Don Davies
Bob Dechert
Earl Dreshen
Rick Dykstra
Ted Falk
Steven Fletcher
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Jack Harris
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Ed Holder
Peter Julian
Randy Kamp

Gerald Keddy
Peter Kent
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Mike Lake
Guy Lauzon
Ryan Leef
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Deepak Obhrai
Gordon O'Connor
Tilly O'Neill Gordon
Ted Opitz
Erin O'Toole
François Pilon
Joe Preston
James Rajotte
Murray Rankin
Scott Reid

Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

TRANSPORTS, INFRASTRUCTURE ET COLLECTIVITÉS**Président:** Larry Miller**Vice-présidents:** Hoang Mai
David McGuintyPeter Braid
Ed KomarnickiIsabelle Morin
Mike SullivanLawrence Toet
Jeff Watson

Wai Young

(10)

Membres associésDiane Ablonczy
Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Keith Ashfield
Jay Aspin
Robert Aubin
Joyce Bateman
Leon Benoit
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Alexandre Boulerice
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John CarmichaelGuy Caron
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong
Rob Clarke
Joan Crockatt
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Earl Dreshen
Rick Dykstra
Ted Falk
Steven Fletcher
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Ed Holder
Roxanne James
Randy KampGerald Keddy
Peter Kent
Greg Kerr
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Ryan Leef
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Larry Maguire
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Pierre Nantel
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Gordon O'Connor
Tilly O'Neill Gordon
Ted Opitz
Erin O'Toole
LaVar Payne
Joe PrestonJames Rajotte
Scott Reid
Blake Richards
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Brad Trost
Bernard Trottier
Susan Truppe
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Bob Zimmer

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésidents: Marie-P. Charette-Poulin
Richard Harris

Vice-coprésidents: Carol Hughes
Scott Simms

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Anne C. Cools
Nicole Eaton

Terry M. Mercer
Michel Rivard

Rod Bruinooge
Blaine Calkins
Réjean Genest
Guy Lauzon
Dave MacKenzie

Colin Mayes
José Nunez-Melo
Manon Perreault
Brian Storseth

(17)

Membres associés

Diane Ablonczy
Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Keith Ashfield
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Brad Butt
Paul Calandra
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu

Michael Chong
David Christopherson
Rob Clarke
Joan Crockatt
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Ted Falk
Steven Fletcher
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Ed Holder
Roxanne James
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Peter Kent

Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Ryan Leef
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Larry Maguire
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Gordon O'Connor
Tilly O'Neill Gordon
Ted Opitz
Erin O'Toole
LaVar Payne
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
Blake Richards

Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: Chris Charlton
Bob Runciman

Vice-coprésidents: Mauril Bélanger
Garry Breitkreuz

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Denise Batters
Céline Hervieux-Payette
Wilfred P. Moore
Nancy Ruth

David P. Smith
Scott Tannas
Betty E. Unger

Dan Albas
Stella Ambler
Rob Anders
Paulina Ayala
Patrick Brown

Rob Clarke
François Pilon
Anne Minh-Thu Quach
Maurice Vellacott

(20)

Membres associés

Diane Ablonczy
Eve Adams
Mark Adler
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
David Anderson
Scott Armstrong
Keith Ashfield
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Gordon Brown
Lois Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong
Joan Crockatt
Joe Daniel

Patricia Davidson
Bob Dechert
Earl Dreshen
Rick Dykstra
Ted Falk
Steven Fletcher
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Ed Holder
Roxanne James
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Peter Kent
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake

Guy Lauzon
Ryan Leef
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Larry Maguire
Brian Masse
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Gordon O'Connor
Tilly O'Neill Gordon
Ted Opitz
Erin O'Toole
LaVar Payne
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
Blake Richards

Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Dave Van Kesteren
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

Comité des présidents des comités législatifs

Le Vice-président et président des comités pléniers

M. JOE COMARTIN

Le vice-président des comités pléniers

M. BARRY DEVOLIN

Le vice-président adjoint des comités pléniers

M. BRUCE STANTON

M. MIKE ALLEN

M. BLAINE CALKINS

MME JEAN CROWDER

M. DON DAVIES

M. BRYAN HAYES

MME HÉLÈNE LAVERDIÈRE

MME IRENE MATHYSSEN

MME JOYCE MURRAY

M. BLAKE RICHARDS

M. BRIAN STORSETH

M. DAVE VAN KESTEREN

M. BOB ZIMMER

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Stephen Harper	premier ministre
L'hon. Bernard Valcourt	ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien
L'hon. Rob Nicholson	ministre de la Défense nationale
L'hon. Peter MacKay	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Rona Ambrose	ministre de la Santé
L'hon. Diane Finley	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. John Baird	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Tony Clement	président du Conseil du Trésor
L'hon. Peter Van Loan	leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Jason Kenney	ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre du Multiculturalisme
L'hon. Gerry Ritz	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Christian Paradis	ministre du Développement international et ministre de la Francophonie
L'hon. James Moore	ministre de l'Industrie
L'hon. Denis Lebel	ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
L'hon. Leona Aglukkaq	ministre de l'Environnement, ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord et ministre du Conseil de l'Arctique
L'hon. Lisa Raitt	ministre des Transports
L'hon. Gail Shea	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Julian Fantino	ministre des Anciens Combattants
L'hon. Steven Blaney	ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
L'hon. Ed Fast	ministre du Commerce international
L'hon. Joe Oliver	ministre des Finances
L'hon. Kerry-Lynne D. Findlay	ministre du Revenu national
L'hon. Shelly Glover	ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles
L'hon. Chris Alexander	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. K. Kellie Leitch	ministre du Travail et ministre de la Condition féminine
L'hon. Greg Rickford	ministre des Ressources naturelles et ministre de l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario
L'hon. Maxime Bernier	ministre d'État (Petite Entreprise et Tourisme, et Agriculture)
L'hon. Lynne Yelich	ministre d'État (Affaires étrangères et consulaires)
L'hon. Gary Goodyear	ministre d'État (Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario)
L'hon. Rob Moore	ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)
L'hon. John Duncan	ministre d'État et whip en chef du gouvernement
L'hon. Tim Uppal	ministre d'État (Multiculturalisme)
L'hon. Alice Wong	ministre d'État (Aînés)
L'hon. Bal Gosal	ministre d'État (Sports)
L'hon. Kevin Sorenson	ministre d'État (Finances)
L'hon. Pierre Poilievre	ministre d'État (Réforme démocratique)
L'hon. Candice Bergen	ministre d'État (Développement social)
L'hon. Michelle Rempel	ministre d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest)
L'hon. Ed Holder	ministre d'État (Sciences et Technologie)

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

L'hon. Mike Lake	du ministre de l'Industrie
M. Gerald Keddy	de la ministre du Revenu national et pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique
L'hon. Deepak Obhrai	du ministre des Affaires étrangères et pour les Droits internationaux de la personne
M. David Anderson	du ministre des Affaires étrangères
M. James Bezan	du ministre de la Défense nationale
M. Colin Carrie	de la ministre de l'Environnement
M. Randy Kamp	de la ministre des Pêches et des Océans
M. Tom Lukiwski	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
M. Jeff Watson	de la ministre des Transports
M. Rick Dykstra	de la ministre du Patrimoine canadien
M. Jacques Gourde	du premier ministre, pour les Langues officielles et pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
M. Pierre Lemieux	du ministre de l'Agriculture
Mme Kelly Block	du ministre des Ressources naturelles
M. Peter Braid	pour l'Infrastructure et les Collectivités
Mme Lois Brown	du ministre du Développement international
M. Paul Calandra	du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales
M. Bob Dechert	du ministre de la Justice
Mme Cathy McLeod	de la ministre du Travail et pour la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien
M. Andrew Saxton	du ministre des Finances
M. Scott Armstrong	du ministre de l'Emploi et du Développement social
Mme Eve Adams	de la ministre de la Santé
M. Dan Albas	du président du Conseil du Trésor
M. Parm Gill	du ministre des Anciens Combattants
M. Robert Goguen	du ministre de la Justice
Mme Roxanne James	du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
M. Chungsen Leung	pour le Multiculturalisme
M. Costas Menegakis	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
M. Mark Strahl	du ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien
M. Bernard Trottier	de la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
Mme Susan Truppe	pour la Condition féminine
M. Erin O'Toole	du ministre du Commerce international

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 16 mai 2014

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi sur l'embauche des anciens combattants

Mme Glover (au nom du ministre des Anciens Combattants).....	5515
Projet de loi C-27. Deuxième lecture.....	5515
M. Gill.....	5515
M. Chicoine.....	5517
M. Lamoureux.....	5518
Mme Glover.....	5518
M. Brahmi.....	5518
M. Chicoine.....	5519
Mme Moore (Abitibi—Témiscamingue).....	5521

DÉCLARATIONS DES DÉPUTÉS

Le prix Ohtli

M. Albas.....	5521
---------------	------

Les fêtes de quartier

Mme Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine).....	5522
--	------

La Journée nationale de commémoration

M. Seebach.....	5522
-----------------	------

Les Vipers de Kensington

M. Easter.....	5522
----------------	------

La Loi sur le divorce

M. Vellacott.....	5522
-------------------	------

La Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

M. Garrison.....	5522
------------------	------

Les élections en Inde

M. Obhrai.....	5523
----------------	------

Amar Arts of Life

M. Gill.....	5523
--------------	------

La Journée internationale des musées

M. Nantel.....	5523
----------------	------

La revitalisation de Whitchurch-Stouffville

M. Calandra.....	5523
------------------	------

La Soupière de l'amitié de Gatineau

Mme Turmel.....	5524
-----------------	------

La santé des mères, des nouveau-nés et des enfants

Mme Brown (Newmarket—Aurora).....	5524
-----------------------------------	------

La Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

Mme Murray.....	5524
-----------------	------

Les anciens combattants

M. Carmichael.....	5524
--------------------	------

Le chef du Nouveau Parti démocratique du Canada

M. Harris (Scarborough—Sud-Ouest).....	5524
--	------

Le chef du Nouveau Parti démocratique du Canada

M. Gourde.....	5525
----------------	------

QUESTIONS ORALES

Les affaires autochtones

Mme Turmel.....	5525
M. Dechert.....	5525
Mme Turmel.....	5525
M. Dechert.....	5525

L'emploi

Mme Turmel.....	5525
M. Armstrong.....	5525
M. Julian.....	5525
M. Armstrong.....	5526
M. Julian.....	5526
M. Armstrong.....	5526
M. McGuinty.....	5526
M. Armstrong.....	5526
M. McGuinty.....	5526
M. Armstrong.....	5526
M. McGuinty.....	5526
M. Armstrong.....	5527

La citoyenneté et l'immigration

Mme Doré Lefebvre.....	5527
M. Leung.....	5527
Mme Doré Lefebvre.....	5527
M. Leung.....	5527
M. Garrison.....	5527
M. Leung.....	5527

Les nominations gouvernementales

M. Angus.....	5527
M. Keddy.....	5527
M. Angus.....	5527
M. Keddy.....	5528
M. Godin.....	5528
M. Keddy.....	5528

Les pêches et les océans

M. Godin.....	5528
M. Kamp.....	5528

Les affaires autochtones

Mme Freeman.....	5528
M. Dechert.....	5528
Mme Freeman.....	5528
M. Dechert.....	5528
M. Easter.....	5529
M. Dechert.....	5529
M. Easter.....	5529
M. Dechert.....	5529
Mme Murray.....	5529
M. Dechert.....	5529

Les affaires étrangères

Mme Moore (Abitibi—Témiscamingue).....	5529
M. Obhrai.....	5529
M. Dewar.....	5529
M. Obhrai.....	5530

Travaux publics et les Services gouvernementaux	
M. Dewar	5530
Mme Finley	5530
Mme Liu	5530
Mme Finley	5530
Les affaires étrangères	
M. Seebach	5530
M. Obhrai	5530
Le pont Champlain	
M. Dubé	5530
M. Gourde	5530
M. Nantel	5531
M. Gourde	5531
Le transport ferroviaire	
M. Benskin	5531
M. Watson	5531
M. Benskin	5531
M. Watson	5531
Les affaires étrangères	
Mme Duncan (Etobicoke-Nord)	5531
Mme Brown (Newmarket—Aurora)	5531
Mme Duncan (Etobicoke-Nord)	5531
M. Obhrai	5531
L'infrastructure	
Mme Brosseau	5532
M. Braid	5532
L'itinérance	
Mme Borg	5532
M. Armstrong	5532
Les télécommunications	
M. Carmichael	5532
M. Calandra	5532
La justice	
M. Cotler	5532
M. Dechert	5532
La défense nationale	
Mme Michaud	5532
M. Bezan	5533
Les droits de la personne	
M. MacKenzie	5533
Mme Brown (Newmarket—Aurora)	5533
L'environnement	
M. Hyer	5533
Mme Aglukkaq	5533
Le transport aérien	
Mme Mourani	5533
M. Watson	5533
L'environnement	
M. Hyer	5533
Mme Aglukkaq	5533
Privilège	
Le député de Scarborough-Sud-Ouest	
M. Woodworth	5534
M. Julian	5534
M. Van Loan	5534

AFFAIRES COURANTES

Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. Lukiwski	5534
Les comités de la Chambre	
Affaires étrangères et développement international	
Mme Brown (Newmarket—Aurora)	5535
Loi sur la protection des eaux navigables	
M. Toone	5535
Projet de loi C-599. Présentation et première lecture	5535
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	5535
Pétitions	
Postes Canada	
M. Godin	5535
La sélection en fonction du sexe	
M. Vellacott	5535
La conduite avec facultés affaiblies	
M. Vellacott	5535
La Région des lacs expérimentaux	
M. Hyer	5535
Le don de sang et d'organe	
Mme Borg	5535
Les minéraux des conflits	
Mme Borg	5535
Postes Canada	
Mme Borg	5536
La sélection en fonction du sexe	
M. Kamp	5536
Le canal de Grenville	
Mme Freeman	5536
La réforme démocratique	
Mme Murray	5536
La luzerne génétiquement modifiée	
M. Allen (Welland)	5536
L'environnement	
M. Allen (Welland)	5536
L'agriculture	
M. Allen (Welland)	5536
Questions au Feuilleton	
M. Lukiwski	5536
Questions transformées en ordre de dépôt de documents	
M. Lukiwski	5537
M. Lukiwski	5538

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi sur l'embauche des anciens combattants	
Projet de loi C-27. Reprise de l'étude de la motion	5538
M. Toone	5538
M. Chicoine	5538
M. Brahmi	5539
Mme Murray	5539
M. O'Toole	5542
M. Brahmi	5542
M. McGuinty	5542
M. Toone	5543
M. Carmichael	5543
Mme Doré Lefebvre	5544
M. Zimmer	5545

Recours au Règlement

L'utilisation des ressources de la Chambre des communes	
M. Julian	5545
M. Van Loan	5547
M. McGuinty	5548
Questions orales	
Mme Finley	5548

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Loi sur les anciens membres des Forces canadiennes	
Projet de loi C-568. Deuxième lecture.....	5549
Mme Liu	5549
M. Benskin	5550
M. Brahmi	5551
Report du vote sur la motion	5552

ANNEXE

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>